

Indépendant ou en Club, la FFACCC est à vos côtés

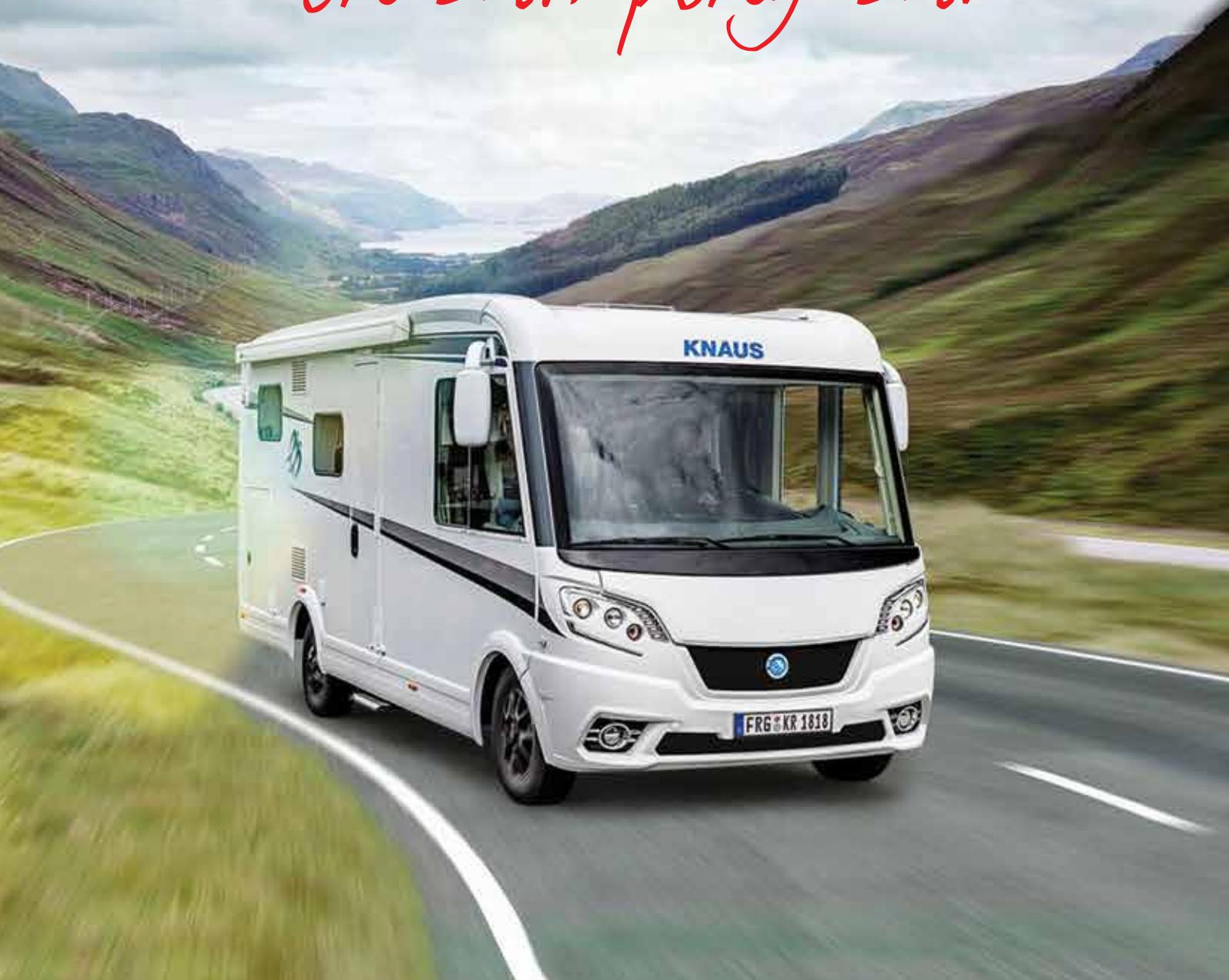


F. F. A. C. C. C.

Fédération Française des Associations et Clubs de Camping-Cars



Vadrouille en camping-car



Affiliée à la Fédération Internationale
des Clubs de Motorhomes

Mars 2018 - n°51

Sommaire

Fédération

Le mot du Président	3
Organigramme de la FFACCC	5
Liste des associations et clubs.....	7

Actualité

Entraide aux voyages.....	13
---------------------------	----

Sorties

Les cerfs-volants.....	15
Aubagne et la Légion Etrangère.....	19
Voyage en Irlande.....	25
La fête du camping-car à Montrond.....	31
Circuit Alsace et ses environs.....	33
La Catalogne	37
Chemin gourmand à Nuits St Georges	41
La Vendée et le Puy du Fou.....	43
Folklore de Port sur Saône.....	47
Le Marais Poitevin	51
Festival de Confolens.....	53
Voyage au Portugal.....	57
Le Périgord en calèche	66
Un coin de Dordogne.....	69
Balade en Pays de Loire	72
Circuit en Sicile	77
Les 24 heures camions.....	79
Forum des voyages 2018.....	81

Comptes rendus

CR CA de Thivars.....	82
UCCF	86

Informations

Badge T-BIP&GO.....	87
Article VDL.....	89
Bouzigues.....	94
Page ADT 04.....	97
Fête des châtaignes.....	98
Conditions de vente.....	99
Sorties des clubs 2018.....	100

A qui s'adresser ? Fédération : vos interlocuteurs

• SECRÉTARIAT

Renseignements, demandes d'adhésions, compléments voyages
Numéro VERT : 0800 800 158 - E-mail : seccr.ffaccc@orange.fr
Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 15h.

• PRÉSIDENT

Alain Clavier - Tél. : 06 16 28 72 08 - E-mail : persoclavier@yahoo.fr

• ENTRAIDE VOYAGES

Renseignements voyages, inscriptions Secrétariat FFACCC à Paris
Clairette Couturier - Tél. : 06 12 42 30 84 - E-mail : clairette.couturier@orange.fr

• PROTECTION JURIDIQUE

Géralde Martin - Tél. : 04 67 81 87 45 - E-mail : protection.juridique@ffaccc.fr

• RÉDACTION VADROUILLE

Claudine Cousin - Tél. : 06 79 20 59 95 - E-mail : claudine.cousin1@free.fr

• SALON DU BOURGET

Jean-Claude Mouffle - Tél. : 06 59 84 83 08 - E-mail : ffaccc.salon@orange.fr



VADROUILLE EN CAMPING-CAR N°51

Édité par : EDITIONS DYK - 12, avenue du 8 Mai 1945
95200 Sarcelles - Tél. : 01 39 91 87 88

Directeur de la publication : Yves CHEMAMA

Conception et réalisation : Eric DUFOUR

Impression : Graficas Print

Rédaction : Fédération Française des Associations
et Clubs de Camping-Cars

Claudine COUSIN

3 rue Danton - 92240 MALAKOFF

Numéro VERT : 0800 800 158

Internet : www.ffaccc.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/ffaccc/>



Immatriculation agence de voyages N° IM 075100284
Assurance : MACIF N° 15195976



Chers Amis Camping-Caristes,

Nous voilà déjà à la fin du premier trimestre 2018, que le temps passe vite !

Cette année est une année exceptionnelle pour notre Fédération avec l'organisation du 41^{ème} EURO CC en AVIGNON. ÉVÈNEMENT INTERNATIONAL où deux de nos Clubs se sont totalement investis : Le CCCRA (Camping-Car Club Rhône Alpes) et l'UCCF (Union des Camping-Caristes de France).

Nous arrivons au bout de cette magistrale organisation. Nous ne remercierons jamais assez les organisateurs bénévoles qui, depuis plus de deux ans, travaillent à sa réussite : Claude GUET le coordinateur, Jean-Pierre et Michèle RUELLÉ chargés des démarches administratives et de la logistique, Bernard DEPIERRE et les bénévoles du CCCRA chargés des parkings et de votre accueil, Luigi BIANCHI et les bénévoles de l'UCCF chargés des prolongations.

Pour les retardataires : afin de connaître les disponibilités tant à l'EURO qu'aux Prolongations, vous pouvez téléphoner à Jean-Pierre : 06 88 57 17 14.

Je vous rappelle que **la Fédération c'est vous et que nous devons tous nous soutenir.**

*** Dans une note moins agréable : je demande à chacun d'entre vous d'avoir un respect sans faille pour nos **organisateurs bénévoles** de manifestations et/ou de sorties. J'ai effectivement pu constater personnellement, lors de notre forum des voyages à MEILLANT, que certains camping-caristes avaient « oublié » de soulever la plaque d'égouts pour la vidange de leur cassette : je vous laisse apprécier le résultat... sans parler d'un poteau abîmé par un Camping-Car... Le tout n'ayant pas été signalé aux organisateurs ! Bien sûr c'est notre ami Fernand qui s'est « attelé » à rendre l'espace propre et tout remettre en état.



RESPECTONS NOS BENEVOLES, ne les critiquons pas. Notre devise devant être : « Avant de critiquer un bénévole soyons sûr d'être capable de le remplacer efficacement ».

Dans le cadre de la défense de notre mode de loisir : nous suivons toujours le dossier de la taxe à l'essieu, contre les douanes. Ces dernières restant sur leurs positions, nous avons engagé des démarches auprès des plus hautes instances.

Nous intervenons pour défendre vos droits tant auprès du CLC que de certaines municipalités. A ce sujet vous trouverez dans ce journal le courrier de la mairie de Bouzigues.

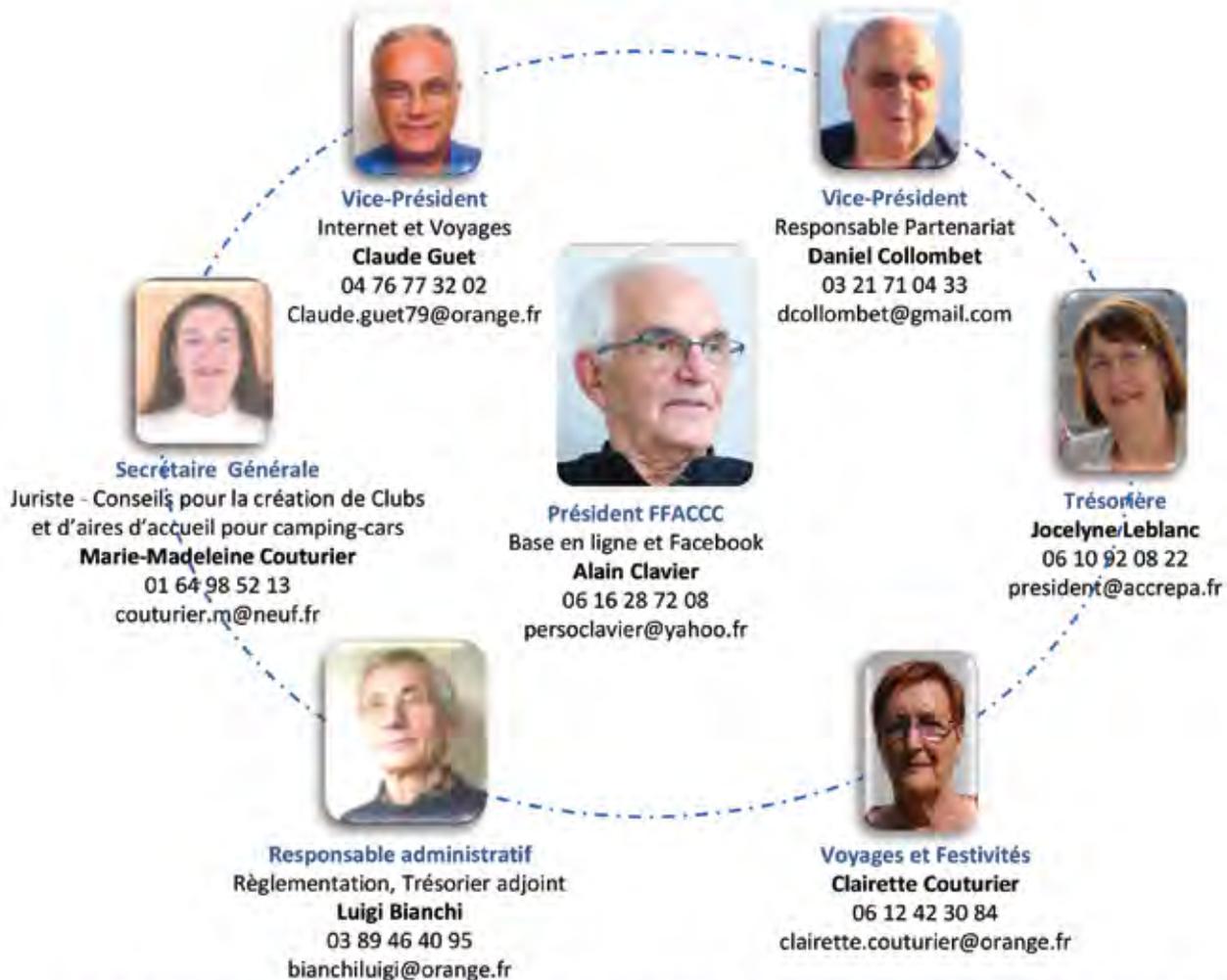
A bientôt en AVIGNON au 41^{ème} EURO CC.

Bien amicalement.

Alain CLAVIER
Président de la FFACCC

Organigramme de la FFACCC

Comité exécutif



Composition du Conseil d'Administration

Les 7 membres du Comité Exécutif + les 29 Présidents de Clubs + les 3 chargés de mission ci-dessous


Salon du Bourget
Jean-Claude MOUFFLE
06 59 84 83 08
ffacc.salon@orange.fr


Protection Juridique
Géralde Martin
04 67 81 87 45
protection.juridique@ffacc.fr


Rédaction Vadrouille
Claudine Cousin
06 79 20 59 95
claudine.cous1@free.fr

Secrétaire FFACCC



Nathalie Woisselin
0800 800 158
seccr.ffacc@orange.fr

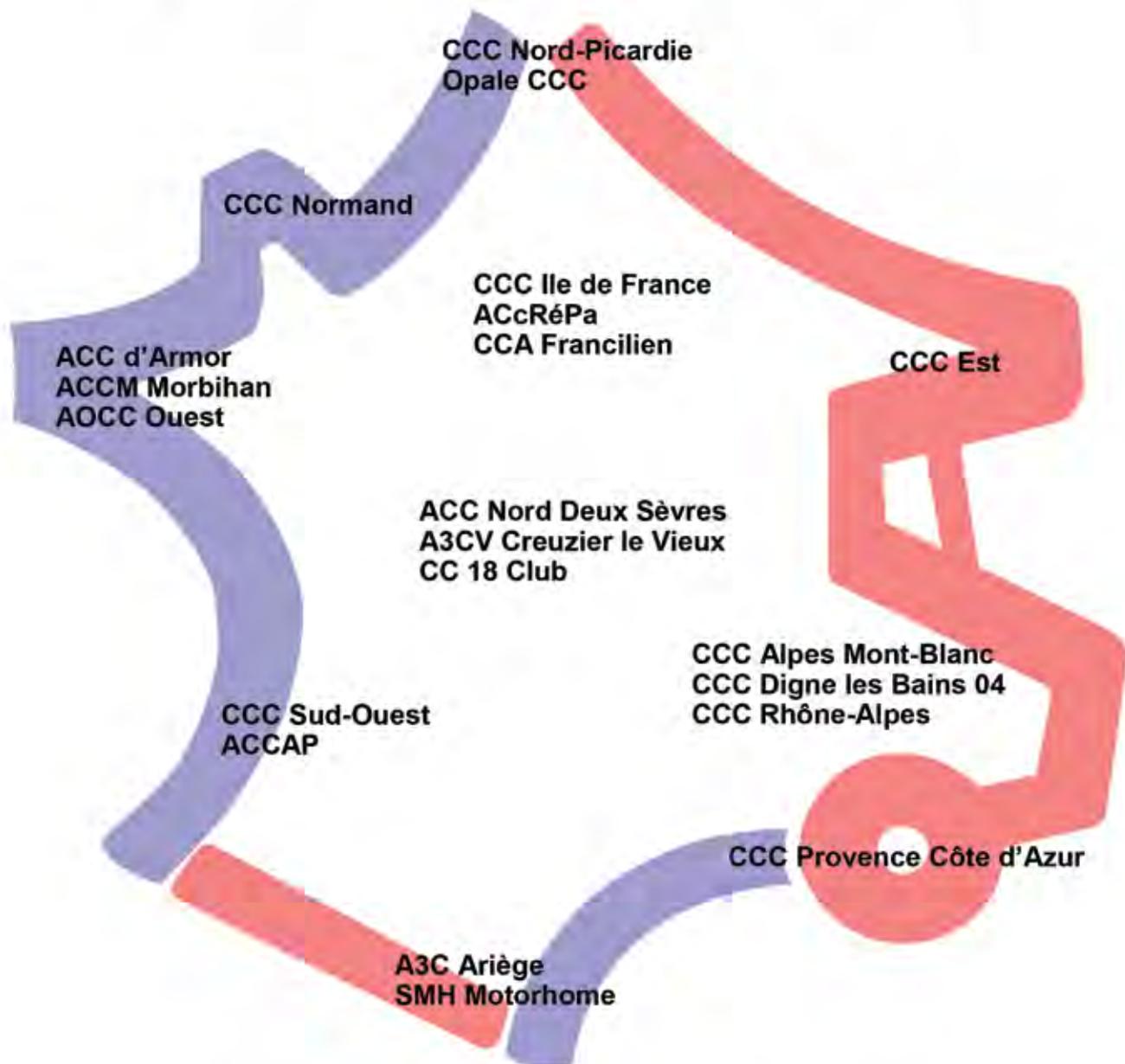
Liste des Associations et Clubs Membres de la FFACCC

CLUBS	PRESIDENTS	COORDONNEES
A3C Ariège Camping-Car Club	Christian DELRIEU 4, rue Salvador Allende 09400 TARASCON S/ARIEGE	Cluba3c@ariegecampingcarclub.com 06 87 75 91 74 05.61.05 92 08
A3CV Amicale Camping-Cariste de Creuzier le Vieux	Thierry GIRARD 48, rue de Cusset 03200 LE VERNET	girardthierry03@sfr.fr 06.08 97 46 28
ACC d'ARMOR Amicale Camping-Caristes d'Armor	Yvon QUINIOU 7, pont du Châtel 29260 PLOUIDER	quiniouyvon@gmail.com 07.68.30.76.73 02.98.25.44.21
ACCAP Association Camping-car Atlantique Pyrénées	Daniel DRAUT 12, le Port du Mas 33230 ABZAC	daniel.draut@gmail.com 06.09.90.73.73 05.57.69.74.90
A.C.C.M Association Camping-Car Morbihan	Joël BOUTIER 20, rue Belle Aurore 56150 BAUD	boutierj@orange.fr 06.75.20.83.66 02.97.39.10.52
A C C N D S Association Camping-Cars du Nord Deux Sèvres	Clairette COUTURIER Espace Club Michel Olivier 5, rue Denfert-Rochereau 79100 THOUARS	clairette.couturier@orange.fr 06.12.42.30.84
ACcRéPa Association Camping-cariste Région Parisienne	Jocelyne LEBLANC 2, rue Saint Philibert 91220 LE PLESSIS-PATE	president@accrepa.fr 06.10.92.08.22 01.60.84.29.75
AOCC Association Ouest Camping-Car	Alain LEROUX 2B rue Championnat 35580 GUICHEN	aocc-asso@orange.fr 02.99.57.09.34
Autostar Autostar Club	Antoine MOREAU Secrétariat Christine MARREC ZI du Launay 22800 Saint BRANDAN	autostar.club@wanadoo.fr 02.96.79.60.35
C.C 18.Club Camping-Car 18 Club	Fernand ROZIAU 1192, rue des Grands Villages 18200 Saint AMAND MONTROND	cc18c.sam@gmail.com 06.75.54.31.05 02.48.96.49.45
C.C.A Camping-Car Association	Michel DOUCHIN 16, Clos Blain 45450 FAY AUX LOGES	michelcca@orange.fr 06.31.84.40.09 02.38.44.08.85
C.C.C A.M.B Camping-Car-Club Alpes Mont Blanc	Roger MARIN-PACHE 279, route du Chef Lieu 74150 SALES	rogersmp74@yahoo.fr 06.08.05.35.58 04.50.64.88.28
CCC DIGNE LES BAINS 04 Camping-Car Club de Digne les Bains	Daniel RICHAUD 9bis, boulevard Soustre 04000 DIGNE les BAINS	cccdignelesbains.04@orange.fr 06.76.57.95.00
CCC EST Camping-Car-Club Est	André GRUNEWALD 11 A, rue du Canonier Corré 67310 WASSELONNE	cccest.andre@gmail.com 06.30.99.18.51 03.88.87.01.70

Liste des Associations et Clubs Membres de la FFACCC

CLUBS	PRESIDENTS	COORDONNEES
CCC Ile de France Camping-Car Club Ile de France	Jean-Jacques MICHEL 84, rue de Ponthierry 77310 BOISSISE LE ROI	contact@ccc-iledefrance.com 01.60.68.16.77
CCC IPA France Camping-Car-Club Police France	Pierre SUSZEK 8, allée Clément Ader 60260 LAMORLAYE	cnccampingcars@ipafrance.org 06.09.66.21.54 03.44.21.21.16
CCC NORMAND Camping-Car-Club Normand	Didier MESSE 2, résidence les Eglantiers 27400 HEUDEBOUVILLE	evelyne.messe@wanadoo.fr 06.81.64.21.36 02.32.40.74.87
CCC Nord Picardie Camping-Car-Club Nord-Picardie	Daniel COLLOMBET Maison des Sociétés 16, rue Aristide Briand 62000 ARRAS	president@cccnp.fr 06.95.77.98.07 03.21.71.04.33
C.C.C PCA Camping-Car-Club Provence Côte d'Azur	Christian CASTEL 436 rue du Général Weygand 83220 LE PRADET	castelchristian@hotmail.com 06.09.07.54.74 04.94.65.78.53
C.C.C. R.A Camping-Car-Club Rhône Alpes	Bernard DEPIERRE 66 bis rue Deleuvre 69004 LYON	president@cccra.fr 06.08.65.03.60
CCC SO Camping-Car-Club Sud-Ouest	Gabrielle LEVASSEUR 48, chemin des Templiers 24650 CHANCELADE	jean-paul.levasseur0053@orange.fr 06.37.51.30.22 05.53.07.65.83
Club DETHLEFFS France	Suzanne MATHIAUD 2, rue de la Tuilerie 03190 VENAS	club@dethleffs.fr 06.07.70.46.90 04.70.06.83.87
L'Escapade CCC L'Escapade Camping-Car Club	Michel GEORGET 7, impasse de la Rose des Vents Domaine de Kercouédo 56640 ARZON	georget.mm@orange.fr 02.97.53.68.03
HEXAGONE Amicale Camping Cariste	Patrick MOURRAUT 6, rue de la Fosse Malard 22800 QUINTIN	mourraut.patrick@orange.fr 06.84.46.63.04
ITINEO Le Club	Daniel NEGARET 21, rue Ronsard 37330 CHATEAU la VALLIERE	president.clubitineo@gmail.com 06.13.50.20.90 02.47.24.11.22
Les MIGRATEURS	Roland ROUSSEAU 27, rue Jean Jaurès 33230 St MEDARD DE GUIZIERES	rousseau_roland@sfr.fr 06.07.99.29.49
O.3.C Opale Camping-Car-Club	Annie ROUSSEL 216, route de Gravelines 62100 CALAIS	O3C@outlook.fr 03.21.97.56.76
SMH Sud Motorhome	Claude MAGGIONI 29, Lotissement des Rosiers 65460 BAZET	cl.mag@sfr.fr 06.11.67.45.10 05.62.33.32.39
UCCF Union des Camping-Caristes de France	Luigi BIANCHI 12 rue Alphonse Daudet 68390 SAUSHEIM	bianchiluigi@orange.fr 03 89 46 40 95

Implantation des Associations et Clubs



CLUBS NATIONAUX	CLUBS DE MARQUES
CCC IPA France	Autostar Club
L'Escapade CCC	Club Dethleffs France
HEXAGONE	Itinéo le Club
Les Migrateurs	
U.C.C.F.	

Entraide aux voyages

Le complément voyages

LISTE ACTUELLE DES COMPLÉMENTS DISPONIBLES

AUTRICHE	CROATIE	POLOGNE
BULGARIE	MAROC	TUNISIE
ECOSSE	HONGRIE	SLOVENIE
ESPAGNE	NORVÈGE	IRLANDE
GRÈCE	PORTUGAL	PAYS BALTES
ISLANDE	SARDAIGNE	TURQUIE
ROUMANIE	SICILE	

Ces compléments ont pour seul but d'aider les adhérents de la FFACCC et ils sont mis à jour avec les renseignements que certains nous adressent.

Vous pouvez aussi nous envoyer les renseignements sur les pays que vous avez visités.

Nous remercions tous ceux qui l'ont déjà fait.



POUR OBTENIR CES FICHES VOYAGES, VEUILLEZ RETOURNER LE DOCUMENT ACCOMPAGNÉ DE 5 TIMBRES, AU TARIF NORMAL EN VIGUEUR, PAR FICHE DEMANDÉE.

Par courrier à :

FFACCC

3 rue Danton

92240 MALAKOFF

Ou par mail : secr.ffaccc@orange.fr (gratuit)

DEMANDE DE COMPLEMENT VOYAGES

Vadrouille mars 2018

NOM : Je désire obtenir les fiches suivantes :

PRÉNOM :

CLUB :

N° D'ADHÉRENT :

ADRESSE :

.....

C.P. et VILLE :



Camping-Car Club Nord Picardie
Maison des sociétés 16, rue A. Briand 62000 ARRAS

Tél. : 06 95 77 98 07 Email : president@cccnp.fr



Les voyages ou sorties du Club sont établis conformément aux réglementations liées à
 l'Immatriculation Voyages et Séjours de la FFACCC.

32^{es} rencontres internationales de cerfs-volants à Berck-sur-Mer 62 (chez Mireille Chemin Genty) du 19 avril 2018 à 15h au 24 avril 2018 (fin à 10 heures)

Contact : M & M^{me} Michel et Gilberte Marseille - 100 rue des Roberts 62180 Rang du Fliers

Tél. : 0674385964

Mail: janine.destrebecq@sfr.fr

Participants :

Mr : Prénom : Date de naissance: / /

Mme : Prénom : Date de naissance: / /

Enfant(s): Prénom(s): Date(s) de naissance: / /

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Portable : Email :@.....

N° immatriculation de votre C.C. : - Longueur : - 7,00 m ou + 7,00 m

N° adhérent FFACCC.....

C'est ma première sortie avec le club Nord-Picardie :

OUI * NON *

J'autorise la diffusion de ma photo sur les supports du Club

OUI * NON *

Avez-vous des difficultés à vous déplacer ? :

OUI * NON * (* : rayer la mention inutile)

Sont inclus dans le prix : (Les prestations comprises dans le prix sont indiquées dans le programme publié dans ce bulletin).

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme,

Prix global de base : 69,00€ x nombre de personnes (adultes): = , €

49,00€ x nombre de personnes (enfants): = , €

Stationnement par camping-car pour 5 nuits: 25,00 €

Frais d'organisation et de gestion par camping-car (non remboursés en cas d'annulation) = 5,00 €

(chèque libellé au nom du CCC Nord-Picardie) **TOTAL** = , €

Paiements: **Chèque** (cocher la case) à joindre à l'envoi de ce bulletin

Virement (cocher la case) sur le compte IBAN FR57 2004 1010 0516 6209 2S02 661

Paiements: Bulletin et chèque ou copie du virement doivent parvenir à l'adresse des organisateurs.

Nombre minimum de CC 50 Maximum 100

Inscription au plus tard le: 20 mars 2018

Port du badge obligatoire

Conditions générales et particulières : (sont reprises dans les pages de la présente revue)

En cas d'annulation : (voir les conditions générales et particulières figurant dans la présente revue)

Je soussigné M ou Mme agissant pour moi-même et (ou) pour le compte des personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance des conditions générales ainsi que du programme réputé comme faisant partie intégrante du contrat.

Date et Signature de l'Adhérent

C.C.C.N.P., le

(Retour d'un double du bulletin à l'adhérent)



Nous vous proposons une sortie du jeudi 19 avril à 15h au mardi 24 avril 2018 à 10 h.

Des cervolistes venus du monde entier se retrouveront sur la grande plage de Berck, cette rencontre se terminera comme chaque année par un vol de nuit et un feu d'artifice le samedi soir. Venez admirer les cerfs-volants géants, les cerfs-volants de sport avec leurs méga-teams et chorégraphies aériennes, le jardin du vent, les expositions, vous pourrez faire profiter les enfants des ateliers de construction de cerfs-volants et d'autres activités.

A la suite de votre séjour à Berck (5 nuits) nous vous remettons une documentation avec les stationnements possibles pour découvrir la région. Chacun pourra donc prolonger à sa guise et individuellement ce séjour.

Programme :

Jeudi 19 avril : Accueil à Berck-sur-Mer "chez Mireille" Chemin Genty à partir de 15h et pot de bienvenue en plein air vers 19h.

Vendredi 20 avril : découverte de la grande fête des cerfs-volants de 10h à 18h . Le petit train touristique vous emmènera par groupe de 50 personnes admirer la colonie de phoques de la baie d'Authie dans la journée. A préciser dès que les horaires des marées seront connus.

Vers 19h apéritif de bienvenue sur le lieu de stationnement en compagnie de la confrérie des harengs côtiers qui nous prépareront les toasts de la mer.

Samedi 21 avril : Pour ceux qui aiment marcher nous vous proposons de vous rendre au marché de Berck-plage le matin.

De 12h à 17h30: repas avec animation chez Mireille sur le lieu de stationnement.

Le petit train touristique nous conduira sur le front de mer à partir de 20h.

Le soir: vol de nuit suivi du feu d'artifice sur le front de mer. Retour en petit train.

Dimanche 22 avril : journée libre.

Rendez-vous, selon vos souhaits, au front de mer pour admirer une dernière fois les cerfs-volants (20 min. à pieds pour vous y rendre), ou au marché de Berck-ville ou encore faites un concours de pétanque sur place.

Lundi 23 avril : journée au parc d'attractions de Bagatelle de 10h à 19 h. Faites le plein de sensations en profitant des différentes attractions et venez applaudir le spectacle de magie, une journée inoubliable. Le déplacement se fera en camping-car jusqu'au parking de Bagatelle distant d'environ 3 km et le repas de midi sera pris au restaurant du parc (pique-nique possible).

Lundi soir retour "chez Mireille" pour la nuit .

Fin de la sortie mardi avant 10h

Une documentation pour Nausicaa à Boulogne-sur-Mer, sur la "Coupole" à Helfaut-Wizernes (5km de Saint-Omer), le site des deux caps vous sera remise pendant la sortie.



Prix: **Adulte : 69 €** par personne.

Enfant :49 € par enfant < 15 ans

Stationnement : **25€** par camping-car pour **5 nuits**.

La Légion Etrangère et le monde de Pagnol à Aubagne Du 24 au 30 Avril 2018

Prolongation avec la fête des Gardians à Arles

Le 1^{er} et 2 Mai 2018

Sortie
ouverte aux
adhérents de la FFAACC

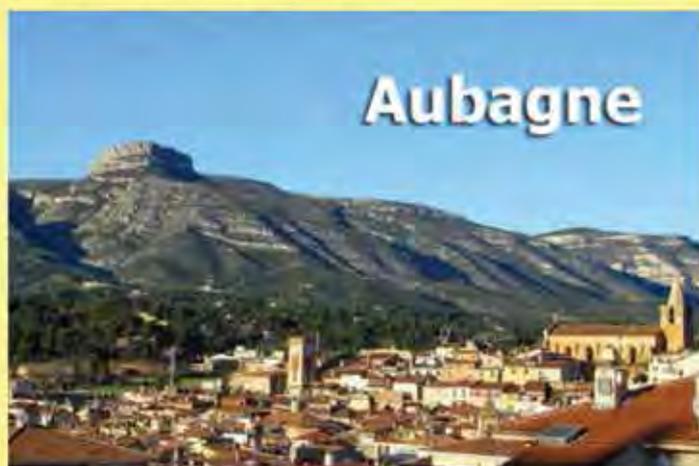
Nous reprogrammons avec plaisir la sortie d'Aubagne et la Légion étrangère.

Vous aurez la possibilité de faire cette sortie tout en enchaînant l'Euro CC à Avignon si vous l'avez projeté.

Même avec les prolongations sur Arles, nous aurons 1 journée pour rejoindre Avignon qui est à 40 km environ. Sur Arles, nous proposons la fête des gardians qui se déroule uniquement le 1^{er} mai, donc, aucun doublon pour les participants qui choisiront les prolongations Arles pour l'Euro CC.

Aubagne.... Petite ville....Grandes découvertes....

Je suis né à Aubagne, au pied du Garlaban couronné de chèvres, au temps des derniers chevriers ».



Ces lignes ouvrent « La gloire de mon père », le premier des volumes que Marcel Pagnol a consacré à ces jours heureux. Trois autres suivront et connaîtront un égal et immense succès, pour des générations d'écoliers : « Le château de ma mère », « Le temps des secrets » et « Le temps des amours ».

C'est d'abord pour ses films que Marcel Pagnol est connu. Marcel Pagnol était un extraordinaire créateur de caractères. C'est en écrivant ses souvenirs personnels qu'il révéla toute l'ampleur de son talent. Les Souvenirs d'enfance, empreints de

tendresse pour sa famille et pour les paysages de la campagne aubagnaise, mirent en lumière ses talents de conteur, son goût pour les descriptions malicieuses, son style savoureux et imagé. "Dans les pas de Marcel Pagnol" nous découvrirons l'arrière-pays marseillais où Marcel Pagnol tourna « *Manon des Sources*, *Ugolin*, *Jofroi*, *Angèle*, *Regain* » mais aussi les lieux de son enfance ; Le village de la Treille, la Bastide Neuve et les collines de « *La Gloire de mon Père* ». Grâce à des archives audio inédites mises à notre disposition par la famille Pagnol, nous serons guidés par la voix de Marcel Pagnol et celle de son petit-fils Nicolas.

Pour une immersion complète dans l'univers de Marcel Pagnol, nous partirons pour une petite randonnée, sur les lieux de tournage de « la ferme d'Angèle », un moment magique... Si Aubagne est la terre de Pagnol, la terre de la Légion, c'est aussi la terre d'argile ...la terre des santons. Nous aurons l'occasion d'approcher de véritables santonniers, de voir travailler, mouler, peindre cette argile pour donner vie aux **santons de 30 cm** réalisés au prix de nombreuses heures de travail, avec beaucoup de précision et de créativité et habillés de tenues traditionnelles. Dans cette gamme de prestige, le santonnier a mis tout son savoir-faire jusqu'à l'expression des mains et des visages. Aucun santon ne se ressemble, chacun a son allure, ses traits, sa personnalité. On les croirait vivants, ce berger avec sa lourde cape qui vole au vent, ou ce boulanger débonnaire, portant ses miches de beau pain doré, avec son sac de farine et sa longue pelle en bois ! Les costumes sont confectionnés avec soin, pour composer des tenues de **métiers traditionnels**. Nous serons séduits par ces santons habillés, authentiques et « vivants » !



Dans les années 1930, Marcel Pagnol rendit célèbre le fameux Bar de la Marine, dans le quartier du Panier avec sa trilogie, *Marius*, *Fanny* et *César*.

On y servait le « pastaga » et l'on jouait à la manille avec *César* et *Escartefigue* contre *M. Brun* et *Panisse* et leur célèbre tricherie « *tu me fends le cœur* »



Marseille....

La plus vieille ville de France fondée par les phocéens en 600 ans avant Jésus-Christ, puis développée par les Romains comme comptoir commercial.



La basilique Notre Dame de la Garde

Quand on arrive à Marseille, on ne voit qu'elle : Notre-Dame-de-la-Garde, c'est Marseille. Cette basilique construite par Espérandieu est, à l'origine, une vigie au feu de bois pour les bateaux. La basilique est surmontée d'une vierge dorée à la feuille, c'est la **Bonne Mère qui protège marins et pèlerins**. On y monte pour le panorama ou pour brûler un cierge. Nous découvrons les ex-voto naïfs des voyageurs sauvés du naufrage (bateaux, plaques de marbre...)

Puis direction du vieux port, du Fort St Jean, le Mucem...

Le fort Saint-Jean constitue un véritable point de jonction entre la ville et le musée, entre l'histoire et son écrin contemporain.

Le Mucem... Quelle merveille, quelle ingéniosité pour aménager un tel espace aussi reposant dans une ville aussi remuante... Nous profiterons de notre fin d'après-midi pour apprécier cet ensemble revalorisé, Visite du fort Saint-Jean, des expositions temporaires, un espace paysagé exceptionnel... le jardin du Mucem, véritable livre ouvert sur l'histoire des migrations des plantes autour de la Méditerranée.



La Légion Étrangère....

Qu'est-ce-que-la Légion Étrangère ?

Pourquoi étrangère ? Où le 1^{er} régiment ? Depuis quand ? Combien de nations mondiales constituent la Légion Étrangère!

Le lien entre l'armée française et la Légion Étrangère ?

Nous aurons l'occasion de pénétrer dans un univers tellement méconnu,

À Aubagne, au 1^{er} régiment étranger, nous découvrirons le musée flambant neuf de la Légion Étrangère. C'est dans ce musée que nous comprendrons la riche histoire de la Légion Étrangère.

Le conservateur du musée nous dévoilera «

la maison mère de la Légion ». Nous pourrons vivre, époque après époque, les aventures vécues par les légionnaires.

Le combat de Camerone est une de ces époques, c'était la campagne du Mexique

(1863-1867). Le 30 avril 1863, les 63 légionnaires du capitaine Danjou tiennent crânement leur serment de combattre jusqu'à la mort. Pendant presque 12 heures, malgré des pertes sévères, ils font face à 2 000 mexicains. Ces hommes livrent un combat à la fois perdu, lointain et désespéré.

Le 30 avril est devenu la fête traditionnelle de la Légion étrangère. Camerone est célébré chaque année comme un haut fait de la Légion étrangère, ce jour-là, toutes les unités, où qu'elles soient, se regroupent pour assister à la lecture du récit de ce combat.

À Aubagne, à la maison-mère, moment émouvant et respectueux de la commémoration, un légionnaire, souvent très âgé, présente sur la voie royale, un coffret de bois et de verre dans lequel est exposée la main du Capitaine Danjou. Ce coffret sort 1 seule fois par an du coffre-fort où il est précieusement protégé.

Nous serons là pour honorer, apprécier, admirer ces militaires fiers d'appartenir à cette grande famille qu'est la légion. Présentation des armes, défilés, musiques militaires, kermesse et même élection de miss Képi-blanc... Voilà une journée... citoyenne bien remplie...

Pour les participants ne souhaitant pas faire les prolongations, la sortie se terminera à l'issue de la fête de Camerone.



Pour vos transports "Pro et Sport"

VANS FAUTRAS

PTAC 750 KG
(sans permis B/E)

24230 MONTCARET
Tél. 05 53 73 44 16
Mob. 06 79 65 52 95

www.fautras.com podium@fautras.org

ADS Loisirs

ZA Boussoir
35520 LA MEZIERE

Tél magasin : 02 99 66 45 32
Tél atelier : 02 99 66 45 81

VENTE CAMPING-CARS
FOURGONS - CARAVANES

HYMER **ITINEO** **Comptone** **VOLTA VAN**
CHAUSSON **McLOUIS** **FOREPRA**

BOUTIQUE ACCESSOIRES

RENOVAO **Truma** **Dometic** **R** **F** **GARMIN**

SERVICE APRES VENTES
CARROSSERIE - MECANIQUE



**LA LEGION À AUBAGNE ET PROLONGATION
À ARLES**

Du 24 au 30 Avril et du 1er au 2 Mai 2018



A renseigner obligatoirement sinon l'inscription ne sera pas prise en compte.

Nom	Prénom	Né (e) le	Lieu de naissance

Monsieur : Prénom : N° d'adhérent : | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Madame : Prénom : Club :

Nb de personnes : dont : Adulte (s) et : Enfant (s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non Oui

Adresse :

Code postal : Ville : Tél. fixe : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Pour confirmation nous Indiquer votre E-mail : Portable : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

E-mail : @ ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C :	Prix/pers.	Nb	Montant en €
Aubagne Forfait : Organisation +4 sorties en bus + 2 repas au restaurant + les visites guidées +Fête de Camerone	165,00 €		
Prolongation Arles - Fête des Gardians + Parking	15,00 €		

TOTAL A PAYER

Les voyages ou sorties du club sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages et Séjours de la F.F.A.C.C.C.

En cas de désistement non justifié, les frais engagés ne seront pas remboursés. Arrivez avec les pleins et vides faits.

Je soussigné (e) M ou Mme agissant pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris, implique l'acceptation des conditions générales et particulières des conditions de vente, dont j'ai pris connaissance, ainsi que du règlement intérieur en particulier du paragraphe III, alinéa 5 «Tous les participants à un rassemblement évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association».

CCCRA, association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Isère Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n° IMO75100284 / Assurance MACIF n° 15195976.

Siège social 3 rue Danton 92240 MALAKOFF.

Cette sortie est limitée à
12 CC Mini / 18 CC Maxi
(inscription suivant l'ordre d'arrivée des bulletins).
Inscriptions closes dès le nombre de 18 CC atteint

Accompagnées du règlement à l'ordre du CCCRA

Inscription et renseignements :
Janine CLUZEL
140 A, rue du Serein
26530 LE GRAND SERRE
Tél: 04 75 03 78 12
Port: 06 25 90 29 40
@ : jan.club@sfr.fr

Date et signature de l'adhérent

Prolongation avec la fête des Gardians à Arles

Le 1^{er} et 2 Mai 2018

Pour les participants ayant opté pour les prolongations, nous quitterons notre bivouac pour regagner cette ville prestigieuse connue pour son patrimoine romain qu'est Arles, mais nous, ce sera pour découvrir et profiter d'une autre fête tout aussi prestigieuse, respectée, vénérée... **La fête des Gardians.**



A Arles, chaque année, le 1^{er} mai, les gardians mettent leurs plus beaux costumes et font belles leurs montures pour défilé en ville, rendre hommage à leur patron Saint-Georges... 200



gardians venus de toute la Camargue, accompagnés des arlésiennes en costume traditionnel participent au défilé, à la messe célébrée en provençal à ND de la Major puis à la bénédiction des chevaux sur le parvis de l'église. L'après-midi, avec leur confrérie, ils font découvrir leur métier et leur talent de cavalier lors des jeux organisés aux arènes. Quelle chance de participer à une telle fête dans ce lieu aussi grandiose, et hasard du calendrier, nous pouvons associer toutes ces manifestations. C'est à la fin de cette journée que notre sortie se terminera mais nous pourrions dormir sur place. Dès le mercredi matin, chacun choisira sa destination... l'Euro CC à Avignon ou flânera sur sa route de retour. C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous proposons ce programme et j'espère que nous serons nombreux à partager ces nouvelles découvertes.



Déroulement de la sortie :

Pour cette sortie nous serons installés sur l'aire de Camping-cars de Cuges les pins.

A partir du village, suivre le panneau :  Aire de services, vidange, eau, sans courant.

Ce parking est équipé de barrières.

Le règlement du parking se fera individuellement par CB (environ 5€ par jour).

Tout au long de notre semaine, dès le matin dans le bus, nous aurons un guide avec nous.

Journée Marseille :

Avec le bus, nous grimperons jusqu'à Notre-Dame de la Garde, nous mangerons « local » au restaurant du site. Après d'autres découvertes de la ville, nous terminerons au Mucem... (jardins, le fort St Jean, des expositions temporaires...) la visite du musée n'est pas prévue.

La « journée Pagnol » est une journée bus avec repas.

Pour la journée des « Calanques », le repas reste libre, au restaurant ou sur la plage...

Pour la rando dans la montagne de Pagnol, accompagnés de notre guide, nous replongerons dans la mise en scène des films de Pagnol.

Cette randonnée se fera le matin. En fin de randonnée, nous profiterons des jardins de la « Font de mai » pour pique-niquer, cependant, cette randonnée nécessite un équipement adapté à la marche et une bonne condition physique.

Le dimanche 29 sera une journée repos.

Libre. Nombreuses possibilités autour de Cuges.

Le lundi 30 sera la journée Camerone, avec repas libre, nombreuses possibilités sur place.

C'est à la fin de cette journée, que la sortie Aubagne se termine et que nous prendrons la route vers Arles avec les participants qui auront choisi les prolongations.

Mardi 1er mai, journée autour de la fête des gardians à Arles
Mercredi 2 mai, dissolution du groupe ou déplacement libre vers Avignon pour rejoindre l'Euro CC.

Pour réserver la commémoration de Camerone à la Légion Etrangère, nous devons nous inscrire en précisant les noms, prénoms, date et lieu de naissance. Ces renseignements doivent être fournis sur le bulletin d'inscription, sinon l'inscription ne pourra pas être prise en compte.

Inscriptions Renseignements

Janine CLUZEL

140. A. route du Serein 26530 Le GRAND SERRE

Tél : 04 75 03 78 12 Port 06 25 90 29 40

E-mail : jan.club@sfr.fr

12 CC minimum / 18 CC maximum

Les inscriptions seront closes dès 18 CC atteints.

Bulletin d'inscription

Circuit : IRLANDE /IRLANDE DU NORD du 25 / 05 / 18 au 15 / 06 / 18

Mme Mlle M. Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____
 Tél. domicile : _____ Tél. port : _____ E-mail : _____
 Numéro adhérent CCCRA : _____

Participants

Noms	Naissances	Noms	Naissances
Nom : _____	Date : / /	Nom : _____	Date : / /
Prénom : _____	Lieu : _____	Prénom : _____	Lieu : _____
Nom : _____	Date : / /	Nom : _____	Date : / /
Prénom : _____	Lieu : _____	Prénom : _____	Lieu : _____

Êtes-vous accompagnés par votre animal domestique : Non Oui (Merci de nous contacter)

Renseignements véhicule :

Marque du porteur du véhicule : _____ Marque commerciale du véhicule : _____
 Longueur : _____ Largeur : _____ Hauteur : _____ Puissance CV : _____
 Numéro d'immatriculation : _____ Date de 1^{re} mise en circulation : _____
 Nom de votre compagnie d'assurance : _____ Tél. : _____
 Votre véhicule est-il de type poids lourd ? : Non Oui

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom et prénom : _____ Tél. : _____

	Prix		Nombre		Montant
Prix du circuit par personne	_____ €	x	_____	=	_____ €

Total voyage :	_____ €
Assurance annulation (3% du total voyage) :	_____ €
Total général :	_____ €
Acompte 30% à l'inscription :	_____ €
Solde * :	_____ €

**Je suis informé(e) que le solde de mon voyage devra être versé au plus tard 60 jours avant le départ, sans rappel d'ORCADA VOYAGES.*

Je règle l'acompte de 30% par :

Chèque bancaire Virement Carte Bancaire Chèques vacances

Pour tout règlement par C.B ou virement, l'agence prendra contact avec vous.

Je demande à ORCADA VOYAGES de me faire parvenir un contrat conforme à la législation en vigueur auquel seront annexées les conditions générales de vente. J'ai néanmoins déjà pris bonne note des conditions de vente qui figurent dans la brochure ainsi qu'au verso de ce bulletin d'inscription.

Date et signature précédées de la mention "lu et approuvé" :

Du 25 mai au 15 juin 2018

Sortie ouverte aux
adhérents de la FFACCC

Programme des 22 jours :

JOUR 1

EMBARQUEMENT À CHERBOURG

Rendez-vous à Cherbourg en Normandie. Présentation des équipages et déjeuner d'accueil. Embarquement dans la soirée.

Nuit en cabine double extérieure.

JOUR 2

ROSSLARE - TRAMORE

Petit-déjeuner libre. Débarquement à Rosslare en milieu de journée.

Première étape d'une centaine de kilomètres qui vous permet de vous familiariser avec la conduite à gauche et de découvrir les premiers paysages typiques du pays. Nuit en camping.

JOUR 3

TRAMORE - BLARNEY

Départ direction Cork et plus précisément Blarney, lieu de votre étape. Vous découvrez juste après Tramore de magnifiques paysages de falaises surplombant la mer. Vous pouvez également faire halte à Youghal, ville réputée pour ses grandes plages et son charmant petit port.

Nuit en camping.

JOUR 4

BLARNEY - SKIBBEREEN

Vous continuez votre route vers l'ouest de l'île. Arrêt possible en cours de route à Kinsale, un des plus jolis ports irlandais et réputé également pour ses maisons colorées. Nuit en camping.

JOUR 5

SKIBBEREEN - COORNAGILAGH

Départ direction la péninsule de Beara. Le climat particulièrement doux de cette région offre une végétation luxuriante sur une bonne partie de l'étape. Nuit en camping.

JOUR 6

COORNAGILAGH - KILLARNEY

L'itinéraire emprunté vous mène autour du célèbre «Anneau du Kerry». Paysages magnifiques aux falaises surplombant l'océan Atlantique. Attention aux premiers moutons errant sur les routes !

Possibilités de balades en plein cœur du Parc National du Killarney.

Nuit en camping.

JOUR 7

KILLARNEY - ADARE

Vous partez en direction du comté de Limerick en passant par la péninsule de Dingle. Vous profitez à nouveaux de paysages splendides entre terre et mer. Nuit en camping.

JOUR 8

ADARE - DOOLIN

Retour vers le bord de mer et les célèbres falaises de Moher qui s'étendent sur plus de 8 km de long et jusqu'à 214 mètres au-delà de l'océan Atlantique. Nuit en camping proche des falaises.

JOUR 9

JOURNÉE LIBRE AUX FALAISES DE MOHER

Journée libre que vous pouvez mettre à profit pour visiter ce site incontournable avec de nombreuses balades possibles depuis le camping dont une excursion sur les Iles Aran. En soirée, départ à pied dans un pub tout proche où vous pourrez à nouveau profiter de la musique traditionnelle irlandaise et de son ambiance typique.

Retour à pied et nuit en camping.

JOUR 10

DOOLIN - CLIFDEN

Bienvenue dans la région mythique du Connemara ! Vous traversez des paysages de toute beauté faits de lacs, de torrents et de montagnes. Considérée comme l'une des régions les plus rudes de l'Irlande pour son climat, le Connemara n'en reste pas moins authentique avec un mode de vie assez traditionnel et des habitants qui parlent encore presque tous le gaélique. Nuit en camping à Clifden.

JOUR 11

CLIFDEN - BALLINA

Vous continuez votre route toujours dans la province de Connacht en direction de Ballina, capitale du saumon Irlandais.

Soirée saumon avec barbecue et nuit en camping.



Suite du Programme

JOUR 12

BALLINA - CROLLY

Cette étape vous mène jusqu'à Dungloe en plein cœur du Donegal. Vous retrouvez le bord de mer et ses paysages tout aussi magnifiques avant d'arriver dans une région peu connue du grand public. Dîner pub avec musique irlandaise et nuit en bivouac.

JOUR 13

CROLLY - BUSHMILLS, IRLANDE DU NORD

Direction le Royaume Uni et l'Irlande du Nord ! Souvent effacée par sa grande voisine irlandaise et rétabli depuis peu des conflits du passé, l'Irlande du Nord offre des paysages exceptionnels. Nuit en camping.

JOUR 14

BUSHMILLS

Visite en matinée de la distillerie de whisky de Bushmills, considérée comme étant officiellement la plus ancienne distillerie du monde (licence obtenue en 1608). Vous pouvez vous rendre dans l'après-midi libre à la chaussée des géants pour visiter ce célèbre site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Nuit en camping.

JOUR 15

BUSHMILLS - BELFAST

Départ pour Belfast, capitale de l'Irlande du Nord. Vous longez à nouveau la côte irlandaise en faisant face cette fois-ci, à la mer d'Irlande. Nuit en camping.

JOUR 16

VISITE GUIDÉE BELFAST

Départ en bus du camping pour une visite guidée complète de la ville. Vous pourrez observer les peintures murales retraçant le triste passé de la ville où catholiques et protestants s'affrontaient encore avant le processus de paix entamé il y a quelques années. Déjeuner en plein cœur de Belfast. Poursuite de la visite puis temps libre. Retour en bus en fin d'après-midi. Nuit en camping.

JOUR 17

BELFAST - DUBLIN

Vous retrouvez la République d'Irlande et sa capitale Dublin. Pour ceux qui le souhaitent, arrêt possible au site de Newgrange avec la visite d'un des plus grands et impressionnants tombeaux néolithiques d'Irlande. Nuit en camping.

JOUR 18

VISITE GUIDÉE DE DUBLIN

Départ en bus du camping pour la visite guidée de Dublin. Tour panoramique de la ville avec visite du livre de Kells à Trinity College et de la cathédrale St Patrick. Déjeuner et après-midi libres pour profiter des charmes de la cité Dublinoise. Transfert retour au camping en fin d'après-midi. Nuit en camping.

JOUR 19

JOURNÉE LIBRE À DUBLIN

Journée libre à Dublin pour redécouvrir la ville ou profiter des balades environnantes, notamment sur la péninsule d'Howth où vous aurez peut-être la chance d'apercevoir des phoques. Transfert en bus en début de soirée pour un dîner spectacle avec danses et musiques traditionnelles irlandaises. Retour en bus et nuit en camping.

JOUR 20

DUBLIN - MONTS WICKLOW

Vous quittez les bords de la mer d'Irlande pour retrouver les terres et les célèbres Monts Wicklow. Semblables aux paysages des « highlands » écossais, vous retrouvez un panorama unique, aux routes vallonnées où chaque virage vous offre un nouveau spectacle de la nature. Nuit en camping.

JOUR 21

MONTS WICKLOW - ROSSLARE

Dernière matinée dans les Monts Wicklow. Vous passez à proximité du site historique de Glendalough, ancien monastère du VI^{ème} siècle établi par St Kévin. Poursuite de l'étape jusqu'à Rosslare et embarquement dans la soirée. Nuit en cabine double extérieure.

JOUR 22

ARRIVÉE CHERBOURG, FRANCE

Arrivée à Cherbourg en milieu d'après-midi. Fin de nos prestations.



Prix, détails, formalités

1415 € * / personne

* prix par personne sur la base de 2 personnes dans le camping-car
Remise « Club CCCRA » déjà déduite.

Minimum 12 camping-cars / Maximum 21 camping-cars

Si 1 personne dans le camping-car : 1730 € / personne

Si 3 personnes dans le camping-car : 1160 € / personne

Nos prix comprennent :

- Notre accompagnateur Orcada-Voyages en camping-car pendant toute la durée du circuit,
- Les informations du voyage envoyées dès votre inscription,
- Un guide de voyage et la carte routière de la destination envoyés dès votre inscription,
- Les fiches parcours journalières complètes,
- L'apéritif lors des soirs de réunions,
- La traversée en ferry Cherbourg / Rosslare / Cherbourg en cabine double extérieure (sous réserve de disponibilité au moment de l'inscription)
- Les 18 nuits en camping,
- Le déjeuner d'accueil à Cherbourg,
- La soirée saumon avec barbecue à Ballina,
- Le dîner pub à Crolly,
- Le déjeuner lors de la visite guidée à Belfast,
- Le dîner lors de la soirée spectacle à Dublin,
- La soirée pub avec une boisson aux Falaises de Moher,
- La visite avec dégustation de whisky dans la plus ancienne distillerie du monde à Bushmills,
- La visite guidée de Belfast en bus privatif,
- La visite guidée de Dublin en bus privatif avec les entrées à la bibliothèque de Trinity, College (Book of Kells) et à la cathédrale St Patrick,
- Tous les transferts en bus mentionnés dans le programme,
- L'album photo souvenir envoyé à votre retour,
- L'assurance assistance, rapatriement et responsabilité civile,
- La permanence téléphonique de l'agence Orcada-Voyages 24h/24h, 7j/7j.

Nos prix ne comprennent pas :

- La fourniture du camping-car,
- Le carburant, les péages, les parkings,
- Les prestations non mentionnées au programme,
- Les boissons, pourboires et dépenses à caractère personnel,
- Les dépenses liées à la présence de votre animal de compagnie pendant le voyage,
- L'assurance annulation et interruption de séjour (3% du montant total).

Fiche Technique :

Total circuit : 2900 km

Durée : 22 jours

Départ : Cherbourg, France

Retour : Cherbourg, France

Etape la plus courte : 90km

Etape la plus longue : 220km

Nuits en camping : 18

Nuit en bivouac : 1

Nuits en ferry : 2

Bon à savoir :

-1 heure de décalage horaire avec la France,

Paiement en euros,

1 litre de gasoil en Irlande = 1.27€ (avril 2017)

Pas de supplément longueur à prévoir pour votre camping-car,

Formalités :

Carte nationale d'identité ou passeport valide.

Animaux familiers acceptés sous certaines conditions.

Nous consulter.

Transport en chenil gratuit.



Monsieur : Prénom : N° d'adhérent : | _ | _ | _ | _ | _ | _ |
 Madame : Prénom : Club :
 Nb de personnes : dont Adulte (s) et : Enfant (s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non Oui
 Adresse : Tél. fixe : | _ | _ | _ | _ | _ | _ |
 Code postal : Ville : Portable : | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Pour confirmation indiquer E-mail : ou SMS ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C : Arrivez avec les pleins et vides faits	Prix/pers.	Nb	Montant en €
Frais de dossier (Organisation)	5.00 €		
Chèque à établir à l'ordre du CCCRA			TOTAL A PAYER
Option : Repas dansant du samedi soir	28.00 €		
Option : Visite du château	5.50 €		
Option : Emplacement brocante	Gratuit		
Chèque à établir à l'ordre de l'OT FE régie de recette			TOTAL A PAYER

Cette sortie n'est pas limitée en nombre
 Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT
 avant le **20 mai 2018**
 Accompagné des règlements
 Inscription et renseignement :
Bernard TEMPERE
15 chemin des Traverses
43130 RETOURNAC
04 71 65 21 07
06 66 32 04 00

Date et signature de l'adhérent

Branchement électrique (Raison médicale)

Les voyages ou sorties du club sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages et Séjours de la F.F.A.C.C.C.

Je soussigné (e) M ou Mme agissant pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris, implique l'acceptation :
 - Des conditions générales et particulières des conditions de vente, dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
 - Du règlement intérieur en particulier du paragraphe III, alinéa 5 «Tous les participants à un rassemblement évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association».
 - Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur
 CCCRA, association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Isère
 Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n° IMO75100284 / Assurance MACIF n° 15195976. Siège social 3 rue Danton 92240 MALAKOFF.

Fête du Camping-Car

Château de Montrond-Les-Bains (42)

Du 31 Mai au 3 Juin 2018



Sur un site d'exception, la 4^{ème} Fête du camping-car de Montrond-Les-Bains (Loire) ouvre ses portes gratuitement aux camping-caristes du **31 mai au 3 juin 2018**. Il n'est pas nécessaire d'appartenir à un club pour profiter de cette sortie, vous pouvez venir avec vos amis camping-caristes non adhérents.

En plein-air, **3 000 m² au pied du Château médiéval**, et au cœur de la cité thermale du département de la Loire (42), accueille depuis 4 ans le public et lui fait découvrir ses nombreux atouts : son château, son église, ses thermes et son parc thermal, son centre de détente aquatique unique, son casino de jeux multi loisirs, ses sentiers pédestres des bords de la Loire.

Cette manifestation est organisée par **NOTIN – HALL DU CAMPING-CAR** et **PASSION CAMPING-CAR**.

Les deux professionnels ligériens du camping-car et de leurs accessoires, présenteront des véhicules neufs et des occasions récentes des plus grandes marques.

Cette quatrième fête du camping-car réaffirme le partenariat des organisateurs avec le **Camping-Car Club Rhône-Alpes**.

Cette édition est une nouvelle fois parrainée par les **Voyages THELLIER**, qui conseilleront le public durant le week-end sur les destinations incontournables à réaliser en camping-car.

Pour découvrir les richesses gustatives de la région, un **marché du terroir** sera présent avec plusieurs exposants.

Durant ces quatre jours, nous vous accueillerons le jeudi de 14h00 à 18h00 et du vendredi au dimanche de 10h00 à 18h00.

Pour rendre votre passage sur le site plus agréable, l'aire de stationnement et de services, sera à votre disposition à proximité directe des exposants jusqu'au lundi 4 juin matin.

Les activités proposées pour rythmer le week-end sont toutes accessibles à pied, sans reprendre son véhicule.

Pour agrémenter votre séjour, nous vous proposons, sur inscription, plusieurs événements.

Vendredi 1er juin 2018 à 20h :

Dîner spectacle « **LE BAL DE VOS 20 ANS** » avec animations, surprises et soirée dansante. Il sera servi dans la salle de réception des Forézielles (accessible sur inscription), repas sur le thème de la France des Terroirs, avec boissons comprises.

Inscriptions Renseignements

Bernard TEMPERE

15 Chemin des Traverses 43130 RETOURNAC

Tél: 04 71 65 21 07 Port: 06 66 32 04 00

bernard.tempere@wanadoo.fr

Samedi 2 juin après-midi :

Un goûter animé sera proposé aux Forézielles avec tirage au sort d'un voyage en France, à gagner pour 2 personnes (accessible sur inscription) offert par le partenaire **THELLIER Voyages**, spécialiste du voyage en camping-car.



Participation en remplissant un bulletin sur le stand Accueil de la fête et sur le stand **THELLIER VOYAGES**.

C'est un séjour avec votre propre camping-car, incluant la visite de châteaux de la Loire et de parcs d'attractions, tels que le Futuroscope et le Puy du Fou.

Plus d'infos sur ce voyage **THELLIER :**

<https://www.thelliervoyages.com>

[/circuit-camping-car-france/48](https://www.thelliervoyages.com/circuit-camping-car-france/48)



A 14h30 et 15h (accessible sur inscription).

2 visites guidées du château et du jardin médiévaux seront proposées par les Amis du Château. Patrimoine emblématique de la Ville Thermale de Montrond-les-Bains, le château est à l'origine du développement de la cité. Construit sur une éminence basaltique, la seule de la rive droite de la Loire, il date du XI^{ème} siècle et mêle architecture médiévale et Renaissance. Au pied du château, est entretenu un véritable jardin médiéval disposé selon quatre zones en plessis : le verger, le potager, les plantes médicinales et aromatiques et le jardin d'agrément et de fleurs.

Dimanche 3 Juin :

Après-midi :

Le CCCRA organise, sur le site, une brocante gratuite d'accessoires de camping-cars. Pour faciliter l'organisation, merci de mentionner votre participation sur le bulletin d'inscription.

Par ailleurs chaque jour à midi, au cœur de la fête, un apéritif vous sera offert par les exposants.



Rendez-vous:

Rue du Vieux Château

42210 MONTROND-LES-BAINS

Cette sortie n'est pas limitée en nombre

Date limite d'inscription

20 Mai 2018



Bulletin de préinscription SELESTAT

Du 07/06/2018 au 16/06/2018

À adresser à : Patrick et Nadine DEBRA – 15 chemin de la Centrale 73460 Ste Hélène sur Isère – 06.16.83.02.52 – patrick.debra@orange.fr

Participants :

Monsieur : Prénom :

Madame : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

N° adhérent FFACCC.....

Téléphone Mail : 1^{ère} sortie : oui non

Attention accueil à partir de 14heures, plein et vide faits

GPS : 47°51'7,4"N ; 7°17'6"E

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, etc.)

Stationnements et nuitées	79,50€ / équipage	=.....	79,50€
Apéro club	5,00€/pers X	=.....	€
Visites + guides	34,50€ / pers X	=.....	€
Royal Palace repas spectacle **	79,00€/ pers X	=.....	€
Prix Total.....			=€

Paiement : Un acompte de 100,00€ par équipage libellé au nom du 3CAMB devra parvenir à l'organisateur au plus tard le **31 mars 2018 et ce afin de pouvoir honorer des avances de réservation.**

Le solde sera versé au moment de la sortie

**** Les personnes ne venant pas au Royal Palace ne pourront pas stationner sur leur parking, celui-ci étant réservé à la clientèle. La sortie prendra donc fin le vendredi matin pour ceux-ci.**

En cas de désistement, les frais engagés pourraient ne pas être remboursés.

Les conditions générales et particulières de vente figurent sur le site :

http://www.3camb.fr/files/conditions-de-vente_944r0589.pdf

Je soussigné M ou Mme agissant pour moi-même et (ou) pour le compte des personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance des conditions générales et particulières ainsi que du programme réputé comme faisant partie intégrante du contrat.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme en cas de nécessité ou selon la météo.

Date et signature de l'adhérent



Circuit SELESTAT ET SES ENVIRONS
Du 7 au 16 juin 2018
Organisateurs Patrick et Nadine DEBRA
Tél : 06.16.83.02.52

Jeudi 7 juin : Arrivée dans l'après midi sur le parking de l'écomusée de l'Alsace Chemin du Grosswald, 68190 Ungersheim – Repas sorti des CC nuit sur place

Vendredi 8 juin : Visite de l'écomusée de l'Alsace sur la journée – possibilité de restauration sur place -
Départ vers 17H00 pour Colmar sur l'aire de stationnement au port de plaisance – Repas sorti des CC nuit sur place

Samedi 9 juin matin : libre – Repas sorti des CC
après midi : visite guidée de Colmar durée 2H
Départ en fin d'après midi pour Naturoparc (centre de réintroduction des cigognes)
– Repas sorti des CC nuit sur place

Dimanche 10 juin :
matin. Visite facultative de la maison des papillons – Repas sorti des CC
Après midi : visite du centre de réintroduction des cigognes et des loutres avec spectacle technique de pêche des animaux pêcheurs dans un immense bassin vitré.
En fin d'après midi, possibilité de se rendre au village pour ceux qui le souhaitent (10 mn à pied) -
– Repas sorti des CC nuit sur place

Lundi 11 juin matin départ pour Selestat au camping municipal des cigognes – Installation et journée libre
Le soir, apéro club -Repas sorti des CC nuit sur place

Mardi 12 juin matin marché de Selestat
midi possibilité de restauration sur place ou repas sorti des CC
Après midi libre
– Repas sorti des CC nuit sur place

Mercredi 13 juin libre

Chacun à sa guise pourra visiter la volerie des aigles (8,00€), la montagne des singes (8,00€), et le Haut Koenigsbourg (9,00€ + possibilité de restauration sur place), en navette au départ de la gare de Selestat (tarif unitaire aller simple 2,50€ ou tarif groupé de 2 à 5 personnes 17,50€ aller retour pour le groupe valable sur la journée).

Repas sorti des CC nuit sur place



Jeudi 14 juin : matin visite guidée de Sélestat

Après midi : libre

Repas sorti des CC nuit sur place

Vendredi 15 juin Matin départ des équipages pour le Royal Palace à Kirrwiller à environ 1h30 de Selestat

Midi– Repas sorti des CC

Après midi détente

Soir : Repas : 1 apéritif, 1 entrée, 1 plat 1 dessert – boissons non comprises et spectacle au Royal Palace



Nuit sur place

Samedi 16 juin : Fin du séjour – départ des équipages

Coût total du séjour : 198,00€ pour 1 CC avec 1 personne et 316,50€ pour 1CC et 2 personnes tout compris (visites, Royal Palace et nuitées) sauf les visites facultatives du dimanche 10 juin et mercredi 13 juin.

Un bulletin de préinscription sera mis en ligne début janvier 2018 avec un acompte de 100€ à verser par équipage.

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée à la préfecture d'Annecy le 2 décembre 2014. 3CAMB Siège social 279 route du Chef-lieu 74150 SALES 0450648828 <http://www.3camb.fr> contact@3camb.fr
Association bénéficiaire de l'immatriculation voyage de la FFACCC N°IM075100248 Assurance MACIF N° 15195976 Siège social 3 rue Danton 92240 MALAKOFF Téléphone : 0800 800 158 Email : secre.ffaccc@orange.fr site www.ffaccc.fr

Sortie ouverte aux
adhérents de la FFACCC

13 jours du jeudi 21 Juin au mercredi 4 Juillet 2018

Partons à la découverte de la **Catalogne du Nord**, région de France, plus connue sous le nom du département français : les **Pyrénées Orientales**. Grâce à ses montagnes, sa mer et sa culture, cette région a tous les atouts pour nous offrir un séjour inoubliable ! Tout au long de notre séjour, nous traverserons ce département, découvrirons ses nombreuses richesses.

Le drapeau de la Catalogne, connu populairement en catalan comme *la senyera*, est le drapeau traditionnel de quatre bandes horizontales de couleur rouge sur fond or. Par loi, il doit être présent sur tous les bâtiments publics et lors de tous les actes officiels en Catalogne.

La Catalogne nous offre un artisanat exceptionnel... Le verre, la ferronnerie, le liège, le granit, le grenat...

Le grenat est la pierre traditionnelle des bijoux de la femme catalane mais également la pierre symbole de la Catalogne. Avec un travail minutieux, fait main, ces orfèvres réaliseront devant vous ces bijoux emblématiques de la Catalogne, et, Mesdames, vos rêves pourront se réaliser... vous repartirez avec cette belle pierre à vos doigts ou autour du cou !!!

Le chêne-liège. Si le liège est principalement utilisé pour la fabrication de bouchons, il est également utilisé dans l'artisanat des Pyrénées Orientales. En effet, beaucoup d'autres utilisations, la décoration, la mode, l'industrie... nous découvrirons un musée exceptionnel avec de nombreux tableaux et scènes thématiques entièrement en liège... Une merveille !!!

Si la Catalogne nous offre un artisanat remarquable, son patrimoine architectural l'est tout autant...

L'Abbaye de Saint-Martin, perchée sur un piton rocheux à 1 094 mètres d'altitude, au cœur du massif du Canigou inondé de soleil, conserve de beaux témoignages du passé. Sur un nid d'aigle, l'ancienne abbaye **bénédictine Saint-Martin-du-Canigou** surplombe discrètement la vallée du Cady depuis



le XI^{ème} siècle et nous invite à découvrir son site unique. Le clocher lombard, les chapiteaux de marbre, l'abbatiale et la crypte voûtée en font **un joyau du premier art roman régional**.

Cinq villages classés parmi les beaux villages de France,

Mosset, Villefranche-de-Conflent, Eus, Evol, Castelnou, ... A la fois plus Beau Village de France et patrimoine mondial de l'UNESCO au titre du réseau Vauban, Villefranche-de-Conflent est incontournable !

Villefranche-de-Conflent laisse entrevoir par ses meurtrières un riche patrimoine, témoignage du temps passé. Au



confluent de 3 vallées, sa position stratégique justifiait sa fonction de capitale du Conflent.

C'est au XVII^{ème} siècle que Villefranche-de-Conflent voit son



architecture militaire remaniée. Sébastien le Prestre dit Vauban adapte les remparts sur 2 niveaux et fait construire **le Fort Libéria**, œuvre perchée sur un éperon rocheux, faisant alors de Villefranche, un modèle unique de défense.

Trois cents ans après le passage de Vauban, les remparts encerclant la cité, le fort Libéria surplombant celle-ci et la grotte casematée dite « Cova Bastera » sont autant de témoignages de son talent. Villefranche, gardienne de cette mémoire, nous ouvre ses portes pour partir à la découverte d'un mythe au décor de Grand Siècle.

Castelnou, autre plus beau village de France, compte parmi les sites les plus remarquables que gens d'ici et gens d'ailleurs se

doivent de découvrir en Catalogne. Pour accéder au centre historique, il faut entrer par le grand portail en pierre, de la porte de Millars, qui date du 14^{ème} siècle.

Dans les rues étroites, vous marcherez sur les pas de milliers de personnes ayant suivi le même itinéraire au cours



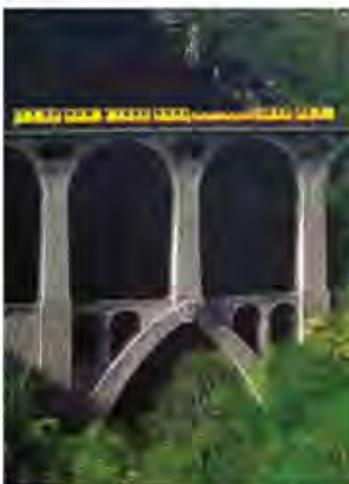
des siècles passés. Les rues mènent vers le château et vous découvrirez de charmantes maisons en pierre, occupées actuellement par des artisans, des peintres et des petits restaurants. Le village ne vit que par leur présence et il donne une idée de ce qu'étaient les anciennes échoppes et la vie rurale. Castelnou, petit village pittoresque est un petit bijou...

Symbole du Pays Catalan, le Train Jaune de Cerdagne, affectueusement surnommé « le Canari » relie Villefranche-de-Conflent (427 m) à La Tour-de-Carol (1232 m) sur un parcours de 63 km en gravissant 1200 m de dénivelé jusqu'à Bolquère, la plus haute gare de France à 1593 m.

Edifiée au début du siècle, la ligne ferroviaire du Train Jaune avait pour mission de relier les hauts plateaux catalans au reste du département. Elle conserve actuellement son tracé initial dans un environnement exceptionnel, dans ces magnifiques paysages de montagne. Les premiers

travaux entrepris en 1903 permirent, dès 1910, de relier Villefranche-de-Conflent à Mont-Louis.

La construction de cette voie a nécessité l'**édification de 650 ouvrages d'art**, dont 19 tunnels et deux ponts remarquables : le Viaduc Séjourné (16 arches en granit, perché à 65 m au-dessus de la Têt) et le Pont Gisclard (873 tonnes d'acier, à 80 m au-dessus d'un précipice), permettent au Train Jaune de se faufiler entre gorges et rochers et jouer du relief.





Le site des Bouillouses est un site naturel classé. Il est de grande notoriété, en France comme en Espagne. Le décor lunaire, et la multitude de petits lacs autour du sentier menant au sommet du pic Carlit, font tout le charme du site. Ce lac d'altitude (2000m) est le lac le plus haut auquel on puisse accéder par la route ou par télésiège de tout le massif pyrénéen.

Un barrage impressionnant, le barrage du Lac des Bouillouses, y fut construit au début du XX^{ème} siècle pour réguler le débit de la Têt et **fournir l'électricité nécessaire au fonctionnement du Train Jaune** grâce à une centrale hydroélectrique qui lui est dédiée. Des parcelles appartenant ici à l'enclave espagnole de Llivia ainsi que des droits ancestraux de pacage font se côtoyer, chose très rare, les troupeaux français et espagnols. Ignorant les frontières... vaches et chevaux estivent et conversent...ici en liberté durant tout l'été.

L'eau thermale... Une richesse pour les Pyrénées...

L'eau est présente sous toutes ses formes : **eau douce, eau salée, eaux sulfureuses, eaux chaudes...**

Nous pénétrons au cœur des Thermes d'Amélie-les-Bains en découvrant les thermes romains encore en activité !!! Ce sera l'occasion de comprendre les bienfaits de ces eaux thermales qui soulagent les maux de nos articulations et autres... C'est en plein cœur des Pyrénées Catalanes que se trouve la plus haute des stations thermales de France. **Pour chacun un outil de détente et de relaxation hors du commun.** Les Bains de **Dorres** attirent chaque année près de 60 000 visiteurs dans un petit village qui ne compte habituellement que... 162 habitants ! Nichés à 1458 m d'altitude, les bains sont connus depuis la préhistoire, **pour des bains en plein air**, avec leurs baignoires creusées à même le granit et une eau qui avoisine les 40° toute l'année.

Vous choisissez votre baignoire et vous vous installez, accompagné de sensations incroyables, face à un panorama somptueux, les montagnes qui s'étirent à perte de vue... Bref, il s'agit d'une très bonne occasion pour profiter d'un bain original avec vue sur les Pyrénées en toile de fond. Pourquoi s'en priver ?

Le soleil ... Une autre richesse pour les Pyrénées ...

L'énergie de 10 000 soleils ! Odeillo ! C'est le plus grand four solaire de grande puissance construit au monde. Ce joyau technologique, avec son miroir concave de 40 m de haut et 54 m de large constitué de 63 miroirs orientables (héliostats), est un outil de travail unique pour les scientifiques du monde entier. Construit entre 1962 et 1968, à partir des connaissances accumulées et des expérimentations concluantes pratiquées sur son « papa » de Mont-Louis, il fut mis en service en 1969.

Classé monument historique et infrastructure européenne de recherche, ce gigantesque miroir abrite un laboratoire du CNRS en pleine activité avec des programmes d'importance mondiale, entre autres avec la NASA. Son domaine d'activité fait partie du tourisme scientifique et industriel.

Byrrh ... L'apéritif Byrrh est aussi catalan. En pénétrant dans cette maison, nous découvrons une histoire fabuleuse, incroyable. Aux environs de 1860, deux jeunes frères désireux de participer à leur façon à la fièvre vinicole qui gagne alors la région de Thuir, achètent une petite cave dans laquelle ils vont s'efforcer d'élaborer un vin apéritif aromatisé au quinquina.



Une fois mis en bonnes, le produit est commercialisé **auprès des pharmaciens**, les vertus toniques de cet apéritif le faisant considérer à l'époque comme un médicament pouvant guérir particulièrement... les enfants... Ayant atteint une renommée mondiale, et, prestige aidant, de nouvelles réalisations sont entreprises, avec notamment la construction d'énormes cuves en chêne, puis viendra la réalisation la plus spectaculaire, **celle de la plus grande cuve du monde, d'une capacité réelle de 1 000 200 de litres...** (pas d'erreur...) Cette cuve pèse cent tonnes à vide, elle a une hauteur de 10 mètres et un diamètre de 12,50 mètres.

« Les Castelliers de Catalogne » est une manifestation culturelle traditionnelle des pays catalans que l'on peut



admirer lors de grandes manifestations ou fêtes. Monter un **castell** (château en catalan) consiste à bâtir une pyramide humaine de six à dix étages de forme et organisation bien définies. Chaque participant a une position bien précise, avec une fonction particulière. Passionnés, ces derniers sont reconnaissables à leur costume traditionnel fait d'un pantalon blanc, d'une faixa, une sorte de ceinture et d'une chemise qui indique grâce à sa couleur, à quel groupe de Castell ils

appartiennent. Les Pyrénées-Orientales comptent seulement **trois associations de Castelliers**, le record français est pour l'instant un castell de 7 étages. C'est un exploit dans l'histoire de ces « châteaux humains » classés au Patrimoine Mondial de l'Unesco, depuis 2010.

Les Castelliers ont une devise : **« Força, Equilibri, Valor i Seny »**, en français :

« De la force, de l'équilibre, du courage et du bon sens ».

Après cette présentation, vous languissez de venir avec nous, découvrir cette région chargée de culture, de saveurs et de couleurs que sont les Pyrénées Orientales !

A l'heure de la mise en page, je vous donne les grandes lignes de notre programme, il manque encore quelques petits détails et nous vous réservons quelques petites surprises.

Je précise les repas prévus au restaurant, les autres, non mentionnés restent libres, à votre choix.

Le programme définitif vous sera communiqué lors de la confirmation de votre réservation.

Les stationnements offriront toujours les services « eau et vidanges » mais n'auront pas l'électricité.

A Villefranche de Conflent le parking fonctionne avec une barrière payable par CB, (environ 5 € la journée).

Déroulement de la sortie ...

Jeudi 21 juin Rassemblement à partir de 10 h

Camping de Maureillas pour 2 nuits

Après-midi : Les tortues de Sorède (en bus)

19 h00 Pot de bienvenue

Vendredi 22 Matin. Musée du liège
Après-midi (en bus) Les eaux thermales d'Amélie-les-bains... Montbolo avec guide

Samedi 23 **Journée libre et déplacement** avec plusieurs possibilités... Installation au camping

Dimanche 24 Matin : Barrage des Bouillouses, la création de ce barrage.

12 h 15 **Repas Restaurant du lac**
Puis gentille balade autour des étangs des Esquis

Lundi 25 Déplacement vers Font-Romeu : installation sur le parking.

Le four solaire
Fin d'après-midi libre, plusieurs sites à ne pas manquer dans la ville de Font-Romeu.

Mardi 26 **Matinée libre**

Après-midi : Départ du bus pour Dorres
Visite guidée de la maison du granit et des Bains

Mercredi 27 Déplacement libre, vers Villefranche :

Installation sur le Parking
Matinée et repas libres
Visite guidée ville et remparts. Fin d'après-midi libre

Jeudi 28 Visite guidée du Fort Liberia + visite libre de la ville

Grotte Canalette avec spectacle.

Vendredi 29 Le Train Jaune jusqu'à Mont-Louis

Visite guidée de la Citadelle
12 h 30 **Repas restaurant « Central »**
à Mont-Louis



Roseau
Vauban

16 h **Bus pour retour** (photos et point de vue)
Au retour déplacement vers Prades et installation au Camping.

Les fêtes en nocturne : libres

Samedi 30 **Les joyaux Catalans à Prades** (Covoiturage de quelques km ou à vélo)

Les plus beaux villages de France du secteur, libres.
Les fêtes de Prades : libres

Dimanche 1^{er} juillet Les fêtes de St Pierre avec différentes animations purement catalanes dont les

« Castillers » ou tours humaines. Sardanès...

Journée libre

Lundi 2 juillet **Départ en bus pour l'Abbaye St Martin du**

Canigou. Au retour déplacement libre pour installation au camping (10 km)

Mardi 3 juillet **Départ bus pour la journée :**

Castelnou en visite libre, repas libre, restaurant ou sur le marché des producteurs.

Reprise bus pour : Visite libre de Thuir et visite guidée des caves Byrrh à Thuir.

Soirée d'adieux ... Nuit sur place,

Mercredi 4 juillet ... Départ libre

A bientôt.



Inscriptions

Janine CLUZEL

140. A. route du Serein 26530 Le GRAND SERRE

Tél : 04 75 03 78 12 / Port : 06 25 90 29 40

jan.club@sfr.fr

Sortie limitée à :

15 CC minimum

22 CC maximum

Les inscriptions seront closes dès le nombre de 22 CC atteint.



Monsieur : Prénom : N° d'adhérent : | _ | _ | _ | _ | _ | _ |
 Madame : Prénom :
 Nb de personnes : dont Adulte (s) et Enfant (s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non Oui
 Adresse : Tél. fixe : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |
 Code postal : Ville : Portable : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |
 Pour confirmation E-mail : ou SMS ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

Longueur C.C : Arrivez avec les pleins et vides faits	Prix/pers.	Nb	Montant
Forfait stationnement par Camping-car			140.00 €
Forfait : 6 sorties ou déplacements en bus + 2 repas au restaurant + les visites guidées + organisation	270.00 €		

TOTAL A PAYER

Cette sortie est limitée à
15 CC Mini / 22 CC Maxi
 (inscription suivant l'ordre d'arrivée des bulletins),
Inscriptions closes dès le nombre de 22 CC atteint
 Accompagnées du règlement à l'ordre du CCCRA
 Inscription et renseignements :
Janine CLUZEL
140 A, rue du Serein
26530 LE GRAND SERRE
Tél: 04 75 03 78 12
Port: 06 25 90 29 40
@ : jan.club@sfr.fr

Les voyages ou sorties du club sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages et Séjours de la F.F.A.C.C.C.

Je soussigné (e) M ou Mme agissant pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris, implique l'acceptation :
 - Des conditions générales et particulières des conditions de vente, dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
 - Du règlement intérieur en particulier du paragraphe III, alinéa 5 «Tous les participants à un rassemblement évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association».
 - Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur
 CCCRA, association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Isère
 Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n° IMO75160284 / Assurance MACIF n° 15195976. Siège social 3 rue Danton 92240 MALAKOFF.

Date et signature de l'adhérent



Le chemin gourmand à Nuits Saint Georges

Du 22 au 24 juin 2018

Organisée par Patrick et Nadine DEBRA Tél : 06.16.83.02.52

Journée festive au milieu des vignes au bénéfice de l'AGEF, association qui œuvre pour le service d'accueil de jour qui prend soin des travailleurs handicapés vieillissants.

Le chemin gourmand est une balade de 7 km au milieu des vignes, sur les coteaux de Nuit St Georges (ambiance festive et musicale).

Cette balade bucolique permet la découverte d'un paysage viticole de toute beauté, vous traverserez Nuits St Georges et son vignoble.

La découverte gourmande : comme son nom l'indique est un sentier comportant 5 étapes qui composent toutes ensemble un véritable repas; avec spécialités locales à chaque étape associées à des vins soigneusement choisis.

Programme

Vendredi 22 juin après midi

Arrivée des équipages à Nuit St Georges

Repas du vendredi soir sorti des CC – nuit sur place

Samedi 23 juin matin libre repas sorti des CC

Après midi visite du Cassissium - repas sorti des CC nuit sur place

Dimanche 24 juin Chemin gourmand, heure de départ donnée par les organisateurs

Fin d'après midi départ des équipages ou possibilité départ le lundi matin dans ce cas repas du dimanche soir sorti des CC

Coût global de la sortie

59,00€ par personne

Le tarif comprend la visite du Cassissium. le repas et les vins du dimanche midi. Chaque participant recevra un bâton de marcheur, un chapeau, un verre, un porte verre et une carte du parcours

Le bulletin d'inscription sera mis sur le site courant janvier 2018, sortie pour 15 CC maxi.

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée à la préfecture d'Annecy le 2 décembre 2014. 3CAMB Siège social 279 route du Chef-lieu 74150 SALES 0450648828 <http://www.3camb.fr> contact@3camb.fr
Association bénéficiaire de l'immatriculation voyage de la FFACCC N°IM075100248 Assurance MACIF N° 15195976 Siège social 3 rue Danton 92240 MALAKOFF Téléphone : 0800 800 158 Email : secr.ffaccc@orange.fr site www.ffaccc.fr

Le Puy du Fou La Vendée et son histoire



Sortie ouverte aux
adhérents de la FFACCC

Du lundi 23 au 30 Juillet 2018



Mireille et Michel, Vendéens de cœur,
et le sourire de Marie Elise vous
invitent à venir découvrir une petite
partie du bocage Vendéen...

Rendez-vous le lundi 23 juillet
en fin d'après-midi à
St Georges de Montaigu (85)

*(Les coordonnées précises vous
seront adressées ultérieurement
avec la confirmation de votre
inscription, lors de la clôture de ces
dernières)*



Mardi 24 :

Autour des traditions, un repas typique vous sera proposé, un
groupe folklorique sera parmi nous ... Découverte, animations et
surprises garanties!...



En Vendée, ce sont des vacances sans soucis, le soir c'est la
fête un peu partout sur la côte, danse, folklore, tradition,
fêtes de la mer, spectacles de rues, boîtes, casinos, etc.

Mercredi 25 :

Un embarquement, entre clapotis et chuchotis, nous permettra de
découvrir la faune, la flore et son exposition éphémère en plein
air.

Nous bivouaquerons en forêt de Brouzils et visiterons ce site
surprenant.



Jeudi 26 :

Mireille nous propose un spectacle nocturne qui retrace avec
justesse et émotion l'histoire de ce lieu lors de la guerre de
Vendée. Une très belle soirée animée et organisée par des
amateurs amoureux de leur région et respectueux de leur histoire,
le tout ne vous laissera certainement pas indifférent.





Monsieur : Prénom : N° d'adhérent : | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Madame : Prénom :

Nb de personnes : dont Adulte (s) et Enfant (s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non Oui

Adresse : Tél. fixe : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Code postal : Ville : Portable : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Pour confirmation E-mail : ou SMS ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

Longueur C.C : Arrivez avec les pleins et vides faits	Prix/pers.	Nb	Montant
Forfait comprenant toutes les prestations du programme	158.00 €		

Cette sortie est limitée à **48 personnes**
(inscription suivant l'ordre d'arrivée des bulletins).
Inscriptions closes dès le nombre de 48 atteint
Accompagnées du règlement à l'ordre du CCCRA
Inscription et renseignements :
M. E. LEVEQUE
27 bd de l'Europe C2 - 76
26200 MONTEILIMAR
Tél : 06 09 12 92 76
marie.elise.leveque@hotmail.com

Les voyages ou sorties du club sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages et Séjours de la F.F.A.C.C.C.

TOTAL A PAYER	
----------------------	--

Je soussigné (e) M ou Mme agissant pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris, implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit ; Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
- Du règlement intérieur en particulier du paragraphe III, alinéa 5 «Tous les participants à un rassemblement évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association».
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur CCCRA, association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Isère Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n° IM075100284 / Assurance MACIF n° 15195976. Siège social 3 rue Danton 92240 MALAKOFF

Date et signature de l'adhérent

Banner

THE POWER COMPANY

L'ENERGIE DE VOS LOISIRS

Sécurité anti-écoulement. Puissance optimale.

ENERGY BULL: NOUVELLE GAMME POUR BATEAUX, CARAVANING, LOISIRS.

La gamme Energy Bull vous apporte de l'énergie là où vous en avez besoin. Les dernières technologies adoptées pour l'Energy Bull la rendent encore plus sûre, plus puissante, plus résistante, quelle que soit l'utilisation!

Banner, une qualité sans compromis.

Banner France SAS
Zone Industrielle No. 2, 5, Rue Vauban, F-68170 Rixheim
Tél: 03.89.44.28.38, Fax: 03.89.54.13.28
E-Mail: office.bf@bannerbatteries.com

bannerbatterien.com

LEADING COMPANIES OF AUSTRIA

Le Puy du Fou, La Vendée et son histoire

Suite



Vendredi 27 :

Durant la journée nous nous dirigerons vers le Puy du Fou. Chemin faisant, nous pourrions découvrir « **Le Mont aux Alouettes** » ou les moulins de Vendée. Seuls trois moulins ont subsisté, dont un fonctionne encore, gardant ainsi mémoire d'une tradition meunière vieille de plusieurs siècles.

Samedi 28 et dimanche 29.

A présent nous voici aux portes du Grand Parc du Puy du Fou et de la Cinéscénie.

En arrivant au « Puy du Fou », on oublie le XXI^{ème} siècle pour se plonger dans un grand voyage dans le temps ! Sur plus de 50 hectares, nous partirons à la découverte d'un parc naturel magnifique abritant près de 20 spectacles grandioses, de jour comme de nuit, 4 villages authentiques avec leurs artisans d'art et plus de 1500 animaux en pleine nature.

De spectacle en spectacle, d'aventure en aventure, nous traverserons les siècles. Nous revivons la fureur des jeux du cirque, nous vibrerons au rythme des cascades équestres des chevaliers, nous vivrons une émouvante aventure de cape et d'épée, et rêverons devant l'inoubliable ballet aérien des oiseaux ... A chaque siècle, son émotion !

Et puis, la **Cinéscénie du Puy du Fou, le plus grand spectacle de nuit du monde ! 2400 acteurs sur une scène de 23 hectares, 28000 costumes, 1h30 de spectacle grandiose.**

La Cinéscénie nous en mettra plein les yeux !

Lundi 30 juillet :

Pour nous revoir, il va falloir se dire au revoir. Alors quittons-nous sur une note d'un repas typiquement Vendéen qui surprendra une nouvelle fois nos papilles.

Bon retour et au plaisir de se revoir.



Organisateurs / Renseignements

Mireille et Michel FRANCHET-ROUGET

175, rue Jean de Suzannet

85250 - CHAVAGNES EN PAILLERS

Tél : 06.47.45.30.68

filassier.mircille@orange.fr

Renseignements et Inscriptions

M. E. LEVEQUE

27 bd de l'Europe C2 - 76

26200 MONTELIMAR

Tél : 06 09 12 92 76

marie.elise.leveque@hotmail.com

Sortie limitée à

48 personnes

Inscriptions à réception de la revue et jusqu'à limite des places disponibles



FESTIVAL 2018

Sous réserves de modifications

du 30 Juillet au 5 Août 2018



En route vers la 29^{ème} édition

LES GROUPES PRESENTS EN 2018

BRESIL
AFRIQUE DU SUD
OUZBEKISTAN
WALLIS ET FUTUNA
RUSSIE
ILE DE PÂQUES
PEROU
COLOMBIE
BATUC'ADOS
TAIWAN



Camping Car Club Est



FESTIVAL INTERNATIONAL DE FOLKLORE DE PORT SUR SAÔNE Du 30 Juillet au 5 Août 2018

Organisateurs : Christiane et Jacques Defrain – Aline et Régis Draut

Inscription et règlement à adresser à : M. DRAUT Régis

54 place Cardot

08140 – DOUZY

Tél : 03 24 26 45 19 - 06 16 56 27 92 - E-mail : regis.draut@orange.fr

Participants : C'est notre première sortie avec le CCC Est : **OUI – NON**

Monsieur : Prénom :

Madame : Prénom :

Enfants (date de naissance) :

Autres personnes :

Adresse :

CP : Ville :

N° adhérent FFACCC N° portable : E-mail :

CC immatriculation : Longueur : Hauteur :

Sont inclus dans le prix : (Le détail des prestations comprises dans le prix est indiqué dans cette revue)

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, etc.)

Participation globale

Adulte : 60,00 € X nombre de personnes : = €

Enfant moins de 16 ans : 30,00 € X nombre de personnes : = €

Total :€ Chèque à l'ordre de : **ADC Port /Saône**

Frais administratifs d'organisation : 10,00 € par camping-car

Surcoût pour les adhérents directs à la FFACCC (UCCF) : 10,00 € par équipage

Total :€ Chèque à libeller à l'ordre du **CCC Est**

Nous souhaitons, en fonction des places disponibles en salle et au camping : (cerclez votre choix)

- Un branchement électrique (au forfait de 15 €) à régler sur place : **OUI** **NON**
- Un emplacement ombragé (sans réception satellite) **OUI** **NON**
- Une place sur une chaise (plus de confort et d'espace) **OUI** **NON**

Date limite d'inscription : **05 Juillet 2018** ou lorsque le nombre maxi de participants est atteint.

Paiement : Les chèques de participation doivent être parvenus à la date ci-dessus.

Conditions générales : (sont reprises dans les dernières pages de la présente revue)

En cas d'annulation : (voir les conditions générales dans les dernières pages de la présente revue)

Je soussigné M ou Mme agissant pour moi-même et (ou) pour le compte des personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente ainsi que du programme réputé comme faisant partie intégrante du contrat.

Date et signature de l'adhérent

Camping-Car Club Est
Le 16 janvier 2018

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée à la préfecture de l'Yonne le 20/10/06.

Immatriculation au registre du tourisme N° IMO 75100284 – Assurance MACIF N° 15195976

Siège social : 3 rue Danton – 92240 - MALAKOFF

Téléphone : 01 45 58 57 86 E. mail : sec.ffacce@wanadoo.fr

Séjour ouvert à l'ensemble des adhérents de la FFACCC
**29^{ème} FESTIVAL INTERNATIONAL DE FOLKLORE
DE PORT SUR SAÔNE**



Du 30 Juillet au 5 Août 2018

Situation : Port sur Saône se situe à une douzaine de kilomètres au Nord-Ouest de Vesoul.

Coordonnées GPS :

N 47 °40' 55.2'' - E 6° 02' 23. 4''

Inscriptions : M. DRAUT Régis

54 Place Cardot

08140 – DOUZY

Tél : 03 24 26 45 19 - 06 16 56 27 92

E-mail : regis.draut@orange.fr

Organisation : Christiane et Jacques Defrain

Aline et Régis Draut

La municipalité de Port sur Saône et le Camping-Car Club Est vous invitent à la 29^{ème} édition de cette grande manifestation d'envergure régionale rassemblant durant six jours, plusieurs nations du monde entier, qui viennent présenter leur folklore et leur culture. Six jours donc, d'échanges et de convivialité passés à la rencontre d'autres peuples grâce aux différentes animations organisées.

Vous serez accueillis au Camping Municipal de Port sur Saône, situé à 300 mètres des spectacles et à 800 mètres du centre-ville et des commerces.

Coût du séjour : 60 € par adulte et 30 € par enfant de moins de 16 ans.

Frais d'organisation : 10 € par véhicule.

Surcoût pour les adhérents directs à la FFACCC (UCCF) : 10 € par équipage.

Sont inclus :

- l'emplacement sur le camping ou l'annexe jouxtant celui-ci, sans électricité durant la période. (Possibilité de branchement électrique pour un forfait de 15 € à payer sur place, dans la limite de la puissance et des prises disponibles.)

Nota : compte tenu du nombre d'arbres sur le camping, nous ne pouvons pas garantir une réception satellite pour la télévision à tous les emplacements. Mais il y aura des spectacles en salle tous les soirs.

- l'accès aux spectacles en salle climatisée et à toutes les animations extérieures du Festival durant le séjour.

Avec toujours la même place réservée en tribune ou sur une chaise devant la scène.

- L'accès à la soirée celtique du Lundi 30 Juillet

- L'accès à tous les spectacles en journée sur la place

- un repas offert par la municipalité, suivi d'un spectacle «Spécial Camping-Cariste.»

- vin d'honneur et animations au cours du séjour.

Date limite d'inscription : **05 Juillet 2018**

Une confirmation de votre inscription vous sera envoyée vers la mi-juillet 2018.





Monsieur : Prénom : N° d'adhérent : | - | - | - | - | - | - |
 Madame : Prénom : Club :
 Nb de personnes : dont Adulte (s) et : Enfant (s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non Oui
 Adresse : Tél. fixe : | - | - | - | - | - | - | - |
 Code postal : Ville : Portable : | - | - | - | - | - | - | - |

Pour confirmation indiquer E-mail : ou SMS ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C : Arrivez avec les pleins et vides faits

Prix/pers.	Nb	Montant en €
Accompagnement, animation par Dominique et visite de l'abbaye de MAILLEZAIS	275,00€	
Location du canoë biplace	75,00€	

Les voyages ou sorties du club sont établis conformément aux réglementations liées à l'Immatriculation Voyages et Séjours de la F.F.A.C.C.C.

TOTAL A PAYER

Cette sortie sera organisée à partir de **6 CC mini (12 personnes)**
Et limitée à 7CC Maxi (14 personnes)
 (inscription suivant l'ordre d'arrivée des bulletins),
Inscriptions
Date limite 18 mai 2018
 Bulletin à retourner **IMPÉRATIVEMENT**
 Accompagné du règlement à l'ordre du CCCRA
 Inscription et renseignements :
Bernard DEPIERRE
66 bis rue Deleuvre
69004 LYON
Port: 06.08.65.03.60
b.depierre@orange.fr

Je soussigné (e) M ou Mme agissant pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris, implique l'acceptation :
 - Des conditions générales et particulières des conditions de vente, dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
 - Du règlement intérieur en particulier du paragraphe III, alinéa 5 «Tous les participants à un rassemblement évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association».
 - Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur CCCRA, association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Aube.
 Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n° IMO75100284 / Assurance MACIF n° 15195976. Siège social 3 rue Danton 92240 MALAKOFF.

Date et signature de l'adhérent

Commandez en ligne !

Matelas
camping-car.com

CHOISISSEZ VOTRE MATELAS POUR des NUITS de RÊVE

COMMANDEZ AUSSI
Sur-matelas, Drap housse, protège matelas, isolateurs...

LIVRAISON à DOMICILE

N°1 DU CONFORT EN CAMPING-CAR

www.matelas-camping-car.com
02 40 24 69 93 - 07 89 61 51 21

Lové entre terre et mer, le Marais Poitevin, et ses presque mille kilomètres de canaux, est une destination unique et hors du temps. Le parcourir et l'explorer comme nous allons le faire est une vraie aventure dans laquelle nous ferons face à l'imprévu de ce labyrinthe (météo, niveau d'eau et canaux plus ou moins bien entretenus, etc.) Labellisé Parc naturel Régional et Grand Site de France, il s'étend sur trois départements et deux régions. Dans le calme et l'ambiance de ce raid, il nous dévoilera son époustouflante beauté.

Dominique, guide de haute montagne encadrera le groupe pendant toute la navigation en canoë sur les canaux (**le plus souvent non pratiqués par les touristes**) et pendant la durée du séjour. Il sera chargé de l'itinéraire, de l'animation des journées et des soirées, vous contera l'histoire du marais, de sa faune et de sa flore, de ses habitants, de sa gastronomie et vous donnera des conseils techniques pour piloter un canoë, etc...



Fil des jours :

01/08/18

Rendez-vous en Vendée à DAMVIX (85420) en fin de journée (Le lieu précis de rendez-vous et de stationnement des véhicules sera défini ultérieurement). Présentation du séjour, briefing.

02/08/18 départ du port de DAMVIX

J1/ Constitution des équipages (2 personnes par canoë) et chargement des bateaux, le matériel et les premiers conseils de navigation seront donnés par les professionnels de l'embarcadère.

Repas de midi au restaurant LE LIDON ou pique-nique

Départ du LIDON pour rejoindre MAILLE

Repas du soir et nuit au camp de MAILLE.

03/08/18 remontée de la Jeune Autise

J2/ Au fil de la Jeune Autise par « la cabane blanche »

Repas de midi à MAILLEZAIS au restaurant sur le port ou pique-nique

Visite de l'abbaye vers 14 heures

Conche du « marais blanc » (Conche : nom donné aux voies d'eau navigables qui sillonnent le Marais Poitevin)

Repas du soir et nuit au camp des Ecluseaux.

04/08/18 Porte de l'île:

J3/ départ sur la "Jeune Autise" puis portage de la Porte de l'île (300 mètres), jonction avec la Vieille Autise.

Repas de midi pique-nique

Repas du soir et nuit au camp du Château.

05/08/18 descente de la Vieille Autise

J4/ Descente de la Vieille Autise sauvage et encombrée jusqu'aux environs de MAILLE

Repas de midi pique-nique

Repas du soir et nuit au camp de « la Barbée».

06/08/18

J5/ Poursuite de la NAVIGATION en direction de COULON

Repas de midi pique-nique

Repas du soir et nuit au camp.

07/08/18

Inscriptions

Bernard DÉPIERRE

66 bis rue Deleuvre 69004 LYON

06 08 65 03 60

Cette sortie s'adresse à des adhérents en forme physique car il va falloir payer, marcher, porter quelquefois les canoës pour traverser les obstacles tels que barrages, arbres ou autres!!!

J6/ retour à Damvix par la Garette et ARCAIS

Repas du soir et nuit au camp de Damvix.

Fin de l'équipée...

08/08/18 Départ pour certains, Futuroscope ou Puy du Fou pour d'autres ?

Logistique :

Tous les soirs, une navette sera organisée pour aller garer un véhicule à proximité de la fin de l'étape de navigation du lendemain.

En fin d'étape, acheminement des chauffeurs à leurs camping-cars, récupération des passagers, et route pour le camp suivant où nous passerons la nuit.

Equipement :

La tête :

Un bob, un chapeau ou une casquette

Une paire de lunettes de soleil, crème solaire

Le corps :

1 veste en fourrure polaire ou un pull-over chaud

1 veste de pluie coupe-vent (type gore tex)

Sous-vêtements de rechange maillot de bain, short

En cas de pluie 1 ciré peut être utile...(veste et pantalon)

Les jambes :

1 pantalon de marche

Les pieds :

1 paire de chaussures confortables

1 paire de sandales

L'arme absolue :

1 paire de bottes en caoutchouc étanches, chaussettes

Repas à prévoir:

Les repas du soir, petits déjeuner, les pique-niques et vivres de courses en cas de petite fringale.

Divers :

1 petit sac à dos de 25 à 30 litres

1 gourde d'au moins 1 litre (ou une bouteille plastique)

1 lampe frontale avec piles...

1 pharmacie personnelle contenant en plus de vos médicaments : de l'Elastoplaste, des protections contre les ampoules (type Compeed)

Crème solaire, stick à lèvres, anti-moustiques...

Non indispensable mais pratique :

1 machette, une scie à bûches, des gants de cuir, un séateur.

1 appareil photo (ou une caméra)

Vos jumelles car il y a de drôles d'oiseaux

Instruments de musique, carnets de chant.



Sortie limitée à :
**6 CC mini (12 pers) et
7 maxi (14 pers)**

Clôture des inscriptions :
18 mai 2018



FESTIVAL DE CONFOLENS

Sortie organisée par
Christiane et Daniel DRAUT



**61^{ème} Edition du Festival International de folklore vous reçoit
du 13 au 19 Août 2018.**

Le Festival de Confolens est implanté depuis plusieurs années dans le tissu culturel et économique du Poitou-Charentes. Il est d'ailleurs le 3^{ème} festival de la région par son importance. Annuellement, ce sont de nombreux artistes venus des 5 continents, danseurs et musiciens amateurs d'une grande qualité, qui se produisent dans la petite sous-préfecture charentaise.

CONFOLENS en fête

Venez nombreux découvrir un des plus anciens festival de musique et de danse, 6 jours de fête, des animations toute la journée, 8 lieux de spectacles et des animations sous un chapiteau. Une offre spéciale camping-caristes avec un tarif préférentiel pour 5 soirées est accordée à notre Association. Un apéritif musical sera proposé à votre arrivée. Une visite commentée à pied de la ville et une visite des loges des artistes sont également prévues.



Lundi 13 Août – Prélude Corse – Concert à l'Église – Groupe talentueux MUVRINI



Muvrini est un groupe Français de musique Corse créée par les frères Alain et Jean-François Bernardini à la fin des années 1970. Ils furent initiés jeunes à la musique Corse traditionnelle par leur père Ghjuliu, qui était un poète et chanteur Corse assez connu.



Mardi 14 Août : Ouverture du Festival



Mercredi 15 Août : Défilé – Ville en fête – En soirée les Moines de Shaolin



BULLETIN D'INSCRIPTION

ACCAP

[Association de Camping-Cars Atlantiques – Pyrénées]
Siège Social de L'ACCAP – 12 Le Port du Mas – 33230.ABZAC - Tél : 05 57 69 74 90

Intitulé de la sortie : ... **FESTIVAL DE CONFOLENS**

Dates du (des) séjour (s) : du **13 Août 2018** au **19 Août 2018**

Nom et Prénoms des Organisateur(s) : **Christiane et Daniel DRAUT**

12 Le port du Mas – 33230 ABZAC

Tél : 05 57 69 74 90 - **Mobile** : 06 09 90 73 73 - **Mail** : daniel.draut@gmail.com

Monsieur : **Prénom (s)** :

Madame : **Prénom (s)** :

Enfants (date de naissance) :

Adresse :

CP : **Ville** :

N° Tél :

N° Adhérent FFACCC : **Club FFACCC** : **N°**

Sont inclus dans le prix : (Le détail des prestations comprises dans le prix qui est indiqué dans le programme de la sortie)

Ne sont pas inclus dans le prix : (Les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les assurances, « annulation et rapatriement », etc.)

Paiement : pour 5 soirées (du 14 au 19) * Un chèque de paiement, libellé au nom du Festival de CONFOLENS

prix par personne : ...70 € X **Nombre de personnes** : **Total** : €

* Un chèque de paiement, libellé au nom du **Club ACCAP**

Prix par personne : 15 € X **Nombre de personnes** : **Total** : €

Ces deux chèques seront à faire parvenir aux Organisateur(s) au plus tard le 30 Juin 2018

Les conditions générales et particulières de vente figurent à la fin de cette revue.

Je soussigné M. ou Mme....., agissant pour moi-même et (ou) pour le compte des personnes inscrites,

[1] Certifie avoir pris connaissance des conditions générales et particulières ainsi que du programme réputé comme faisant partie intégrante du contrat.

[2] Accepte l'Adhésion au Club Organisateur pour la sortie (pour les adhérents des autres Clubs de la F.F.A.C.C.C.)

Date et signature de l'Adhérent

Cachet du Club et signature

.....



Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1er juillet 1901 Déclarée à la préfecture de Toulouse le 25 Novembre, enregistré sous le N° W313020413 Association bénéficiaire de l'Agrément tourisme de la FFACCC N° M 075 100284 / Assurance MACIF N° 15195976 - **Siège social** : 12, Le Port du Mas - 33230 – ABZAC.



Le monastère Shaolin ou temple Shaolin est un temple bouddhiste Chan situé sur le mont Song dans la province du Henan. Fondé au V^e siècle, le monastère est depuis longtemps célèbre pour son association avec les arts martiaux chinois, et particulièrement avec le kung-fu Shaolin. Pour le monde occidental, il est peut-être le monastère bouddhiste le plus connu.

Jeudi 16 Août : Concert à l'Église – Ateliers de danse et de musique – Spectacle enfants



Vendredi 17 Août : Concert à l'Église – Nuit en fête – feux d'artifice – Rencontre avec les artistes aux arènes



Samedi 18 Août : Concert à l'Église - Ateliers de danse et de musique – Soirée de Gala – etc.



Dimanche 19 Août 2018 : Banquet du Monde – Ville en fête – Défilé en fin de journée – Fin du Festival



Inscriptions **avant le 30 juin 2018** / Confirmation par Tél / SMS / Mail

Offre spéciale Camping-caristes – tarif préférentiel pour le Club

Prix de la sortie : 70 € + 15 € par personne

La sortie ne pourra se faire qu'avec 25 camping-cars **Minimum**

Ouvert à tous les adhérents de la FFACCC



PORTUGAL

Du 26 août au 18 septembre 2018

Jour 1 : Baiona, Espagne

Vous rejoindrez le Portugal en longeant la côte de l'océan Atlantique. Présentation du voyage et des équipages. Apéritif de bienvenue et nuit dans un charmant camping au bord de l'océan.

Jour 2 : Porto, Portugal

Départ pour la région de Porto par une jolie route pleine de charme. Nuit en camping dans les environs de Porto au bord d'un méandre du Douro.

Jour 3 : Visite de Porto

Le bus vient vous chercher au camping pour une journée complète de visite de la ville de Porto. Visite du Palais de la Bourse et de l'église de Sao Francisco. Déjeuner dans un restaurant typique de la ville. Puis depuis le quartier populaire et animé de Ribeira vous embarquez pour une croisière d'une heure, sur le fleuve Douro, qui se terminera par une visite d'une cave et dégustation de vin de porto. Retour au camping en fin d'après-midi. Nuit en camping.



Jour 4 : Journée libre à Porto

Journée libre. Pour ceux qui souhaitent retourner dans la ville de Porto, ligne de bus à l'entrée du camping. Nuit en camping.



Jour 5 : Regua - Costa Nova

Rendez-vous à Regua, centre de la plus vieille dénomination d'origine contrôlée du vin de Porto, en fin de matinée ou vous êtes attendus pour une présentation de la production et des différents produits. Déjeuner libre puis vous partez en direction de l'océan Atlantique vers la ville de Costa Nova, ville touristique pleine de charme aux petites maisons multicolores. Vous êtes au milieu des dunes et passez la nuit dans un camping en bord de mer.

ORCADA VOYAGES : 20 rue Gustave Flaubert - 38100 Grenoble - Tél. 04.76.49.17.68 - Fax. 04.76.22.88.63

E-mail : contact@orcada-voyages.com - site internet : www.orcada-voyages.com

SAS au capital de 7500€ - RCS Grenoble 498 509 504 - TVA : FR 81 498 509 504 000 11 - Immatriculation n° IM038100034

Code APE : 7911 Z - Garantie financière : APST - RCP : HISCOX Paris

Jour 6 : Costa Nova

Votre bus vient vous chercher au camping pour une journée complète de visite accompagnée de la célèbre cité ouvrière, 200 ans d'histoire, de porcelaine de Vista Allègre. Déjeuner à Aveiro, la Venise portugaise, suivi d'une promenade en gondole pour une exploration citadine. Retour au camping en fin d'après-midi. Nuit en camping.

Jour 7 : Journée libre à Costa Nova

Vous profitez de cette journée pour vous rendre aux célèbres marchés de poissons et crustacés du village, ou tout simplement pour faire une longue balade sur les différentes plages bordées de dunes du camping, de Barra ou de Sao Jacinto, ou retourner dans Aveiro goûter à ses célèbres pâtisseries. Nuit en camping.

Jour 8 : Costa Nova – Nazaré

Ville des Dames aux 7 jupons, Nazaré est une station balnéaire proposant une promenade en bord de mer agréable où les restaurants de poissons sont pléthores. Nuit en camping.

Jour 9 : Nazaré

Grande journée de visite guidée de la région de Nazaré. Départ en bus du camping pour la visite du monastère de Batalha classé au patrimoine mondial de l'Unesco et considéré comme l'un des monastères les plus impressionnants d'Europe. Retour à Nazaré au quartier de Sitio d'où vous prendrez le funiculaire pour aller déjeuner dans un restaurant de poissons dominant la plage.

Après une promenade sur le front de mer visite de la ville d'Alcobaça et de son monastère également classée au patrimoine mondial de l'Unesco. Retour et nuit en camping.



Jour 10 : Nazaré-Lisbonne

Direction la bouillante capitale du Portugal, « Lisboa ». Vous quittez le charme de l'Atlantique pour la trépidante circulation de la capitale. Arrivée au camping dans le parc de Monsanto. Nuit en camping.

Jour 11 : Visite de Lisbonne

Le bus vient vous chercher au camping pour la journée. Tour complet de la capitale avec un guide francophone, visite des lieux importants et des quartiers pittoresques accompagnée d'un déjeuner dans un restaurant du centre-ville. Retour au camping en fin d'après-midi. Nuit en camping.



Jour 12 : Visite de Sintra

Vous vous rendez, en bus privé et avec votre guide francophone, visiter le Palais Royal de Sintra, le « Palácio da Vila ». Déjeuner dans un environnement typique avant de regagner votre camping de Lisbonne par la côte et ses célèbres stations balnéaires.

ORCADA VOYAGES : 20 rue Gustave Flaubert – 38100 Grenoble – Tél. 04.76.49.17.68 – Fax. 04.76.22.88.63

E-mail : contact@orcada-voyages.com – site internet : www.orcada-voyages.com

SAS au capital de 7500€ - RCS Grenoble 498 509 504 - TVA : FR 81 498 509 504 000 11 - Immatriculation n° IM038100034

Code APE : 7911 Z – Garantie financière : APST – RCP : HISCOX Paris

Jour 13 : Journée libre à Lisbonne

Vous pouvez vous rendre en ville avec le bus qui est près du camping. Au programme de la soirée, transfert en taxi pour la soirée Fado dans un restaurant célèbre de Lisbonne. Retour vers minuit au camping.

Jour 14 : Lisbonne-Vila Nova de Milfontes

Vous allez rejoindre le charme du bord de mer, loin de l'agitation de la capitale. Direction l'Algarve où vous traversez des villes de charme comme Alcacér. Vous pouvez également vous rendre au Cabo de Sines, très beau cap. Nuit en camping.



Jour 15 : Nova de Milfontes - Lagos Praia de Luz

Profitez des paysages de l'Atlantique en vous rendant à la pointe de Sagres, au Cabo de Sao Vicente. Falaises de rochers et de strates, une forteresse surprenante, une journée photos par des routes accessibles en camping-cars. Nuit en camping.

Jour 16 : Lagos Praia da Luz – Olhao

Vous poursuivez votre route en direction de Lagos citée balnéaire et ancienne capitale de l'Algarve chargée d'histoire puis de Faro où vous n'hésitez pas à vous perdre dans les petites ruelles hors du temps, avant d'arriver au quartier Largo da Sé place de la ville où trône la cathédrale depuis des siècles au milieu d'orangers. Nuit en camping à Olhao.

Jour 17 : Journée libre à Olhao

Transport en commun devant le camping. Journée pendant laquelle vous pouvez vous rendre sur les îles de Ria de Formosa ou visiter Olhao et déguster la spécialité culinaire de la région. Nuit en camping.

Jour 18 : Faro - Serpa

Départ pour Serpa en passant par Tavira ville incontournable : balade dans les ruelles, pause café sur des places ombragées. Vous traversez ensuite des petites routes parsemées de villages blancs. Puis vous arrivez à Serpa, ville typiquement alentéjane. Nuit en camping.



Jour 19 : Serpa - Evora

Après les fortifications, l'imposant aqueduc et son célèbre manoir, vous quitterez Serpa. Encore une journée où vous traversez une magnifique région en passant par Moura, Vidigueira. Vous êtes dans le Portugal des cartes postales. Un arrêt dans la ville d'Alvito semble inévitable. Vous reprenez ensuite la direction d'Evora. Nuit en camping.

Jour 20 : Visite guidée d'Evora

Départ en bus en début de matinée pour la visite guidée d'Evora. Capitale de la région de l'Alentejo, Evora est un lieu chargé d'histoire qui abrite en son sein des vestiges très bien conservés du XVème et XVIème siècle. Visite guidée de la chapelle aux Os. Déjeuner et après-midi libres. En dehors des murs de la ville, d'impressionnants menhirs et cromlechs, sont l'occasion de belles balades dans les environs pour les plus initiés. Et pourquoi ne pas vous rendre au village d'Arraiolos rendu célèbre pour ses tapis brodés. Retour au camping en fin d'après-midi. Nuit en camping.



Jour 21 : Evora – Castelo de Vide

Direction Castelo de Vide et le camping en pleine nature de Pomarinhos. Vous avez rendez-vous en début d'après-midi à Vila Viçosa, ville de marbre pour visiter le palais des ducs de Bragança, à la façade Renaissance de marbre blanc. Dîner dans un restaurant typique et nuit en camping.

Jour 22 : Castelo de Vide - Manteigas

Une visite à Marvao s'impose avant votre départ pour Manteigas, une des plus belles routes que vous allez faire. Vous empruntez une route de montagne aux paysages surprenants, bordée par des cerisiers sur tout le parcours. Vous arrivez le soir au camping, au bord d'un torrent, où les plus courageux pourront se baigner ! Nuit en camping.

Jour 23 : Manteigas - Mirandela

Avant de rejoindre Mirandela, ville de nos adieux, vous vous rendez dans la vallée glacière du Zezere et jusqu'au mont Torre, un des plus hauts monts du Portugal. Dîner de fin de circuit et nuit en camping.

Jour 24 : Mirandela

Départ en matinée. Fin de nos prestations.

1240 € * / personne

** prix par personne sur la base de 2 personnes dans le camping-car*

Remise DETHLEFFS CLUB déjà déduite. Minimum 12 camping-cars / Maximum 16 camping-cars

Si 1 personne dans le camping-car : 1480€ / personne

Si 3 personnes dans le camping-car : 1110€ / personne

Si 4 personnes dans le camping-car : 970€ / personne

ORCADA VOYAGES : 20 rue Gustave Flaubert – 38100 Grenoble – Tél. 04.76.49.17.68 – Fax. 04.76.22.88.63

E-mail : contact@orcada-voyages.com – site internet : www.orcada-voyages.com

SAS au capital de 7500€ - RCS Grenoble 498 509 504 - TVA : FR 81 498 509 504 000 11 - Immatriculation n° IM038100034

Code APE : 7911 Z – Garantie financière : APST – RCP : HISCOX Paris

Nos prix comprennent :

Notre accompagnateur Orcada-Voyages en camping-car pendant toute la durée du circuit,
Les informations du voyage, un guide touristique et la carte routière de la destination envoyés dès votre inscription,
Les fiches parcours journalières complètes,
L'apéritif lors des soirs de briefing,
Les 23 nuits en camping avec eau et électricité suivant disponibilité,
Les 8 repas dont :
Le déjeuner lors de la visite guidée à Porto,
Le déjeuner à Aveiro,
Le déjeuner de poisson lors de la visite guidée à Nazaré,
Le déjeuner lors de la visite guidée à Lisbonne,
Le déjeuner à l'issue de la visite du Palacio da Vila
Le dîner-spectacle fado à Lisbonne,
Le dîner à Pomarinho,
Le dîner de fin de circuit à Mirandela,
La visite guidée de Porto avec bus privé,
La visite organisée de Vista Allègre et Aveiro avec bus privé,
La visite guidée de Nazaré avec bus privé,
La visite guidée de Lisbonne avec bus privé,
La visite guidée de Sintra avec bus privé,
La visite guidée d'Evora avec bus privé,
Tous les transferts en bus mentionnés dans le programme,
L'album photo souvenir envoyé au retour de votre voyage,
L'assurance assistance et rapatriement,
La permanence téléphonique de l'agence Orcada-Voyages 24h/24h, 7j/7j.

Nos prix ne comprennent pas :

La fourniture du camping-car,
Le carburant, les péages, les parkings,
Les prestations non mentionnées au programme,
Les boissons, pourboires et dépenses à caractère personnel,
Les dépenses liées à la présence de votre animal de compagnie pendant le voyage,
L'assurance annulation et interruption de séjour (3% du montant total).

Fiche Technique :

Total circuit : 2500 km

Durée : 24 jours

Départ : Baiona, Espagne

Retour : Mirandela, Portugal

Etape la plus courte : 100 km

Etape la plus longue : 300 km

Nuits en camping : 23

Formalités :

Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité

Animaux familiers acceptés (se rapprocher du vétérinaire pour les formalités)

Carte grise et autorisation du propriétaire si le camping-car ne vous appartient pas

Carte verte et permis de conduire en cours de validité

Bon à savoir :

Décalage horaire avec la France : -1h

Paiements en euros

1 litre de gasoil = 1,20 € (juillet 2017)

ORCADA VOYAGES : 20 rue Gustave Flaubert - 38100 Grenoble - Tél. 04.76.49.17.68 - Fax: 04.76.22.88.63

E-mail : contact@orcada-voyages.com - site internet : www.orcada-voyages.com

SAS au capital de 7500€ - RCS Grenoble 498 509 504 - TVA : FR 81 498 509 504 000 11 - Immatriculation n° IM038100034

Code APE : 7911 Z - Garantie financière : APST - RCP : IISCOX Paris

Camping Riva Bella en Corse

camping 4 étoiles ouvert à l'année, naturiste du 1er avril au 30 octobre

Route de Riva Bella, 20270 Aleria 04 95 38 81 10
www.naturisme-rivabella.com

RIVA BELLA
NATURISTE



Circuit : _____ du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

Mme Mlle M. Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél. domicile : _____ Tél. port : _____ E-mail : _____

Comment avez-vous pris connaissance des circuits Orcada-Voyages ? _____

Participants

Noms	Naissances	Noms	Naissances
Nom : _____	Date : ____ / ____ / ____	Nom : _____	Date : ____ / ____ / ____
Prénom : _____	Lieu : _____	Prénom : _____	Lieu : _____
Nom : _____	Date : ____ / ____ / ____	Nom : _____	Date : ____ / ____ / ____
Prénom : _____	Lieu : _____	Prénom : _____	Lieu : _____

Etes-vous accompagnés par votre animal domestique : Non Oui (Merci de nous contacter)

Renseignements véhicule :

Marque du porteur du véhicule : _____ Marque commerciale du véhicule : _____

Longueur : _____ Largeur : _____ Hauteur : _____ Puissance CV : _____

Numéro d'immatriculation : _____ Date de 1^{re} mise en circulation : _____

Nom de votre compagnie d'assurance : _____ Tél. : _____

Votre véhicule est-il de type poids lourd ? : Non Oui

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom et prénom : _____ Tél. : _____

	Prix		Nombre		Montant
Prix du circuit par personne	_____ €	X	_____	=	_____ €
Prix formalité(s) administrative (Suivant pays)	_____ €	X	_____	=	_____ €

Total voyage : _____ €

Assurance annulation (3% du total voyage) : _____ €

Supplément album photo (uniquement pour les formules Easy)

Je désire recevoir l'album photo du voyage en formule Easy⁽¹⁾ 34,90 € X _____ = _____ €

(1) Autriche-Bavière, Croatie, Norvège-Cap Nord, Irlande, Maroc

Total général : _____ €

Acompte 30% à l'inscription : _____ €

Solde * : _____ €

**Je suis informé(e) que le solde de mon voyage devra être versé au plus tard 30 jours avant le départ, sans rappel d'ORCADA VOYAGES.*

Je règle l'acompte de 30% par :

Chèque bancaire Virement Carte Bancaire Chèques vacances

Pour tout règlement par C.B ou virement, merci de nous contacter au 04 76 49 17 68

Je demande à ORCADA VOYAGES de me faire parvenir un contrat conforme à la législation en vigueur auquel seront annexées les conditions générales de vente. J'ai néanmoins déjà pris bonne note des conditions de vente qui figurent dans la brochure ainsi qu'au verso de ce bulletin d'inscription.

Date et signature précédées de la mention "lu et approuvé" :

Conditions générales de vente

Conformément aux articles L211-7 et L211-17 du Code du Tourisme, les dispositions des articles R211-3 à R211-11 du Code du Tourisme, des textes et avis ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'intervenant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, ou devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R211-5 du Code du Tourisme. Dès lors, le défaut de dispositions contractuelles figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, de programme et proposition, le présent document constitue, avec le formulaire de réservation, l'information préalable visée par l'article R211-5 du Code du Tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le titulaire et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquiescer les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et/ou mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Objet de Voyages & Voyages et contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle (voir au recto)

Extrait du code du Tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours

Article R211-3 : Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours impliquent l'émission de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel ils sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ne lui a été à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'existence prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au 4 de l'article 1.

11.1.1) ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union nationales au domaine ainsi que de l'article R. 211-2.

Article R211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que : 1/ La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;

2/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation

et son classement touristique correspondant à la réglementation en vigueur ;

3/ Les prestations de restauration proposées ;

4/ La description de l'itinéraire lorsque il s'agit d'un circuit ;

5/ Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;

6/ Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;

7/ La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ;

8/ Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9/ Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R211-8 ;

10/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

12/ L'indemnisation concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13/ Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18 ;

Article R211-5 : L'information préalable faite au consommateur par le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'apporter certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont un est remis à l'acheteur et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1/ Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2/ La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3/ Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;

4/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5/ Les prestations de restauration proposées ;

6/ L'itinéraire lorsque il s'agit d'un circuit ;

7/ Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8/ Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication du taux éventuellement de cette facture en vertu des

dispositions de l'article R211-6 ;

9/ L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services tels que taxes d'aéroportage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10/ La modalité et les modalités de paiement du prix, en tout état de cause le délai de règlement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou de séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de valider le voyage ou le séjour ;

11/ Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12/ Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour insatisfaction ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signifiée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13/ La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7 de l'article R211-4 ;

14/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15/ Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-9, R211-10 et R211-11 ;

16/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17/ Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation, souscrit par l'acheteur, l'assureur de police et le nom de l'assureur, ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie. Dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur, un document précisant au minimum les risques couverts et les lignes assises ;

18/ La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19/ L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'être le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

20/ La clause de réattribution et de remboursement sans pénalité des sommes versées par l'acheteur au cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R211-4 ;

21/ L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée ;

Article R211-7 : L'acheteur peut valider son contrat à son domicile ou dans les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet ;

Tout stipulation plus favorable au client, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard

sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une clientèle, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur ;

Article R211-9 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L211-2, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenus comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat ;

Article R211-9 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments énoncés du contrat tel qu'un hausse significative du prix et lorsqu'il résulte de l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception - soit valider son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute modification de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement était effectué par ce dernier excédent la partie de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ ;

Article R211-10 : Dans le cas prévu à l'article L211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur annule le voyage ou le séjour il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date ;

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur ;

Article R211-11 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une prestation de services prévue au contrat, le vendeur propose un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les propositions acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit le rembourser dès que revient la différence de prix ; soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celle-ci est considérée par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions prévues être jugées équivalentes

à la destination ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4

Conditions particulières de vente

Information préalable

Aux fins des présentes conditions, l'expression « support écrit » qui constitue l'information préalable du consommateur se réfère notamment aux brochures, aux devis, aux propositions et aux programmes établis par l'organisateur de manière manuscrite ou par la voie électronique. A défaut de dispositions contractuelles stipulées sur le bulletin ou la fiche d'inscription, les éléments contenus dans ces supports écrits énoncés ci-dessus deviennent contractuels dès la signature du bulletin ou de la fiche d'inscription. La signature du bulletin ou de la fiche d'inscription à l'une de nos crédules constitue un contrat liant entre le client et le vendeur et implique l'acte factuel d'adhésion du consommateur aux conditions générales et particulières de vente. L'inscription sans confirmation par l'organisateur.

Modification de programme

Avant le départ, la date, l'horaire et/ou le lieu de rendez-vous peuvent être modifiés à la dernière minute. De même, les modalités de traversées ou de vols qu'il est prévu de faire peuvent être modifiées ou une traversée ou un vol peut être annulé à la dernière minute si la sécurité des passagers le nécessite ou pour toute autre motif exceptionnel. Durant le circuit, les programmes prévus, les itinéraires, les circuits, leurs sens et leurs étapes peuvent être modifiés sans préavis ni fonction de certains impératifs locaux ou de circonstances imprévisibles. De même, le nom et le type des hébergements ainsi que les excursions peuvent être modifiés pour des raisons pratiques, géographiques ou autres. L'ensemble de ces modifications ne pourra en aucun cas entraîner l'indemnisation. En tout état de cause, l'organisateur s'engage à respecter ses programmes dans la mesure du possible. Il est en fait certain que les circonstances des changements sont motivées et les voyageurs, dans la limite du possible, seront préalablement avisés.

Tout modification d'un voyage émanant du client plus de 30 jours avant le départ entraîne des frais de dossier à hauteur de 30 euros par personne non remboursables.

Cession de contrat

L'acheteur peut céder son contrat après un avis préalable au vendeur et ce conformément à l'article R211-7 ci-dessus.

Cette cession entraîne des frais de dossier d'un montant minimal de 75 euros par personne. Aucune cession et changement de site, nom et prénom ne seront acceptés moins de quinze jours avant le départ.

Annulation

En cas d'annulation par le client, les sommes versées lui seront remboursées, déduction faite des frais d'annulation calculés selon le barème suivant :

- Annulation plus de 90 jours avant le départ : 100 euros par personne du fait de dossier non remboursables par l'organisateur ;
- Annulation intervenant entre 60 et 51 jours avant le départ : 25 % du montant du voyage ;
- Annulation intervenant entre 30 et 15 jours avant le départ : 50 % du montant du voyage ;
- Annulation intervenant moins de 15 jours avant le départ : 100 % du montant du voyage ;

Il en va de même en cas de non-présentation au départ et en cas de non validité ou d'oubli des formalités obligatoires. Ces frais peuvent être remboursés (sauf les frais de dossier) si l'assurance optionnelle complémentaire a été souscrite. L'organisateur se réserve le droit d'annuler un voyage jusqu'à 21 jours avant la date de départ, si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Il en informera le voyageur lequel ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation. Néanmoins l'organisateur se réserve le droit de proposer une solution de remplacement à ses clients.

Les prix applicables aux circuits suivants :

- Transbordiers Océan Atlantique, Méditerranée-Croisière-Camping-Année : de 120 à 91 jours avant le départ : Frais de dossier non remboursables - 24 % du prix du voyage ;
- De 90 à 61 jours avant le départ : 10 % du prix du voyage ;
- De 60 à 46 jours avant le départ : 25 % du prix du voyage ;
- De 45 à 31 jours avant le départ : 50 % du prix du voyage ;
- De 30 à 16 jours avant le départ : 75 % du prix du voyage ;
- Moins de 15 jours avant le départ : 100 % du prix du voyage.

Assurance complémentaire

Chaque client peut souscrire une assurance complémentaire couvrant les conséquences de certains cas d'annulation. Cette assurance ne s'applique qu'en cas d'annulation intervenant plus de 60 jours avant le départ. Elle est également applicable en cas de non-présentation du client au départ et en cas de non validité ou d'oubli des formalités obligatoires. L'assurance est optionnelle et gratuite. Elle doit être souscrite et réglée au moment de la réservation. Elle n'est jamais remboursable, quel que soit la cause ou la date d'annulation.

Tous les prix indiqués sont exprimés en euros par personne sous réserve d'excursions optionnelles. Ils sont établis en fonction des données économiques connues au 15/08/2012. En cas de variations des taux de change ou des tarifs aériens et maritimes, en cas de fluctuation du prix du carburant ou des frais de visa, en cas de fluctuation des taxes d'aéroport et de port, l'organisateur peut être contraint à modifier ses prix de la façon suivante :

- si l'augmentation est égale ou inférieure à 7% le supplément devra être réglé dans tous les cas ;
- si l'augmentation est supérieure à 7%, les clients auront la faculté soit d'accepter le nouveau prix, soit d'annuler leur réservation sans frais, dans un délai de 8 jours francs. Sans réponse dans ce délai, l'augmentation sera réputée acceptée par le client. Toutefois, pour les clients déjà inscrits aucune majoration de prix ne sera appliquée moins de 30 jours avant le départ. Les prix indiqués par téléphone sont transactionnels.

réserve de confirmation écrite par l'organisateur l'inscription

L'inscription sera réputée définitive par le versement d'un acompte de 30% du montant total du voyage conformément au bulletin d'inscription. Les règlements devront être établis à l'ordre d'ORCADIA-VOYAGES. Pour les réservations intervenant moins de 60 jours avant la date de départ, la totalité du montant du voyage devra être réglée lors de l'inscription. Dès réception, le client reçoit une confirmation écrite de son inscription.

Le règlement du solde devra impérativement être effectué, sans appel de la part de l'organisateur, moins de 30 jours avant la date de départ. Le non-paiement, à la date convenue, du solde sera considéré comme une annulation de fait du client sans que celui-ci ne puisse le prétendre de cette annulation.

Formalités

Les formalités obligatoires, notamment celles de police et de santé, s'il figurent à chaque voyage sont indiquées pour les ressortissants français. Les voyageurs d'une autre nationalité ont la charge de s'informez aux mêmes obligations et formalités, auxquelles ils sont tenus en s'adressant notamment au consulat du ou des pays visités.

L'accomplissement et les frais qui résultent de l'ensemble des formalités incombent aux seuls clients, quel que soit leur nationalité. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'annulation d'un voyage d'un client non délaissé, non validité et non présentation des documents exigés.

Concernant les enfants mineurs, leur participation au voyage est acceptée s'ils sont accompagnés d'un adulte responsable qui en a obtenu ou s'ils possèdent une autorisation parentale. Par ailleurs, une autorisation de sortie de territoire doit être également fournie à l'organisateur.

Remboursement

Aucun remboursement n'esta lieu si le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur le carnet de route qui lui est remis, pour les prestations non utilisées ou fait du voyageur et pour la partie non effectuée du voyage.

Assurance

ORCADIA VOYAGES est une marque déposée par la Compagnie des Guides Carving-Carlates. La Compagnie des Guides Carving-Carlates est soumise à la réglementation de la professionnelle par contrat n° HA RC00270711 souscrit auprès de la compagnie HISCOX, 19, rue Louis le Grand, 75002 PARIS. La Compagnie des Guides Carving-Carlates bénéficie également de la garantie financière du groupe SCHNEIDER BROTHERS & PARTNERS LTD

Responsabilité

En cas de perte ou de vol d'un billet, le passager est tenu pour responsable et devra acheter un billet de remplacement à ses frais. Aucune responsabilité ne sera retenue pour le client qui n'est tenu, pour les prestations non utilisées ou fait du voyageur et pour la partie non effectuée du voyage.

La responsabilité des compagnies aériennes et maritimes contribuant aux voyages présentés dans la brochure ou présentés sur mesure, ainsi que celles de leurs représentants, agents ou employés est limitée aux dommages énoncés dans leurs conditions de transport. L'organisateur ne saurait voir sa responsabilité se substituer à celle des transporteurs ainsi qu'à celle des prestataires locaux. Les horaires et itinéraires sous-traités doivent sous la responsabilité des compagnies aériennes et maritimes et l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable suite à un changement d'horaire ou d'itinéraire du fait de la compagnie de transport, à l'aller comme au retour. L'organisateur et ses préposés ne sauraient être leur responsabilité engagée pour toutes les activités optionnelles réservées directement par les clients, c'est-à-dire non prévues au contrat. Chaque participant est seul juge de son aptitude personnelle, et notamment physique, à participer aux circuits et aux activités, optionnelles ou non, qui lui sont proposés. De même, il est seul juge de ses capacités à s'engager sur le parcours.

En fonction des conditions météorologiques, des exigences et des aptitudes des participants, toutes les décisions prises par les accompagnateurs, et notamment en matière de sécurité, sont exécutoires de plein droit et chaque participant est tenu de s'y conformer. En aucun cas l'organisateur et ses guides ne sauraient être tenus pour responsables en cas de non-respect de leurs décisions. Chaque participant est conscient que les pays qu'il visite ont des normes juridiques et de sécurité des coutumes locales et des règles de vie, une économie et un service médical différents de ceux de son pays. En cas de comportement dangereux ou/et irresponsable, en cas de comportement contraire à l'ordre public du pays visité ou au cas d'infraction commise par un participant, l'organisateur et les guides se réservent le droit d'intervenir le circuit et de participer sans recours envers l'organisateur et sans indemnité. L'organisateur et ses guides ne peuvent être tenus pour responsables des incidents, accidents ou dommages corporels, matériels ou matériels résultant d'une conduite imprudente et/ou du non-respect des consignes de sécurité.

Concernant les circuits pour lesquels le client utilise son véhicule personnel, chaque participant devra s'assurer du parfait état de marche de son véhicule personnel. Tout problème technique intervenant en cours de voyage, quel que soit son origine, est à la charge du client. L'organisateur conseille à ses clients de se munir d'un téléphone mobile assés de l'option monde. Pour certains circuits, un matériel CB (Citizen band) est conseillé.

Droit d'Image

Tous les participants à un circuit doivent autoriser l'organisateur à utiliser son image (photos et vidéos) en tous supports, sans condition de durée et sans contrepartie financière, afin de promouvoir son activité d'agent de voyages dans le monde entier.

Fiches parcours

Des fiches parcours sont remises à chaque participant. Elles ont pour objet de décrire les itinéraires, les points d'intérêt et les lieux de rendez-vous. Malgré qu'elles soient la propriété de l'organisateur, ces fiches parcours peuvent être conservées par chaque participant.

En effet, selon l'organisateur, ces fiches constituent un souvenir de voyages mais elles ne peuvent toutefois pas être diffusées auprès d'autres tiers, quels qu'ils soient, ni être reproduites sans peine de sanction.

Modification de nos conditions particulières

Dans le cas de revente de nos circuits par des voyagistes, les conditions particulières de vente de l'organisateur pourront se substituer à nos propres conditions particulières.

Recouvrement

Malgré les soins et l'attention portés à la conception de nos circuits et de nos voyages, il peut arriver que des réclamations se fassent connaître et soient opposées à l'organisateur.

Ces réclamations doivent alors être adressées au plus tard dix jours après le retour, par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de litige non réglé à l'amiable, seul le tribunal de Grenoble sera compétent.



Le Périgord en calèche
Du 27 au 31 août 2018
Organisateurs Patrick et Nadine DEBRA
Tél : 06.16.83.02.52

Journée 1 : installation, (mise à disposition sur l'aire de stationnement : eau potable, cuve d'eau de rinçage, cuve d'eau usée, branchement électrique « sur demande » et toilettes à disposition

Visite du domaine, collections de vieilles calèches et de la petite église du village

Apéro club et débriefing

Repas sorti des camping-cars

Journée 2 : 10h00, visite guidée de la sellerie et du musée des vieilles calèches

11h00, départ en calèche pour une ballade de 5 ou 10km, c'est vous qui conduisez les calèches accompagnés d'un guide

Midi, repas champêtre à l'ancienne dans une clairière, soupe paysanne, salade périgourdine, confit de canard, pommes de terre sarladaises, fromage, gâteau aux noix, café, vin rouge et digestif

15h00, retour en calèche à MAZEYROLLES où vous attend une dégustation de **Monbazillac** et **Pruneaux au chocolat**

17h00, fin du programme soirée libre

Repas sorti des camping-cars

Journée 3 : 9h30 Départ en car de MAZEYROLLES pour la visite « guidée » du village médiéval : LA BASTIDE DE MONPAZIER construite au 13^e siècle

12h30 retour à l'aire de camping-car

Repas sorti des camping-cars

Après midi détente, possibilité pétanque sur terrain aménagé ou pêche dans l'étang

18h00 : Animation «LE MARIAGE DU SIECLE DERNIER», nous allons prendre parmi les personnes 12 volontaires et allons marier 2 couples en costume d'époque, avec le curé, les enfants de cœur, les témoins, le maire et le notaire .



Bulletin de préinscription Périgord en calèche
Du 27/08/2018 au 31/08/2018

À adresser à : Patrick et Nadine DEBRA – 15 chemin de la Centrale 73460 Ste Hélène sur Isère – 06.16.83.02.52 – patrick.debra@orange.fr

Participants :

Monsieur : Prénom :
 Madame : Prénom :
 Adresse :
 CP : Ville :
 N° adhérent FFACCC.....
 Téléphone Mail : 1^{ère} sortie : oui non
 Heure d'arrivée prévue :

Attention accueil à 14 heures, plein et vide faits
GPS : 44° 40'8.58"N, 1° 0'49.42"E

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, etc.)

Coût total du séjour 170,00€/ pers X..... =€
 Prix Total..... =€

Paiement : Un acompte de 80,00€ par équipage libellé au nom du 3CAMB devra parvenir à l'organisateur au plus tard le **31 juin 2018 et ce afin de pouvoir honorer des avances de réservation.**
Le solde sera versé au moment de la sortie

En cas de désistement, les frais engagés pourraient ne pas être remboursés.

Les conditions générales et particulières de vente figurent sur le site :

http://www.3camb.fr/files/conditions-de-vente_944r0589.pdf

Je soussigné M ou Mme agissant pour moi-même et (ou) pour le compte des personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance des conditions générales et particulières ainsi que du programme réputé comme faisant partie intégrante du contrat.
 Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme en cas de nécessité ou selon la météo.

Date et signature de l'adhérent



20h00 : repas gastronomique dansant avec la présence d'un chanteur musicien, au menu apéritif du terroir, crème de cèpes, foie gras...jambon braisé à l'ancienne, pâtisserie du chef, vin à volonté.

Journée 4 : 10h00 : départ en petit train agricole sur l'exploitation, découverte du travail d'un chien avec un troupeau d'oies et course de cochons.

12h00 : apéritif à la prune et repas composé des produits de la ferme. En fin de repas, nous allons faire divorcer les 2 couples que nous avons mariés la veille. Nous assisterons donc au « DIVORCE DES ANNEES 1880 »

Le soir repas sorti des camping-cars

Journée 5 : Journée de départ

Prix du séjour : 170 euros par personne

Ce prix comprend : l'aire de stationnement, la location d'un car ; l'apéro du jour d'arrivée, la promenade en train agricole, les animations, les dégustations; les repas à la ferme, la mise à disposition d'une salle (si besoin), les visites

Le bulletin d'inscription sera mis sur le site du 3CAMB avec une préinscription pour réservation au 1^{er} trimestre 2018.

Sortie ouverte aux autres clubs de la FFACCC.



Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée à la préfecture d'Annecy le 2 décembre 2014. 3CAMB Siège social 279 route du Chef-lieu 74150 SALES 0450648828 <http://www.3camb.fr> contact@3camb.fr
Association bénéficiaire de l'immatriculation voyage de la FFACCC N°IM075100248 Assurance MACIF N° 15195976 Siège social 3 rue Danton 92240 MALAKOFF Téléphone : 0800 800 158 Email : secr.ffaccc@orange.fr site www.ffaccc.fr

Sortie ouverte aux
adhérents de la FFACCC

Du 5 au 12 septembre 2018



Mercredi 5 septembre :

Je vous accueillerai, à partir de 10H00, au camping « Le Rocher de la Granelle » situé au bord d'une charmante rivière, dans le petit village du Bugue en Dordogne.

GPS : N 44.91191° E 0.91678°

En fin de journée, nous nous réunirons autour du traditionnel apéritif, préparé par les gérants du camping.

Je vous déroulerai le programme de votre séjour, qui je l'espère vous comblera.

Jeudi 6 septembre :

Le matin, départ en bus pour visiter l'impressionnant gouffre de Padirac. Il est considéré comme l'une des plus grandes curiosités géologiques de France. Découvert en 1889, il a déjà émerveillé plus de 23 millions de visiteurs.

A midi (inclus dans le forfait) nous déjeunerons tous ensemble à l'Auberge du Gouffre.



pour autant enfermée dans son passé.

Le matin vous pourrez profiter de son marché. A midi vous aurez le plaisir de manger dans un des nombreux restaurants une cuisine locale.

L'après-midi nous aurons rendez-vous avec notre guide pour la visite commentée de la ville et qui se terminera par la découverte d'une distillerie artisanale.

Retour en fin d'après-midi au camping.



Puis nous reprendrons le bus pour nous rendre au fameux village de Rocamadour et son sanctuaire, haut lieu de pèlerinage.

Retour au camping en fin d'après-midi.



Vendredi 7 septembre :

Je vous laisse faire la grasse matinée pour vous remettre de la veille.

L'après-midi départ en bus pour les extraordinaires jardins de Marqueyssac. Aménagés pour le plaisir de la promenade, les jardins suspendus de Marqueyssac sont l'œuvre de plusieurs générations d'une même famille, propriétaire du domaine depuis 1692.

Retour au campement en fin d'après-midi.



Dimanche 9 septembre :

Samedi 8 septembre :

Nous passerons la journée dans la cité de Sarlat-la-Canéda. Grande abbaye du Moyen Age, Sarlat devient une ville prospère dès l'époque médiévale. L'embellissement de la Renaissance lui donne en grande partie son caractère actuel. Sarlat ne reste pas

Après cette dure journée de la veille, je vous accorde le repos dominical. Pour ceux qui le voudront, le matin, nous pourrions faire un petit tour au centre-ville du Bugue.

L'après-midi, si le temps le permet, je vous propose un concours de boules avec de nombreux lots à gagner.





Lundi 10 septembre :

Départ en bus le matin pour le joli village de la Roque-Gageac. La particularité de ce village, c'est qu'il est adossé à la falaise et plein sud. La réverbération des pierres crée un

microclimat, et vous pourrez vous promener dans la fameuse allée des bananiers.

Je vous ferai faire un petit tour sur les fameuses Gabares Norbert. Elles servaient au XVII^{ème} siècle au transport des marchandises sur la Dordogne.

A midi repas libre dans un des restaurant du village.

En début d'après-midi nous monterons dans le bus pour nous rendre au célèbre château médiéval de Castelnaud pour une visite guidée. Situé à la confluence de la vallée de la Dordogne et de la vallée



du Céou qu'il surplombe, le château de Castelnaud fait face à la forteresse de Beynac, son éternelle rivale médiévale, aux jardins de Marqueyssac et au village de La Roque-Gageac.



Inauguré en 1985, le musée de la guerre au Moyen Âge investit les salles du logis seigneurial. 250 pièces d'armes du XIII^{ème} au XVII^{ème} siècle, en provenance de l'Europe (épées, hallebardes, armures, arbalètes, pièces d'artillerie), reconstitution d'engins de siège ainsi qu'un ensemble mobilier constituent le fond de collection du musée. Celui-ci s'articule de façon dynamique, selon une succession d'espaces différents : salle d'artillerie, coursives, salles d'armes, maquettes, salles vidéo, terrasses, magasin d'armes, casemates, atelier du batteur d'armure, cuisine, salle haute du donjon meublé, galerie de hours..., quinze salles au total.

Retour en fin d'après-midi

Mardi 11 septembre :

Départ le matin en bus pour le Centre International de l'Art Pariétal de Lascaux IV. Nous assisterons à la visite guidée de la

Inscriptions Renseignements

Guy CHASTIN

Le Ripaille Bat. C

17 Chemin des Tréflons 74200 THONON-LES-BAINS

Tél : 06.73.31.11.89. APRES 18H00 IMPERATIVEMENT

reconstitution au millimètre de la fameuse grotte de Lascaux.

La découverte de Lascaux !

Le 8 septembre 1940, Robot, un chien accompagnant le groupe d'adolescents en promenade aux abords de la commune, disparaît sous terre en pourchassant un lapin. Le trou dans lequel est tombé l'animal n'est pas très grand, mais suffisamment large pour intriguer son propriétaire Marcel Ravidat.

A midi (compris dans le forfait) nous mangerons tous ensemble au restaurant du Centre.

En début d'après-midi nous nous dirigerons du côté de Tursac pour visiter un élevage d'oies. Le propriétaire nous expliquera son travail et nous fera déguster ses



fabrications. Vous pourrez y faire vos achats pour vos cadeaux. Puis retour au camping pour notre dernière soirée.

Mercredi 12 septembre :



Il sera temps de nous dire au revoir. Vous devrez quitter le camping pour 11h00 au plus tard. Pour ceux qui voudront prolonger leur séjour le camping sera au même tarif que pour la sortie.

PRECISIONS SUR LE SEJOUR :

Nous vous proposons 2 repas à 15€ au camping :

Le vendredi moules/frites (ou steak), dessert, 1/4 de vin, café.

Le dimanche cochon grillé, dessert, 1/4 de vin, café.

Sur le bon d'inscription ce sera une pré-réservation (afin que les gérants puissent s'organiser), le paiement se fera sur place.

Le camping est à régler à votre arrivée sur une base de 15 € tout compris (électricité, animaux, taxe de séjour) soit pour les 7 nuits 105 €.



Sortie limitée à

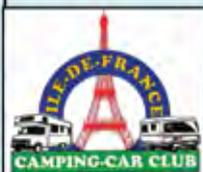
50 personnes minimum et maximum

Date limite d'inscription

15 AVRIL 2018

BALADE EN PAYS DE LOIRE

Du vendredi 7 septembre au vendredi 21 septembre 2018



Organisé par Nicole et Pascal LAFFONT
55 rue des Alouettes 94 470 Boissy Saint Léger

Portable : Nicole : 06 17 53 50 54 Pascal : 06 74 59 54 31
Courriel : nicolepascal1@hotmail.fr

Vendredi 7 septembre



Arrivée à partir de 15 heures au Château de la Viaudière (Domaine Gélineau)

49 380 Champ sur Layon.

GPS : Lat : N 47° 15' 3.3228 " Long : W 0° 35' 0.5136"

17 heures : Visite du domaine et dégustation.

19 heures : Repas au domaine.

Nuit : en bivouac dans les vignes.

Samedi 8 septembre



Départ en fin de matinée pour Montjean sur Loire.

14 heures : découverte des Iles de Loire en bateau.

Poursuite du voyage vers Trans sur Erdre installation en bivouac sur le site.

19 heures : Repas de la Libération sous chapiteau

21 heures 30 : Spectacle sons et lumières « Dans la Nuit la liberté »
200 acteurs

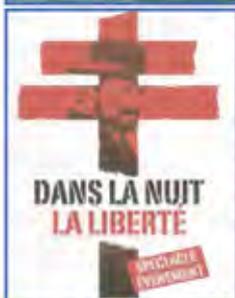
2 heures de spectacle

7 ha d'espace scénique

Décors exceptionnels

23 heures 30 : pour les plus nostalgiques et en forme, bal populaire année 1945 sur place.

Etape : 33 + 47 = 80 km



Dimanche 9 septembre



Départ en milieu de matinée pour Batz sur Mer.

14 heures : Visite commentée du grand blockhaus.

Après la visite, départ pour le camping du Grand Fay à Saint Père sur Retz (44320)

Etape : 96 + 48 = 144 km

Lundi 10 septembre



Matinée libre

15 heures : Visite du conservatoire des vieux métiers à St Père sur Retz
Retour au camping du Grand Fay

Etape : 0 km

Mardi 11 septembre



Départ en covoiturage pour la visite de Saint Nazaire.
10 heures : Visite des chantiers navals de Saint Nazaire.
12 heures : Déjeuner.
14 heures 30 : Visite libre d'Escale Atlantic.
16 heures 30 : visite de l'écomusée.
17 heures 15 : Retour au camping du Grand Fay
Etape : 54 km

Mercredi 12 septembre



Départ pour Planète Sauvage.
9 heures 30 : Visite safari en 4 x 4 et à pied dans le parc zoologique.
Retour en fin de journée au camping de Port Saint Père.
Etape : 28 + 3 = 31 km

Jeudi 13 septembre

Départ dans la matinée pour la gare de Montagne sur Sèvre.



11 heures 15 : Installation dans un wagon de l'Orient Express de 1926. Repas gastronomique à bord et balade commentée à travers le bocage Vendéen jusqu'à la gare des Herbiers.
15 heures : En route pour l'aire de camping-cars de Maulévrier.
Etape: 75 + 23 = 98 km

Vendredi 14 septembre



Matinée libre à Maulévrier.
14 heures : Le traditionnel concours de boules.
21 heures : Visite nocturne commentée du parc Oriental et contes Japonais.
Nuit à Maulévrier.
Etape : 0 km

Samedi 15 septembre



Départ en matinée pour le camping du Domaine de l'Etang (Brissac)
14 heures 30 : Visite du Château de Brissac.
18 heures 30 : Les dégustations de Lucile au camping.
Etape : 52 km

Dimanche 16 septembre



Départ en covoiturage pour Angers.
9heures : Visite libre de Terra Botanica, premier parc européen consacré aux végétaux avec ses serres tropicales, la serre aux Papillons, ses jardins potagers et floraux. Pour les plus téméraires montée en ballon à 150 m : hauteur pour découvrir Angers du ciel.
Retour en fin de journée au camping du Domaine de l'Etang à Brissac. Etape : 36 km



CAMPING-CAR CLUB ILE-de-FRANCE

84, rue de Ponthierry – 77310 BOISSISE LE ROI – Tél /fax: 01 60 68 16 77
Internet : www.ccc-iledefrance.com Email : contact@ccc-iledefrance.com

BULLETIN D'INSCRIPTION SORTIE

Les voyages ou sorties du club sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages et Séjours de la F.F.A.C.C.C. Pour pouvoir participer, il faut être membre du Club organisateur.

Intitulé : **BALADE EN PAYS DE LOIRE**

Du vendredi 7 septembre au vendredi 21 septembre 2018

Nom et Prénom des organisateurs : Nicole et Pascal LAFFONT

55 rue des Alouettes 94470 BOISSY SAINT LEGER

Portable : Nicole : 06 17 53 50 54 Pascal : 06 74 59 54 31

Participants :

Monsieur : Prénom :
Madame : Prénom :
Enfants (date de naissance) :
Autres personnes : Date d'arrivée :
Adresse : Date de départ :
CP : Ville : Tél : Port. :
Email :
N°adhérent FFACCC : Club FFACCC :
Immatriculation du C.Car : Longueur du C.Car : Poste CB : oui – non

Sont inclus dans le prix : (Le détail des prestations comprises dans le prix est indiqué dans le programme de la sortie).

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, etc.)

Prix

	Pour 1 personne En €	Nombre de personnes	€
Prix du circuit	298 €		
Frais de participation obligatoire	13 €		
Forfait campings par équipage			110 €
	Total en € :		

Paiement : Le chèque de paiement doit être libellé au nom du **CCCIF** et parvenir avec ce bulletin à l'organisateur au plus tard le **15 Avril 2018**

Nombre de participants : 46 personnes maxi

Conditions générales : (sont reprises dans les dernières pages de la présente revue)

En cas d'annulation : (voir les conditions particulières dans les dernières pages de la présente revue)

Je soussigné M ou Mme agissant pour moi-même et (ou) pour le compte des personnes inscrites :

- 1) Certifie avoir pris connaissance des conditions générales et particulières ainsi que du programme réputé comme faisant partie intégrante du contrat.
- 2) Accepte l'adhésion au club organisateur pour la sortie (pour les adhérents des autres clubs F.F.A.C.C.C.).

Date et signature de l'adhérent

Date et signature de l'organisateur
(Un double est à retourner à l'adhérent)

CAMPING-CAR-CLUB ILE DE FRANCE

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée en préfecture des Hauts de Seine le 29 mars 1988
Association bénéficiaire du matricule Voyages de la FFACCC (3 rue Danton 92240 MALAKOFF) N° IM075100284 / Assurance

MACIF N° 15195976

Lundi 17 septembre



Départ en matinée vers l'aire de camping-cars du Boulevard Couffon à Angers

14 heures : Tour commenté d'Angers en petit train touristique.

15 heures 15 : Visite pédestre commentée « Angers Capitale Médiévale » visite du Château, des rues de la vieille ville, de la cathédrale Saint Maurice.

18 heures 15 : retour à l'aire de camping-cars.

Etape : 18 Km

Mardi 18 septembre



Départ en matinée pour rejoindre Saumur.

9 heures 30 : Longez les bords de la Loire par la levée et découvrez la douceur Angevine.

Installation dans l'après-midi sur l'aire de camping-cars de Dampierre sur Loire.

Etape : 48 km

Mercredi 19 septembre



Matinée libre sur Dampierre.

14 heures 30 : Visite pédestre commentée « Secrets de troglos » à Souzay Champigny (800 m de l'aire de camping-cars).

Nuit à Dampierre sur Loire.

Etape : 0 km

Jeudi 20 septembre



Départ en covoiturage en début de matinée pour Montreuil Bellay.

9 heures 30 : visite commentée « Dans les Bras d'une Cité Fortifiée »

12 heures : retour à Dampierre pour déjeuner puis départ pour **Saumur.**

14 heures 30 : Visite de la distillerie Combiel où fut créé le Triple Sec.

16 heures : Découverte et initiation à un jeu régional « La Boule de Fort ».

Etape : 38 + 12 = 50 km



Vendredi 21 septembre

Dislocation.

Prix par personne: 298 €.

Camping / aire : 110 € par camping car.

Frais de participation : 13 € par personne.

Clôture des inscriptions : 15 avril 2018.

Nombre de participants : 46 personnes maxi.

Circuit préparé en SICILE du 16 septembre au 01 octobre 2018 (17^{ème} année).

Tous les repas sont compris avec boissons, (au cours des visites un plat de « pasta » ou une pizza et de l'eau dans un restaurant est compris dans la prestation, autres boissons et suppléments à votre charge). Pour les petits déjeuners, tous les jours, distribution de petits pains et croissants.

Séjours dans 4 campings en bord de mer avec branchement électrique et sanitaires compris.

Toutes les excursions seront réalisées en bus au départ des campings et accompagnées d'un guide parlant français.

Le prix par personne varie en fonction du nombre : **1320 € de 30 à 40 personnes, 1150 € de 41 à 50 personnes.**

Il y a lieu de prévoir un supplément de 3 à 4 % d'assurance annulation et interruption de voyage et de l'achat au choix de la carte CCI, Carte Key Europe ou ACSI 2018.

Versement à l'inscription de 200 € par personne(en caution) + 20 € par CC. (frais de dossiers non remboursables).

Dès que 30 personnes seront inscrites nous vous confirmerons le voyage et vous ferons parvenir le dossier d'inscription définitif. Le nombre maxi dans un groupe est de 50 personnes, au-delà une liste d'attente sera créée pour remplacer d'éventuels désistements.

Date limite d'inscription **30 juin 2018**, (si le nombre de 30 personnes n'est pas atteint à cette date, annulation du voyage et retour des 2 chèques (caution et frais de dossier).

Au lancement officiel de ce circuit, vous devrez confirmer définitivement votre participation et régler le montant total du circuit par virement bancaire à notre prestataire sicilien pour le 15 juillet 2018, soit 2 mois avant le début du séjour.

Nous vous proposerons en option un arrêt à Rome et à Pompéi pour des visites libres et vous regrouper. Des informations complémentaires sur votre trajet en Italie vous seront fournies. Possibilité de faire le trajet Gênes/Palermo (A-R et ou A/R en ferry (partenaire FFACCC) à tarif préférentiel).

Pour la traversée vous prenez le bac à Villa San-Giovanni. On prend le billet « aller et retour » sur place (environ 95€), pas de réservation possible, départ toutes les 20 minutes.

Ce circuit est organisé par « **Faita-Sicilia Camping Jonio** » pour la C.C.C.N.P. Un accompagnateur CCNP sera présent pendant le circuit.

Attention : pour bénéficier pleinement de ce circuit, un minimum de condition physique est nécessaire pour les diverses visites.

Aperçu du programme culturel :

1^{er} JOUR: Arrivée et installation au **Camping Marinello, le dimanche 16 septembre 2018**. Dîner de bienvenue au camping avec groupe folklorique.

2^e JOUR: Excursion aux **Iles Éoliennes (Lipari, Vulcano)** avec repas au restaurant à midi. Retour au camping et dîner.

3^e JOUR: Excursion et visite de **Messina**. Déjeuner au camping et demi-journée de repos. Dîner au camping.

4^e JOUR: Transfert en CC au **Camping Rais Gerbi**. Après-midi libre et dîner au camping en musique.

5^e JOUR: Excursion et visite de **Montréal et Palerme**. Pizza ou pâtes à midi. Suite des visites et dîner au camping.

6^e JOUR: Excursion et visite de **Cefalu**, déjeuner au camping, départ en bus pour un atelier de céramique. Dîner au camping.

7^e JOUR: Transfert en CC à l'**Euro-camping Due Rocche**. Après-midi libre et dîner en soirée au camping.

8^e JOUR: Excursion et visite de **Selinunte**. Pasta ou pizza à midi. Suite des visites et retour au camping. Dîner.

9^e JOUR: Excursion et visite de **Agrigento**. A midi dégustation de produits régionaux à la cave de **Licata**. Dîner au camping.

10^e JOUR: Transfert en CC au **camping Jonio**. Après-midi libre et dîner au camping avec danses orientales.

11^e JOUR: Excursion et visite de **Ragusa et Modica**. Pasta ou pizza à midi et reprise des visites. Retour au camping. Dîner en musique.

12^e JOUR: Journée libre, possibilité de visite et shopping à **Catania** (en option avec bus de ville). Déjeuner et dîner au camping.

13^e JOUR: Excursion et visite de l'**Etna et Taormine** (visite du cratère en option sur place). Pizza et pâtes à midi. Dîner au camping en musique.

14^e JOUR: Journée libre, possibilité de visite et shopping à **Aciréale**(en option avec bus de ville). Retour au camping et dîner.

15^e JOUR: Excursion à **Syracuse et Barocco di Noto**. Pizza ou pâtes à midi et reprise des visites. Retour au camping et dîner typique de clôture du séjour en soirée avec un groupe folklorique.

16^e JOUR: Fin des prestations : départ du camping ou prolongation du séjour aux conditions du partenariat FFACCC.

BULLETIN de PRE-INSCRIPTION pour le circuit SICILE 2018

Nom / Prénom : _____

Adresse : _____ Téléphones, fixe : _____ : portable : _____

Code Postal / Ville : _____

N° adhérent : _____ Club : _____ Email : _____

Ci-joint un chèque de caution de 200 € x _____ personne (s) soit : _____ € + un autre chèque de 20 € par CC pour frais de dossier (les 2 chèques libellés à l'ordre du C.C.C.N.P.) (ou par virement bancaire pour les Belges => contactez president@ccnp.fr)

Il y a lieu de prévoir un supplément de 3 à 4 % d'assurance annulation et interruption de voyage à prévoir par vous-même.

Date limite d'inscription : le 30 juin 2018 (sous réserve de places disponibles) Renseignements

Bulletin et chèques à retourner au C.C.C.N.P. à :

Daniel COLLOBET au: 8, rue de la Croix de Grès -62000 ARRAS

Tél. : 06 07 87 75 04 - Internet: www.cccnp.fr - e-mail:voyagesicile@ccnp.fr

Du 16-09-18
au 01-10-18

La Sicile

avec le C.C.C.N.P

pour les adhérents de la FFACCC



- ◆ Séjour pratiquement en **pension complète** (Vins compris) dans 4 campings en bord de mer avec douches chaudes et électricité (15 nuitées).
- ◆ Les jours d'excursions avec guide un plat de pâtes ou une pizza avec une boisson vous seront proposés au restaurant.
- ◆ **Neuf excursions** en bus avec un guide local au départ des campings.
- ◆ Trois journées libres de transfert pour passer d'un camping à l'autre.
- ◆ Deux après-midi libres au bord de mer.
- ◆ Deux dîners de gala avec un **spectacle Folklorique Sicilien**.
- ◆ Deux soirées animées par un D.J.
- ◆ Un souvenir du séjour.
- ◆ Possibilité de halte à **Rome et Pompéi** à l'aller, en option.
- ◆ Tout au long du séjour des organisateurs Siciliens et du CCCPN seront à votre disposition pour résoudre tous vos problèmes.

Infos : voyagesicile@cccpn.fr





LES 24 HEURES CAMIONS DU MANS

Du 28 au 30 septembre 2018

Organisateurs : BRETON Maurice et GÉRARD LILIANE : Tél : 06 33 35 41 41

Inscription : DRAUT Régis 54 place Cardot - 08140 - DOUZY

Tél : 03 24 26 45 19 - 06 16 56 27 92 - E-mail : regis.draut@orange.fr

Manifestation ouverte à tous les adhérents de la FFACCC – Nombre maximum de véhicules : 50

Participants : C'est notre **première sortie** avec le CCC Est : **OUI – NON**

Monsieur : Prénom :

Madame : Prénom :

Enfants (date de naissance) :

Autres personnes :

Adresse :

CP : Ville :

N° adhérent FFACCC.....N° portable : E-mail :

Sont inclus dans le prix : (Le détail des prestations comprises dans le prix est indiqué dans cette revue.)

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, etc.)

Participation globale

Sur place, possibilité de vidanges (eaux grises et noires) et plein d'eau

Parking par véhicule et pour la durée de la manifestation : 35,00 €

Par personne : 35,70 € X nombre de personnes : = €

Total :€ - (chèque à libeller à l'ordre de SUPPLY CHAIN MAGASINE)

Frais d'organisation :

9,00 € X nombre de personnes : = € - Chèque à libeller à l'ordre du CCC Est

Date limite d'inscription : **1^{er} septembre 2018** ou lorsque le nombre maxi de participants est atteint.

Paiement : Les chèques de participation doivent être parvenus à la date ci-dessus.

Conditions générales : (sont reprises dans les dernières pages de la présente revue)

En cas d'annulation : (voir les conditions générales dans les dernières pages de le présente revue)

Je soussigné M ou Mme agissant pour moi-même et (ou) pour le compte des personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente ainsi que du programme réputé comme faisant partie intégrante du contrat.

Date et signature de l'adhérent

Date et signature de l'organisateur

Le 13 décembre 2017
Maurice Breton et Liliane Gérard



Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée à la préfecture de l'Yonne le 20/10/06.

Immatriculation au registre du tourisme N° IMO 75100284 – Assurance MACIF N° 15195976

Siège social : 3 rue Danton – 92240 - MALAKOFF

Téléphone : 01 45 58 57 86 E. mail : sec.ffaccc@wanadoo.fr

LES 24 HEURES CAMIONS DU MANS

Du 28 Septembre au 30 Septembre 2018



Rejoignez-nous à ce rassemblement et entrez au cœur de l'action sur le circuit mythique « BUGATTI »

Organisation : BRETON Maurice et GERARD Liliane
DRAUT Régis et Aline

Inscriptions : M. DRAUT Régis
54 Place Cardot
08140 DOUZY
Tél. 03 24 26 45 19 / 06 16 56 27 92
E mail : regis.draut@orange.fr



Pour vous rendre au circuit depuis LE MANS.

Prendre la direction TECHNOPARC ou KARTING A.PROST, chemin des Bœufs. L'entrée est située après le Karting.

Au rond-point : tout droit pendant 1 Km environ. Entrée située à gauche : « Camping des Houx »

Coordonnées GPS : N 47° 57' 09.6" - E 0° 13' 06.6"

Le Vendredi 28 Septembre 2018 : nous vous y accueillerons de 10 h 30 à 12 h 00 puis de 14 h 00 à 17 h 30

Pas d'arrivées entre 12 h et 14 h

Les billets d'accès vous seront remis à l'entrée par les organisateurs.

Pour ce faire il vous conviendra de téléphoner au 06 33 35 41 41 ou au 06 16 56 27 92 lorsque vous serez arrivés à l'entrée du circuit. Si vous voulez être ensemble, arrivez ensemble !

Vers 18 h 00 : pot de bienvenue.

Le Samedi 29 Septembre 2018 : Journée libre. A partir de 8 h 30, vous pourrez vous plonger dans cette ambiance très conviviale, côtoyer les pilotes et les mécaniciens, admirer les camions, assister à leurs essais ainsi qu'aux courses de voiture « LOTUS » etc..

En soirée, diverses animations vous sont proposées, dont le défilé Truck Show, (camions décorés), feux d'artifice et concert pour terminer cette journée.

Le Dimanche 30 Septembre 2018 : journée libre.

Vous pourrez assister à toutes les courses camions et voitures.

Le Lundi 1^{er} Octobre : départ avant 10 h 00

Durant votre séjour, des animations « non-stop » vous seront proposées :

- fête foraine
- concert
- navette petit train à 150 m, etc...

Pensez à vous munir :

- de pain (pas de boulanger sur le site)
- boules « QUIES » pour lutter contre le bruit.

Pour ceux qui seront intéressés, il y aura possibilité de visiter le vieux MANS le Lundi matin, sous réserve de parking. La décision sera prise sur place.

A bientôt, au plaisir de se voir ou se revoir.



Forum des voyages 2018 à AVOINE (37)

RESERVEZ VOTRE AGENDA DU 9 AU 13 NOVEMBRE 2018

La commune d'AVOINE, « AVENIS » en 1290, avec une population actuelle de 1.750 habitants et une superficie de 1.258 ha, se situe en Indre & Loire, dans le « Véron ». AVOINE comprend principalement le bourg et à trois kilomètres, un hameau situé au bord de l'Indre, « le Néman ». AVOINE est une commune dynamique, en effet vous pourrez y trouver : commerces, restaurants, médiathèque, piscine avec SPA, des tennis extérieurs et couverts, squash, salle de musculation... une « Maison de la Santé » où exercent une trentaine de professions libérales..

AVOINE possède une charmante aire de services. Elle se situe près d'un petit lac (pêche), avec une aire de jeux pour les enfants, à environ 500 m du bourg, avec piste cyclable.

Le « Véron » est une particularité dans la mosaïque tourangelle. Placé entre deux pôles régionaux, le Chinonais et le Bourgueillois, ce petit pays est renommé depuis fort longtemps pour la douceur de son climat et son vignoble. Le « Véron » offre un intérêt particulier aux amateurs de calme, de plein air et de vieilles demeures. Placé à la limite occidentale de la Touraine, il offre l'aspect géographique d'une presqu'île triangulaire enfoncée tel un coin à la confluence de deux importants cours d'eau : la Vienne & la Loire.

Très riche en témoignage du passé, tout proche, CHINON « ville d'Art & d'Histoire » où Charles VII reçut Jeanne d'Arc à la forteresse royale... CHINON est également la patrie de notre cher François RABELAIS.

Alors pourquoi ne pas venir nous visiter et découvrir notre charmante région à l'occasion du forum des voyages.



Vous découvrirez la suite dans « VADROUILLE » de septembre 2018.



Extrait du Compte-rendu du Conseil d'Administration du mercredi 11 octobre 2017 à THIVARS (28)

Nous sommes 65 personnes et tous les clubs sont présents ou représentés.

La séance est ouverte à 9 h. A la demande du président Alain CLAVIER, chacun se présente : nom, club et qualité.

1) Résultats des votes par Internet concernant l'approbation du compte-rendu du CA de Francourt (Alain CLAVIER) le vote par Internet a été = 40 votants : 38 pour, 1 abstention et une personne n'a pas répondu, donc le CR du CA a été adopté à la majorité.

2) Situation financière : (Jocelyne) Chaque club a reçu les résultats des exercices 2015/2016 et 2016/2017. Actuellement, nous avons en caisse : 8 980.11 €, donc la Fédération est loin d'être en faillite.

La FFACCC a fait une avance de 17000 € pour l'Euro CC d'Avignon. Tous les détails sont sur le compte de résultat. L'UCCF a pris une certaine autonomie avec, notamment, son propre compte bancaire ; chaque fois que la secrétaire crée un dossier pour l'UCCF, elle facture 7 €, cela élimine les ambiguïtés et les risques de confondre les rôles

Il n'y a pas de question.

3) Déclaration des chiffres d'affaires et des sommes encaissées : le Président de la FFACCC envoie aux Présidents un tableau qu'ils doivent remplir et retourner avant le 20.12.2017 à la FFACCC. Il rappelle que les chèques des participants aux sorties des clubs ne doivent être encaissés que le premier jour de la sortie, si les chèques sont encaissés avant le début de la sortie, nous sommes imposés.

4) Nouveaux locaux à MALAKOFF : (Alain) L'ancien local avait un bail à échéance 2019 ; Nathalie, la secrétaire a travaillé seule, elle a trouvé un remplaçant qui a emménagé en juin 2017 ainsi qu'un nouvel emplacement dont le loyer est environ la moitié de celui de l'ancienne adresse. Elle a fait toutes les démarches auprès des administrations : résolu les problèmes avec les préfectures, Orange, et débattu seule d'autres questions avec succès. La secrétaire est vivement applaudie pour ce travail. Le déménagement a pu se dérouler sans souci grâce à l'aide des bénévoles de l'ACcRéPa, ils sont remerciés chaleureusement. Tous les présidents de clubs ont été informés de ces changements. Le présent N° téléphone de la Fédération est un numéro « vert » gratuit. De nouveaux autocollants et de nouveaux logos sont mis à la disposition des clubs.

5) Point sur la réunion du 1^{er} juin à Paris à la DGE à Bercy : (C. GUET et Alain). La DGE : Direction Générale des Entreprises dépend du Ministère des Finances. Notre Président a su qu'une réunion importante se préparait et que la FFACCC n'y était pas conviée. Après plusieurs démarches, nous avons été invités et c'est Claude GUET qui nous a représentés ; la FFCC et Le Syndicat de l'Hostellerie de Plein Air étaient aussi présents à cette réunion.

Le but étant le stationnement des camping-cars, tout en laissant le choix aux camping-caristes entre : Camping, aire de stationnement ou aire privée, etc, mais encadré afin d'éviter toutes polémiques avec les municipalités ou autres organismes. Pour les communes, il ne faut pas que la réglementation soit une « usine à gaz ». Une nouvelle réunion doit se tenir, prochainement, au Ministère ; les responsables de la DGE nous apprécient et veulent travailler avec la FFACCC.

6) Taxe à l'essieu pour les CC > à 12 tonnes : (Marie Madeleine COUTURIER) : 1 adhérent a été taxé de 126 € pour redevance de taxe à l'essieu (renouvelable tous les 6 mois). Il n'aurait pas dû être concerné.

L'Administration des Douanes de sa région ne reconnaît pas la classification M1 comme dérogatoire. Nous rappelons que les camping-cars, même les gros, sont des véhicules de transport de personnes. En France, il ne doit pas y avoir plus de 80 CC de + de 12 tonnes.

7) L'émission de M6 « Zone interdite » du 27 juillet (Alain) : La chaîne M6 et le CSA ont été avertis par la FFACCC, que la diffusion du reportage « vacances en camping car » était dangereuse ; mises en cause : les images retransmises, surtout pour les nouveaux adeptes et les futurs Camping Caristes.

Messieurs les producteurs, Messieurs du CSA

Il serait prudent, avant de diffuser des émissions telles que ZONE INTERDITE du 27 Juillet (Vacances en Camping Car), que vous vous informiez sur les législations en vigueur, et que dans le doute vous demandiez l'avis des Fédérations (2 en France).

Permettez-moi de vous rappeler qu'un Camping Car est un véhicule comme les autres et par conséquent est soumis aux mêmes règles du code de la route.

- 1) Tous les passagers doivent être attachés lorsque le véhicule est en mouvement (consulter les différents Crash tests).*
- 2) Stationner sur un parking n'est pas camper. Tous déballages de tables, chaises, store et cales est strictement interdit.*

Ce sont des pratiques de ce genre qui incitent les municipalités à poser des barres de hauteur et de prendre des arrêtés interdisant le stationnement des Camping Cars.

En conclusion votre reportage est source de confusion et surtout présente un DANGER potentiel pour ceux qui mettraient en application les images que vous avez diffusées.

Les lettres d'Alain au CSA et à M6 n'ont obtenu de réponse, ni de l'un ni de l'autre : aucune réaction. France 2 a fait un reportage avec la FFACCC mais n'a pas admis qu'Alain contrôle les images.

8) Vignette écotaxe pour la Corse à partir du 1^{er} janvier 2018: (Alain) Cette taxe serait imposée par le Conseil Régional Corse. Le principe : règlement d'une vignette à l'arrivée sur l'île, un remboursement partiel au retour sur le continent en fonction du nombre de jours passés dans les campings. Le problème des bouteilles de gaz n'existe plus.

9) Forum des voyages 2017 à MEILLANT (18) organisé par CC18 et ACCNDS : (Fernand et Clairette) Il y aura une animation folklorique avec un repas pris en commun (à l'espagnole) ainsi qu'un repas dansant organisé par le CC18 et un repas dansant organisé par la FFACCC. Il n'y a pratiquement plus personne, parmi les adhérents, qui vient pour commenter ses voyages, il reste seulement les voyageurs. Il faudrait avoir quelques idées nouvelles et encore un peu plus de communication, le C. Exécutif est ouvert à toutes propositions ou initiatives.

10) Commentaires sur le site Internet : (Cl. GUET) : Le site n'a pas évolué depuis un certain temps, il n'est pas assez utilisé ; c'est un outil de communication, il faut que les clubs nourrissent ce site, fassent un lien entre le site du club et le site de la Fédé. Il n'y a pas de question.

Suspension de séance à 11h50. Reprise de séance le jeudi 12 octobre à 8h45.

11) Commission Communication (Alain) Claudine et Alain COUSIN ont fait un travail énorme avec Vadrouille, le nouveau logo, les triptyques, les affiches pour l'Euro CC ; ils sont très applaudis.

12) Partenariat Guide 2018 : (D. COLLOMBET) Les gens disent « J'ai droit à quoi ? », il faut leur répondre : les avantages accordés par les partenaires, et entre autre une remise importante pour l'abonnement à la revue

Le Monde du Camping Car, 15% chez SNOOPER. D. COLLOBET remercie ses collègues, Nathalie qui lui apporte son aide, ainsi que Daniel RICHAUD Président du Club Digne les Bains.

Maintenant, les partenariats ne sont pas à vie, les nouveaux contrats sont signés pour une période de 3 ans. Un travail de contrôle est en cours pour demander aux partenaires s'ils sont toujours d'accord et remettre éventuellement leurs coordonnées à jour. Tous les Clubs peuvent s'investir dans la recherche de nouveaux partenaires, donner les infos par mail à la commission Partenariat.

Pour le financement, nous sommes directement impliqués dans la fabrication (LMCC), donc maintenant il y a de la publicité pour financer ce guide. Pour cette année, nous sommes en léger excédent. Le guide est aussi sur le site Internet. On peut faire de nouveaux adhérents avec ce guide.

13) Commentaires sur la page Facebook (Alain) : les clubs doivent envoyer des textes et des photos (JPEG) à CLAVIER pour les mettre sur Facebook. Il faut se servir de Facebook et du site de la FFACCC pour communiquer.

14) La page FFACCC du Monde du Camping Car (Alain) : LMCC donne, dans sa revue, une page à la Fédé ; les clubs peuvent se servir de cette page pour faire leur promotion : Il faut utiliser cet espace et les pages : « La vie des clubs » car d'autres ne demandent qu'à prendre notre place.

Pour la page FFACCC, passez par A. CLAVIER, pour les pages « La vie des clubs », suite à des changements au sein de LMCC, Alain a obtenu que Bernard COLAS, le rédacteur en chef, donne son adresse Mail, il ne faut s'adresser qu'à lui, et bien préciser que le club appartient à la FFACCC. Adresse Mail à utiliser pour les pages "La vie des clubs" : bernard.colas@editions-larivière.fr.

15) Opération mailing en association avec LMCC : (Alain) Un document commun LMCC/FFACCC qui s'appelle « Qui sommes-nous ? » est en cours d'élaboration et sera diffusé à 45000 exemplaires.

16) CLC – Comité de Liaison du Camping car : (Alain) La Fédé a participé à l'AG du CLC, le 13.12.2016. La Fédé participera à la prochaine AG du 17 décembre prochain.

17) Accueil et stationnement (Marie- Madeleine) : Depuis le début de l'année, il y a beaucoup moins de demandes de création d'aires de services. Il faut que tout le monde, y compris les adhérents, agissent pour les créations d'aires ; envoyer les demandeurs vers Marie-Madeleine pour qu'elle les renseigne. Se méfier des « privés » qui pensent qu'ils vont faire fortune en créant une aire de services. Lors de l'inauguration d'une aire, envoyer à Alain tous les renseignements pour publication, sous la rubrique FFACCC, par LMCC.

18) Salon 2017 (Alain) : Remerciements à JC MOUFFLE pour l'organisation, à Josette et André GRUNEWALD et à JOCELYNE pour leur présence, leur motivation et la tenue du salon.

Bon travail pendant 10 jours, dans une bonne ambiance amicale et conviviale.

Au salon, JC fait passer une vidéo. Les clubs peuvent envoyer les vidéos de leurs voyages ou d'inauguration d'aires de services.

19) Vadrouille (Alain) : Claudine COUSIN a adressé un message à Alain CLAVIER : demander aux clubs des CR de sorties beaucoup plus courts, car lorsque c'est trop long, ce n'est pas lu. Mettre des photos légendées plutôt que du texte et surtout ne pas reprendre les programmes. Eviter les photos de table ou de boisson. Lorsqu'on envoie des infos importantes à CLAUDINE, les faire suivre d'un coup de téléphone ou d'un Mail pour s'assurer qu'elle les a bien reçues.

Alain et Claudine COUSIN ont reçu un petit cadeau en remerciement du travail fourni, (Vadrouille, nouveau triptyque, logo, logos et en-tête pour l'EURO CC, etc.).

20) Protection Juridique (Géralde MARTIN) : en 2016, avec Christiane DRAUT, il y avait 25 dossiers ouverts, 21 dossiers clôturés et 2 encore en cours ; En 2017, il y a eu 20 dossiers ouverts, 8 clôturés et 12 en cours.

Pour ouvrir un dossier, il faut communiquer à Géralde le N° FFACCC et préciser ce qui est demandé. Ne pas envoyer de document par smartphone. Lors de l'achat d'un CC, faire établir une commande claire, nette et précise, demander une facture et un certificat de conformité. Pour les interventions de SAV, faire établir des ordres de réparations, même sous garantie.

L'adhérent qui s'adresse à la PJ doit également avertir son président d'une manière confidentielle.

Les présidents doivent connaître les noms des gens qui s'adressent à la PJ ; par ailleurs, il ne faut pas ouvrir de dossier pour « n'importe quoi », on cherche tous *la bonne affaire*, voire au détriment de la partie adverse. Ne pas oublier qu'une bonne affaire est celle où les deux parties sont satisfaites, car il y a toujours un après.

21) EURO CC 2018: (Claude GUET) Il aura lieu en Avignon du 2 au 6 mai. Claude fait l'historique et précise que l'Euro CC est le seul rassemblement européen. Il y a 10 pays européens représentés, 500 camping-cars maxi sont attendus. Des personnes d'autres clubs ont apporté leur concours, toujours très apprécié = c'est l'esprit fédéral de la FFACCC.

Claude, à l'aide de plans, informe : les arrivées se feront par l'entrée sud du site, le parking, plat et stabilisé, est équipé de deux points de vidange pour eaux grises et noires + plusieurs points d'eau potable. Il sera clos et gardé. Un boulanger et un camion-pizza seront présents tous les jours. L'accès au site est réservé aux porteurs de bracelets ; il y aura 4 groupes de visite avec guides parlants toutes les langues.

Les prolongations : 4 circuits sont proposés Pour les détails, voir le site Internet de l'Euro CC :

www.euro-cc-2018.com

Des road book seront à disposition. Il vaut mieux éviter Les Saintes Maries de la Mer, car durant la période de l'Euro CC il y a le pèlerinage des gitans.

Les inscriptions sont à envoyer au secrétariat de la FFACCC, à partir du 1^{er} décembre, accompagnées des paiements par chèques ou virements.

Alain CLAVIER adresse ses remerciements à Cl. GUET, JP RUELLÉ, à l'UCCF et au CCCRA et à leurs responsables pour le travail effectué pour l'organisation de ce prochain Euro CC.

22) Voyages 2018 (Clairette COUTURIER) : La Fédération n'a pas vocation à être voyageur, sauf pour la Sardaigne et la Sicile ; la FFACCC n'achète pas de voyages aux voyageurs. Les fiches voyages de la FFACCC seront reprises pour mise à jour. Pour les sorties ouvertes à tous les adhérents, il faut communiquer les programmes aux présidents de clubs.

Une personne s'est présentée pour s'occuper de la centralisation des fiches voyages et des sorties, sans appartenir au C. Exécutif – il n'y a pas que le C. Exécutif, il y a aussi les commissions. Il s'agit de Monsieur Roland ROUSSEAU, du club « LES MIGRATEURS ». Adresse : 27, rue Jean Jaurès - 33230 SAINT-MEDARD DE GUIZIERES. Email = rousseau_roland@sfr.fr - Téléphone : 06 07 99 29 49

23) Parole aux clubs : aucune question posée.

31) CA de printemps : Le prochain CA aura lieu du 16 au 20 avril 2018, à DOUSSARD (74), et organisé par le club 3CAMB

32) CA & AG d'octobre 2018 : Qui et où ? Après le salon du VDL du 29/09 au 07/10/2018, ce sera donc à partir du 9 octobre. Michel DOUCHIN pour le club « Camping Car Association » propose de l'organiser dans la région d'Orléans.

Le CA de printemps 2019. La date reste à définir. Il sera organisé par la Fédération sous la responsabilité de Daniel COLLOMBET et Jeanine AUDERCET à BELLEVILLE sur SAÔNE, dans le Beaujolais

Le CA est clos à 11h20.

Le secrétaire de séance :
Jean-Pierre SION



Le Président :
Alain CLAVIER



À l'UCCF, quoi de neuf ?

L'EURO CC 2018 à Avignon.

Une co-production CCCRA – UCCF qui, espérons-le sera couronnée de succès.
Inutile de revenir sur l'organisation générale, tout est sur le site officiel réalisé par Joël un adhérent de l'UCCF.
Merci à lui ! <https://www.euro-cc-208.com>

L'Assemblée générale 2018 :

Les membres du bureau étant fort occupés par l'EURO CC à Avignon, il a été décidé de déléguer à Laurent, le sympathique patron des Salaisons de Pradelles, l'organisation de la partie festive de notre rencontre annuelle.
Au menu donc, découverte du village de Pradelles classé parmi les plus beaux villages de France, et bien d'autres surprises...

Bien évidemment, l'organisation de l'Assemblée générale reste à la charge des membres du bureau.
Exceptionnellement, pour les raisons évoquées ci-dessus, nous n'organiserons pas de prolongations.
Les dates : arrivée des CC le jeudi 17 mai après-midi ; départ dimanche 20 mai.

Le Forum des voyages 2018 :

Des membres de l'UCCF ont accepté de prendre en charge l'organisation du prochain forum des voyages !
Nous nous retrouverons donc en Touraine, plus exactement à Avoine, près de Chinon.
L'aire de camping car est connue et appréciée. Elle fut d'ailleurs élue meilleure aire d'accueil en 2009 !
Mais elle ne suffira pas à accueillir tout le monde. Pas de problème nous ont confié Joëlle et Patrick, l'équipage local !

Et puis, l'avenir ce sera l'Assemblée générale 2019.

Elle aura lieu en Bretagne, dans la ville de Louison Bobet : Saint Méen le Grand.
Et là encore, les adhérents locaux ont commencé à préparer des journées de réunions riches, aidés par une équipe municipale heureuse de nous accueillir ! Sans doute, quelques jours de prolongations suivront.

Alors quoi de neuf à l'UCCF ?
Nous poursuivons notre Tour de France ...



J.P. Ruellé
Secrétaire UCCF

PROFITEZ DES AVANTAGES DE NOTRE NOUVEAU PARTENAIRE BIP&GO

Vous en avez assez de faire la queue aux barrières de télépéage lors des fortes affluences !! ou de chercher la monnaie ou votre carte bleue !!

Une solution : optez pour l'acquisition d'un badge télépéage qui, collé en haut de votre pare-brise sur l'espace prévu derrière le rétroviseur central, vous permettra de passer sur les voies « T orange » et sur certaines autoroutes sur les voies « T orange 30 Km/h » sans vous arrêter.

Comment acquérir ce badge ?

Le service partenariat de la FFACCC a négocié avec BIP&GO, la société de gestion des télépéages de la SANEF une offre promotionnelle valable du 1^{er} décembre 2017 au 31 mars 2018.

Le télépéage BIP&GO (dénommé « T-BIP&GO ») est valable pour **toutes les autoroutes françaises et espagnoles**. D'autres sociétés commercialisant les télépéages n'ont accès aux télépéages espagnols que de la frontière franco-espagnole à San Sebastian.

De plus il est fortement envisagé d'étendre le service BIP&GO aux autoroutes italiennes très prochainement.

L'offre « partenariat FFACCC-BIP1GO » :

40% de remise sur les frais d'activation du badge*

**Offre soumise à conditions et non cumulable avec d'autres promotions en cours. Offre valable du 1^{er} décembre 2017 au 31 mars 2018, réservée aux particuliers détenteurs d'une carte de la FFACCC en cours de validité. Valable sur les formules d'abonnement mensuel « A la carte » et annuel « Au forfait », en facture électronique sur internet ou facture papier. Les frais d'activation (facturés uniquement la 1^{ère} année) sont réduits à 6,00€ TTC au lieu de 10,00€ TTC, soit une réduction de 4,00€ TTC, à la souscription. L'abonné Bip&Go reste redevable des frais de péage et de stationnement.*

Le principe :

- **Rappel** : ce badge est valable pour une **voiture de catégorie 1** (- de 2m de haut) et pour un **Camping-car de catégorie 2** (- de 3m de haut)
- **Les frais mensuels de gestion d'1,70 € ne sont perçus que les mois circulés**

Mode d'emploi à suivre :

- 2 manières d'acquérir le badge :
 - **1^{er} façon** : Vous rendre à une agence commerciale **Bip&Go** à l'un des péages des autoroutes de la SANEF = l'avantage est que vous l'aurez sans frais de port (6 €) avec votre carte FFACCC avec le timbre 2018 et avec les 2 codes que je vous donne ci-après
 - **2^e façon** : Aller sur la page Web : [en cliquant => ICI](#) puis dans le **case promo** vous tapez un 1^{er} code = **FFACCC18** puis OK, ensuite dans la case = tapez votre (2^e) **code remise personnel** : qui est unique pour vous : **XXXXXXXXX1** et ne pourra plus être utilisé une 2^e fois

• **CONDITIONS:**

- Cette promotion est **exclusivement réservée aux adhérents FFACCC 2018** qui s'adresseront par mail à l'adresse :
 - **partenariat@ffaccc.fr**
- Il leur sera communiqué les codes d'obtention de ce badge et les modalités d'acquisition.

Image de la page en question :

<p>1,70 €/mois circulé*</p> <p>Vous empruntez l'autoroute quelques fois par an</p> <p>+ Frais d'activation par badge: 10€** Frais d'expédition: 6€ en France Métropolitaine**</p> <p>Sélectionner</p>	<p>Nombre de badges (Frais d'activation) <input type="text" value="1"/> <input type="button" value="+"/> <input type="button" value="-"/> 10€</p> <p>Nombre de supports (en plus de celui livré pour pouvoir utiliser mon badge dans plusieurs véhicules) <input type="text" value="0"/> <input type="button" value="+"/> <input type="button" value="-"/> 0€</p> <p>Frais d'expédition 6€</p> <p><input checked="" type="radio"/> En France métropolitaine</p> <p><input type="radio"/> A l'étranger</p> <p><input checked="" type="radio"/> Facture électronique sans surcoût</p> <p><input type="radio"/> Facture papier pour 1,00 € par mois</p> <p><input checked="" type="radio"/> Usage Espagne mensuel</p> <p><input type="radio"/> Usage Espagne annuel</p> <p>Mon code promo ou mon <u>code parrainage</u> <input type="text" value="FFACCC18-"/> <input type="button" value="OK"/></p> <p>Saisissez votre code remise personnel <input type="text"/> <input type="button" value="OK"/></p> <p>TOTAL DE MA COMMANDE 16€</p> <p>POURSUIVRE MA COMMANDE</p>
<p>Facture</p> <p>◆ Facture électronique : incluse sans surcoût</p> <p>◆ Facture papier : +1€ par mois</p>	
<p>Utilisable en France et en Espagne</p> <p>◆ Vous circulez occasionnellement en <u>Espagne</u> : par défaut, 2,50€/mois circulé* en plus de votre formule d'abonnement France (0€ les mois où vous ne circulez pas en <u>Espagne</u>).</p> <p>◆ Vous circulez régulièrement en Espagne: 10€/an* en plus de votre abonnement France.</p>	
<p>Simple et sans engagement</p> <p>Vous ne payez que les mois où le badge a fonctionné.</p>	

Un conseil : vous pouvez utiliser le badge avec la voiture et le camping-car : **demandez donc un 2^e support** (le 1^e est livré avec le badge)

Infos complémentaires,

A visionner 2 vidéos :

<https://www.youtube.com/watch?v=nZ8rkhE0cAw>

<https://www.youtube.com/watch?v=MU57Hc5HwW0>



Stationnement

Voitures ou camping-cars, des règles identiques

Article tiré du Magazine
VDL N° 116 de janvier 2018

Arrêtés municipaux illégaux, panneaux d'interdiction de stationner illicites, les camping-caristes ont parfois du mal à stationner. Le résultat, très souvent, d'une méconnaissance de la loi par les édiles. Pourtant, la règle est simple : les camping-cars peuvent stationner au même titre que les voitures particulières.

457 000 camping-cars sont aujourd'hui en circulation en France et près de deux millions en Europe. Des chiffres qui à eux seuls traduisent l'engouement des Français, et plus largement des Européens, pour ce mode de loisir. Le nombre de ces touristes va en effet croissant et permet le développement touristique global de l'Hexagone. Ne nécessitant pas d'infrastructures particulières, ce type de tourisme participe à la tradition d'accueil de la France et de ses régions, et contribue à la découverte de son patrimoine. Beaucoup de collectivités locales ou territoriales l'ont bien compris et ouvrent largement les bras à ces touristes curieux, intéressés et bons consommateurs. Sur la route, en saison comme hors saison, les camping-caristes représentent en effet une ressource économique non

négligeable pour la plupart des communes. Et le plus souvent, les choses se passent pour le mieux. Le bon sens des utilisateurs leur permet de repérer les lieux de stationnement facilement accessibles, d'emprunter des rues adjacentes plutôt que des voies encombrées pour s'y garer, de ne pas obstruer la devanture d'un commerce, etc.

LES CAMPING-CARS, DES VÉHICULES COMME LES AUTRES

Pour autant, certaines municipalités, soumises à des fortes pressions saisonnières, voient ce type de tourisme d'un mauvais œil et multiplient les interdictions de stationnement visant les seuls camping-cars. Les côtes françaises, en particulier, ont vu fleurir les panneaux d'interdiction de stationnement illégaux, les arrêtés interdisant le seul stationnement des camping-cars

et les barres de hauteur abusives, dont l'unique objectif est d'empêcher les camping-cars d'entrer sur un parking pour y stationner. Or la règle est simple. « Les camping-cars sont des véhicules M1 comme l'ensemble des véhicules particuliers et à ce titre peuvent stationner partout où les voitures particulières le peuvent, rappelle Paul Castryck, président du CLC (Comité de liaison du camping-car) et vice-président du club d'utilisateurs Autostar. Une interdiction de stationnement doit donc concerner tous les véhicules de tourisme et non les seuls camping-cars. C'est vraiment la règle fondamentale. » « Dans 90 % des cas, un camping-car est un véhicule automobile de moins de 3,5 tonnes et peut donc stationner comme une voiture particulière, précise de son côté Caroline Nagel, déléguée générale d'UNI VDL et du CLC. C'est la surpression saisonnière ou la tenue d'un événement culturel ou sportif spécifique qui peut créer quelques problèmes de stationnement. L'illégalité des barres de hauteur pose problème en entravant le libre stationnement des camping-cars. Ces portiques font d'ailleurs l'objet de nombreuses actions du CLC auprès des tribunaux administratifs. UNI VDL et le CLC sont très vigilants sur ces préjudices portés aux camping-caristes. Ils veillent également à ce que les camping-caristes ne soient pas victimes de discrimination sur le stationnement nocturne, qui est légalement non différenciable du stationnement diurne. »



« Nous souhaitons faire de la Vienne un département d'accueil. »

Christophe Mériel-Bussy



• Les camping-cars bien garés ne doivent pas subir de discrimination.

UNE MÉCONNAISSANCE DE LA LOI PARFOIS PRÉJUDICIABLE

Une approche rigoureuse, souvent récompensée par des victoires juridiques conduisant les communes à retirer leurs arrêtés et panneaux illégaux comme leurs barres de hauteur. Parfois, ces « conflits » résultent d'une simple méconnaissance de la loi et les maires acceptent bien volontiers de mettre fin à ces pratiques dès lors qu'ils ont connaissance de leur illégalité. Dans des cas complexes, certains édiles n'hésitent pas à se renseigner afin de ne pas commettre d'impairs. C'est le cas de Christophe Mériel-Bussy, premier adjoint au maire de Vouillé et vice-président de l'union départementale des offices de



tourisme de la Vienne. « Nous souhaitons faire de la Vienne un département d'accueil des camping-cars, explique-t-il. Sur ma communauté de communes nous avons décidé d'installer une aire de services à proximité de la Nationale. Pour compléter ce dispositif, nous souhaitons créer une aire de stationnement à Vouillé. Nous avons contacté le CLC pour qu'il nous éclaire sur le sujet. » À Pornic, l'approche est identique en saison comme hors saison. « Le stationnement des camping-cars est réglementé, relève Claude Rouziou, conseiller municipal délégué à la sécurité à Pornic. Il comporte certaines restrictions dans le temps et dans l'espace pour prévenir les risques d'atteintes à la tranquillité et à la salubrité publiques et pour protéger la bande littorale qui est considérée comme étant écologiquement fragile. C'est ainsi que le stationnement en mode d'hébergement est interdit entre 22 et 8 heures sur la frange littorale de la commune. » Dans d'autres cas les projets sont traités à

LES RÈGLES D'OR EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT

JURIDIQUEMENT CAMPING-CAR = VOITURE

Le camping-car appartient dans 9 cas sur 10 à la catégorie de véhicules M1, tout comme les automobiles. Il se conduit donc en général avec un permis tourisme (B). Dispensé de vignette, il est classé en catégorie 2 au péage autoroutier.

UN VÉHICULE, TROIS CADRES RÉGLEMENTAIRES

Trois codes réglementent la circulation et le stationnement du camping-car.

- Le Code de la route (articles R. 417-1 et suivants, en particulier l'article R. 417-12, qui concerne le stationnement sur la voie publique).
- Le Code général des collectivités territoriales (articles L. 2212-2, 1^o, L. 2213-2 et L. 2213-4).
- Le Code de l'urbanisme pour le stationnement sur le domaine privé, dans des conditions identiques à celles applicables aux caravanes.

DES RÈGLES DE STATIONNEMENT IDENTIQUES À CELLES DES AUTOMOBILES

En matière de circulation et de stationnement le camping-car, du fait de sa qualité de véhicule automobile, doit se voir appliquer les mêmes règles que celles régissant les véhicules de tonnage et gabarit identique, sauf restrictions strictement justifiées, pour des raisons de police, par l'autorité municipale. Soumis au Code de la route sur la voie publique, y compris pour le stationnement, un camping-car est donc autorisé à se garer le long de la chaussée.

BARRES DE HAUTEUR OU PORTIQUES : POUR SIGNALER DES OBSTACLES UNIQUEMENT !

La vocation des barres de hauteur ou autres portiques est d'annoncer un obstacle (pont par exemple...) empêchant les véhicules d'une certaine hauteur d'emprunter la route. La pose de barres de hauteur ou de portiques à l'entrée d'un parking est donc illégale.

PANNEAUX DE SIGNALISATION DEDIES : C'EST ILLÉGAL.

L'installation de panneaux de signalisation visant à restreindre la circulation des camping-cars dans un ou plusieurs lieux d'une commune est une pratique courante. Or, l'inscription d'un mot ou d'un pictogramme désignant les « camping-cars » sur les pancartes, associée à un panneau « stationnement interdit », ne respecte pas les principes du droit du domaine public, et notamment le principe d'égalité entre les usagers. À l'exception du panneau indiquant les aires de service, dûment recensé par le Code de la route, tous les autres panneaux restreignant le stationnement des camping-cars n'ont aucune existence légale.

DORMIR OU MANGER DANS SON VÉHICULE, UN DROIT POUR TOUS

Une fois garé, aucune disposition légale n'interdit au camping-cariste de se restaurer dans son véhicule. En revanche, et comme pour les voitures, l'installation d'une table, d'une chaise, d'un auvent... sur la voie publique est strictement interdite et peut donner lieu à un procès-verbal. Rien n'interdit non plus de passer la nuit dans un véhicule en stationnement. Les organismes en charge de la sécurité routière recommandent d'ailleurs d'arrêter son véhicule en cas de fatigue et d'y dormir.



Les barres de hauteur ne sont légales que pour signaler un obstacle ultérieur.



« La mise en place d'un schéma d'accueil est une solution intéressante. »

Michaël Quernez

grande échelle. Ainsi, le Finistère s'est engagé depuis une vingtaine d'années dans une politique volontariste d'accueil des camping-cars. Aujourd'hui, le département a pourtant décidé de repenser son plan d'action « *Des problématiques liées au stationnement en haute saison sur les sites touristiques à forte fréquentation occasionnent des difficultés d'accès et de circulation,* explique Michaël Quernez, président de l'agence de développement Finistère 360°. *De plus, de nombreux cas de stationnement illégal, de caravanage sur des espaces naturels sensibles, des sites naturels classés ou inscrits, à proximité de sites culturels ou architecturaux engendrent des impacts environnementaux et paysagers. À titre d'exemple, au niveau de la Pointe du Raz, il est fréquemment observé des camping-caristes*

réalisant du stationnement nocturne pourtant interdit (site classé). » Face à ces constats, il a été décidé de repenser l'accueil des camping-cars dans le département avec une approche plus intégrée et plus concertée à grande échelle. « *Cette approche demande une meilleure gestion de leur flux et une augmentation de la satisfaction client,* ajoute Michaël Quernez. *La mise en place d'un schéma d'accueil (communautaire ou intercommunautaire) se révèle être une solution intéressante pour améliorer durablement l'accueil des camping-caristes en Finistère. Le Conseil départemental et l'Agence de développement Finistère 360° - Tourisme, Nautisme et Territoires - sensibilisons et accompagnons les collectivités à la possibilité d'intégrer les politiques d'accueil des camping-cars dans les contrats*

de territoire avec des financements dédiés. »

UNE PROFESSION TRÈS ENGAGÉE

À chaque territoire ou région sa solution, mais il est clair que les camping-cars peuvent vivre en bonne intelligence avec les résidents des lieux visités. D'autant que les acteurs de la profession se sont engagés depuis de nombreuses années dans des actions de sensibilisation des camping-caristes, notamment les néophytes. Yescapa, site de location de camping-car entre particuliers et membre du CLC, communique sur les droits et devoirs des usagers. « *Nous communiquons avant tout avec les locataires, qui sont généralement des débutants en la matière,* explique Valentine Houchot, responsable de communication du site. *Afin de les familiariser avec le véhicule et les pratiques du camping-car, nous mettons à disposition un guide locataire et une vidéo de prévention qui résume simplement les manœuvres indispensables. Ils sont alors informés des règles, des coutumes et des responsabilités de la communauté. Nos*



propriétaires jouent également un rôle dans la "formation" de nos conducteurs novices. » UNI VDL et le CLC, de leur côté, ont engagé, depuis plusieurs années, une campagne de communication baptisée RESPECT, un acronyme rappelant les bonnes pratiques liées à la pratique du camping-car : Respecter l'environnement, Éviter le regroupement, Stationner au bon endroit, Privilégier le commerce local, Être courtois et discret, Communiquer avec autrui,

Tenir tous ces engagements. « Compte tenu de la hausse du marché du camping-car et des nouveaux venus dans le monde du VDL, il nous a paru utile d'étayer la campagne RESPECT de supports complémentaires, souligne Caroline Nagiel. En effet, le développement de la location de véhicules, via les concessionnaires et les plateformes collaboratives, a modifié la typologie des utilisateurs. Là où un camping-cariste plus expérimenté a généralement de bons réflexes quant à sa façon de stationner, les utilisateurs occasionnels de camping-cars peuvent être un peu novices en la matière. Nous avons donc renforcé nos actions. Parmi celles-ci, nous avons plus largement diffusé un nouveau guide Camping-car, mode d'emploi en français et en anglais pour les visiteurs étrangers, ajouté la mention "Je m'engage" sur le sticker RESPECT ou encore incité les constructeurs, distributeurs, fédérations, et autres membres du CLC à fournir des informations en ligne, sur leurs sites web. »

Les premiers résultats de ces opérations sont positifs puisque plusieurs milliers de camping-caristes en ont bénéficié. Les guides ont été distribués aux visiteurs du Salon des véhicules de loisirs 2016 et 2017 et les stickers apposés par les constructeurs et distributeurs sur les véhicules. Par ailleurs, les fédérations et certains salons régionaux ont largement diffusé guides et autocollants auprès de leurs adhérents ou visiteurs. « Des partenariats ont également été très favorables à la stratégie d'UNI VDL et du CLC », ajoute-t-on chez UNI VDL. Ainsi le réseau France Passion



LES POUVOIRS DU MAIRE

LES COMPÉTENCES GÉNÉRALES DU MAIRE

Responsable du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique sur le territoire de la commune, le maire dispose des pouvoirs de police, notamment en matière de stationnement, dont les conditions strictes de légalité sont définies par jurisprudence du Conseil d'État.

Le maire peut encadrer et/ou interdire la circulation et le stationnement de certains véhicules mettant en cause la tranquillité publique, la qualité de l'air, la protection d'espèces animales ou végétales ou d'espaces protégés, la mise en valeur de paysages ou de sites en application de l'article L. 2213-4 du Code des collectivités territoriales.

Néanmoins, toute interdiction doit être fondée sur des circonstances locales avérées et expressément motivée afin de ne pas être entachée de discrimination et donc d'illégalité.

QUELLES SONT SES COMPÉTENCES CONCERNANT LE CAMPING-CAR ?

À l'instar de tout autre véhicule, le camping-car est soumis aux dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives au pouvoir de police du maire. Cependant, ce cadre réglementaire ne doit pas être utilisé de façon discriminatoire.

Un maire peut par exemple signer un arrêté interdisant le stationnement un jour de semaine dans certaines zones du centre-ville pour cause de marché par exemple. Mais cette interdiction doit concerner tous les véhicules et pas seulement les camping-cars, et ce, même si la mairie dispose d'aire(s) de stationnement sur sa commune.

a ajouté une page de « Bonnes pratiques » dans son répertoire annuel en y joignant l'autocollant RESPECT ; Le Monde du camping-car a inséré le sticker en « + produit » avec la livraison des 90 000 exemplaires de son numéro de rentrée de 2016 ; Camping-car Magazine de juillet 2016 a été livré avec un supplément spécifique « Stationner, vos droits et vos devoirs ». De plus, un hors-série Tout savoir sur le camping-car a été diffusé à plus de 200 000 exemplaires depuis 2016. Ces actions se sont poursuivies en 2017 également. Autant d'actions qui, conjuguées à une information toujours plus pointue des élus locaux, permettent de voir de plus en plus de communes, partout en France, accueillir les camping-caristes avec sérénité et enthousiasme. ■



**MAIRIE
DE
BOUZIGUES**

Le 20 décembre 2017

Madame Le Maire,

à

**Fédération Française des Associations et Clubs
De Camping-cars**
3 rue Danton
Espace Danton 1^o Etage
92240 MALAKOFF

03 JAN. 2019

OBJET : Arrêté stationnement camping-cars et véhicules aménagés.

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous prie de trouver ci-joint le nouvel arrêté qui annule et remplace le précédent en date du 11 avril 2013, pour le stationnement des camping-cars et véhicules aménagés qui est interdit sur le bord de l'étang (avenue Louis Tudesq, quai du Port et place du Belvédère) toute l'année, pour des raisons environnementale et une progression de plus 50 pour cent de fréquentation sur la commune.

Nous tenons à disposition deux parkings gratuits sur la commune, l'un à l'entrée Ouest et le deuxième au stade route du Stade.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.



Le Maire,

Eliane ROSAY.

Hôtel de Ville – 1, Rue du Port – 34140 Bouzigues – Tél : 04 67 78 30 12 / 04 67 46 62 90
Fax : 04 67 78 32 10 E-Mail : mairie.bouzigues@wanadoo.fr

Animation Bouzigues





MAIRIE DE BOUZIGUES – 34140

Arrondissement de MONTPELLIER / Canton de MEZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DES CAMPING-CARS, CARAVANES ET VEHICULES AMENAGES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-1, L 2213-1, L.2213-2 et L. 2213-4,

VU Le Code de la Sécurité Intérieure, notamment les articles L 131-1 et L 132-1,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R 443-4 et R 443-9,

CONSIDERANT que la présence et la forte fréquentation des véhicules de loisirs sur le littoral est de nature à porter atteinte à l'espace naturel fragile que constitue l'étang de Thau,
CONSIDERANT la vocation touristique de notre commune, qui accueille environ 300 à 1000 visiteurs par jour et que cet accueil génère des difficultés réelles de circulation et de stationnement dans le village,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prescrire toutes les mesures utiles afin d'assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique,

SUR proposition de Madame Le Maire de Bouzigues,

- A R R E T E -

ARTICLE I – Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté municipal en date du 11 avril 2013, relatif à la réglementation de circulation et du stationnement des camping-cars et caravanes et abroge toutes autres dispositions contraires aux présentes.

ARTICLE II - Le stationnement des véhicules de loisirs (camping-cars, motor-homes, véhicules aménagés avec couchage et autonomes), est interdit toute l'année sur les voies ci-après :

- Avenue Louis Tudesq,
- Quai du Port,
- Place du Belvédère,
- Chemin du Belvédère.

ARTICLE III - La circulation et le stationnement des caravanes et autocaravanes au cœur du village est strictement interdit vu l'étroitesse des voies, comme suit :

- Dans l'avenue Alfred Bouat, depuis la rue de la Croix de la Mission,
- Dans la rue du Port, depuis l'avenue Louis Tudesq,
- Dans la rue du 20 Août 1944, au droit du chemin de Fringadelle,
- Dans la rue de Verdun, depuis le chemin du Clap.

ARTICLE IV- Deux parking gratuits sont mis à disposition où le stationnement est autorisé pour deux nuitées consécutives, sur le parking du stade, sur le parking à l'entrée Ouest avenue Louis Tudesq/chemin de la Catonnière, au droit de la RD 613.

ARTICLE V – Sur toutes les autres voies et parkings de la commune, non mentionnées aux articles II, III et IV, le stationnement y est autorisé une nuitée, conformément au code de la route.

ARTICLE VI - Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

ARTICLE VII - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier (34000) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication

ARTICLE VIII- Le présent arrêté est notifié au Chef de Brigade de Gendarmerie de MEZE, au Chef du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Police Territoriale, et publié dans les formes réglementaires.

Fait à BOUZIGUES, le 19 décembre 2017.



LE MAIRE,

Eliane ROSAY.

Vivre l'expérience **Alpes** de Haute-**Provence**

Bienvenue sur le nouveau site

www.tourisme-alpes-haute-provence.com



Pierrette et Michel témoignent

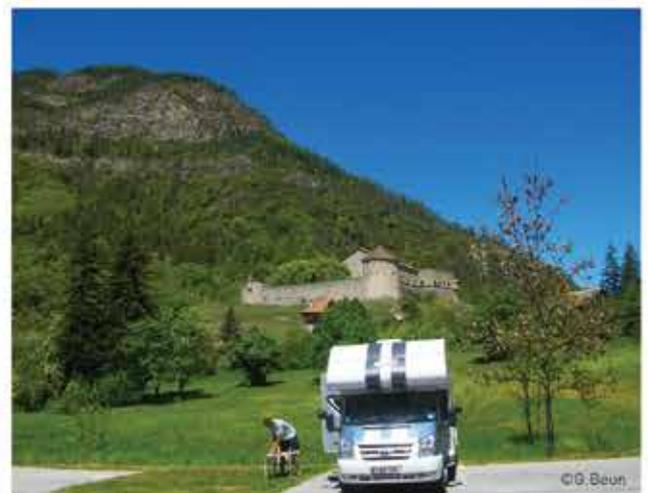


Quel panorama !
Citadelle de Sisteron

Quel panorama !
On est montés en haut de la **Citadelle de Sisteron** pour admirer les **paysages de Haute-Provence** et ça change vraiment de chez nous !
Nous venons de Cosnac près de Brive la Gaillarde. La Corrèze est vallonnée, au nord, on trouve le plateau des mille vaches. Depuis une semaine, nous rayonnons...



S'imprégner de la beauté des sites, des paysages et découvrir la richesse des activités qui font le charme si particulier des Alpes de Haute-Provence en camping-car.



Vous aussi, venez vivre l'expérience Alpes de Haute-Provence !

Séjour spécial camping-car

Octobre 2018

Un séjour exceptionnel qui fait la part belle à la découverte ainsi qu'aux Saveurs & Senteurs des Alpes de Haute-Provence*

A découvrir dès le 15 mars prochain sur www.alpes-haute-provence.com/itinances-camping-car

*organisé en partenariat avec le Camping-Car Club de Digne les Bains et la Route des Saveurs et des Senteurs

Contacts :

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

8, rue Bad Mergentheim
Immeuble François Mitterrand
BP 80170 - 04005 DIGNE-LES-BAINS CEDEX
Tél : 04 92 31 57 29 - www.alpes-haute-provence.com

ALPES DE HAUTE PROVENCE
TOURISME



CAMPING CAR CLUB DIGNE-LES-BAINS

Président : Daniel Richaud
9, bis boulevard Soustre
04000 DIGNE-LES-BAINS
Tél : 06 76 57 95 00



UNE IDÉE POUR VOS SORTIES 2018

LA FÊTE DES CHÂTAIGNES À COLLOBRIÈRES DANS LE VAR (83).



Celle-ci se fait sur les 3 derniers dimanches d'octobre.

Le premier avec une centaine d'exposants, est consacré à la cuisine avec des démonstrations : comment cuisiner ou faire de la pâtisserie avec de la châtaigne.

Le deuxième, journée européenne avec les communes jumelées avec COLLOBRIÈRES. Inauguration des festivités, groupes folkloriques, musiques, Messe en provençal, 200 exposants.

Le troisième est réservé aux vieux métiers d'antan avec des exposants.

Vous pouvez visiter une châtaigneraie le samedi après midi en réservant à l'office de tourisme.

Pour les camping-cars le stationnement se fait sur le parking du stade à 5 minutes du centre du village. Une aire de services se trouve à côté de la caserne des pompiers. Service payant 2 €.

Il faut savoir que le dimanche la circulation est coupée des deux côtés du village. Nombreux parkings pour vous accueillir. Le village est sécurisé ; vous êtes fouillés aux entrées.

Nous, après avoir téléphoné pour avoir les renseignements on nous a conseillé de descendre le deuxième dimanche, chose que nous avons faite et nous ne le regrettons pas. Nous sommes arrivés le vendredi après midi, ce qui nous a permis de visiter le village le samedi, la Chartreuse de la Verne, L'Église Notre Dame des Victoires et d'apprécier la glace à la châtaigne de la Confiserie AZUREENNE où l'on trouve aussi Marrons Glacés et Crèmes de Marrons. Il y a aussi de très bonnes choses à découvrir. Ouvert 7j/7. À voir : le Musée des outils anciens de la Confiserie.

Le Samedi soir, Madame Christine AMRANE, Maire, Conseiller départemental nous avait invités à l'inauguration des festivités et de leur très belle Bannière aux couleurs du village, qui sera portée par MARION pendant un an pour représenter COLLOBRIÈRES dans toutes les manifestations en FRANCE et à l'étranger. Cette cérémonie s'est terminée par un apéritif très sympathique.



Dimanche nous avons déambulé dans les rues du village où se trouvaient de nombreux commerçants.

De la châtaigne fraîche à la châtaigne grillée, de la liqueur aux gâteaux, sans oublier Olivier et ses pâtés, Céline et ses biscuits ou René et ses fromages de brebis, il y avait de quoi voir et déguster. Pour midi il y avait le choix avec les restaurants ou les guinguettes : veau au tourne broche, huîtres, aligot et ses saucisses, choucroute, crêpes sans oublier le fameux gâteau roulé fait et cuit devant vous.

COLLOBRIÈRES est un joli village de 2000 habitants dans le massif des Maures. On y trouve tous les commerces, une banque et la poste.

Pour tous renseignements, OFFICE DE TOURISME, Tél. 04 94 48 08 00
Site, www.collobrieres-tourisme.com

Daniel RICHAUD. (06 76 57 95 00).
Président du Camping Car Club de DIGNE LES BAINS 04

CONDITIONS DE VENTE

L'inscription à l'un de nos voyages ou à l'une de nos réunions implique l'acceptation des conditions générales et particulières rappelées ci-dessous

Conditions générales

Conformément aux articles L211-7 et L211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13 du code du tourisme dont le texte est ci-dessous reproduit ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant dans le présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant la signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R211-5 du Code du tourisme, si sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquiescer les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

La FFACCC a souscrit auprès de la compagnie MACIF Sud-Ouest Pyrénées, Rue de Pompeyrie 47004 AGEN Cedex, un contrat d'assurance «Multigarantie Activités Sociales» garantissant sa responsabilité civile générale, sous le N° 15185976.

Extraits du Code du tourisme :

ART. R211-3 - Sous réserve des exclusions prévues aux itinéraires et qu'il est précisé de l'article L211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyage ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titre de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par la présente section.

ART.R211-3-1-4 L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectuée par écrit. Il peut en être fait par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du Code civil. Sont mentionnés le nom ou le raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L 141-3 ou le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R211-2.

Article R211-4 - Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates, et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage/ séjour tels que :

- 1°. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2°. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3°. Les prestations de restauration proposées ;
- 4°. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5°. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6°. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7°. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de 21 jours avant le départ ;

8°. Le montant ou le % du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier du paiement du solde ;

9°. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R211-8 ;

10°. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11°. Les conditions d'annulation dérivées aux articles R211-9, R211-12 et R211-10 et R211-11 ;

12°. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assurance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou maladie ;

13°. Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R211-15 à R211-16.

ART.R211-6 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci, le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

ART. R211-6 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur et signé par les 2 parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1°. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2°. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjours fractionnés les différentes périodes et leurs dates ;
- 3°. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, l'heure et lieu de départ et de retour ;
- 4°. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5°. Les prestations de restauration proposées ;
- 6°. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7°. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8°. Le prix total des prestations facturées ainsi qu'une indication de toute révision éventuelle de ce prix facturée en vertu des dispositions de l'article R211-8 ;
- 9°. L'indication, s'il y a lieu, des redresses ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement et d'embarquement dans les ports et aéroports, taxe de séjour lorsqu'elle ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10°. Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11°. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12°. Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit éventuellement à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13°. La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-4 ci-dessus ;
- 14°. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15°. Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-9, R211-10 et R211-11 ;
- 16°. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17°. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers (notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie) ; dans ce cas le vendeur doit remettre à

l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18°. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19°. L'engagement de fournir par écrit à l'acheteur au moins 10 jours avant la date prévue du départ les informations suivantes ;

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficultés ou, à défaut le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone, une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20°. La clause de réalisation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 12° de l'article R211-4 ;

21°. L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée. ART. R211-7 - L'acheteur peut résilier son contrat à un quelconque moment qui remplit les mêmes conditions que lui, pour effectuer le voyage ou le séjour tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à 15 jours. Cette cession n'est soumise en aucun cas à une autorisation préalable du vendeur. ART. R211-8 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix dans les limites prévues à l'article L211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, ainsi que la hausse qu'il le balais, des variations des prix et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat. ART.R211-9 - Lorsque avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix, et lorsqu'il reconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur, et si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

ART. R211-10 - Dans le cas prévu à l'article L211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalités des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

ART.R211-11 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix horaire payé l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser dès son retour la différence de prix ;
- soit s'il

ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 14° de l'article R211-6.

Conditions particulières

Linéaire de voyage

L'organisateur, en cas de circonstances exceptionnelles ou s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Lieu et horaire de départ

La ville ou région de départ est indiquée sur le contrat de voyage. Les horaires et lieux de rendez-vous qui ne seraient pas indiqués sur le programme sont communiqués quinze jours avant le départ. Ces horaires pourront fluctuer en dernières minutes en fonction de mauvaises conditions de trafic ou autre ; ils ne pourront entraîner d'indemnisation, notamment si le voyage s'en trouve écourté, allongé ou annulé.

Formalités

Les formalités obligatoires précisées à chaque voyage sont indiquées pour les ressortissants français ; il incombe au voyageur étranger de s'adresser personnellement auprès du consulat ou de l'ambassade du ou des pays visités des obligations qui lui sont nécessaires. Le participant est seul responsable de la validité de ses pièces d'identité, de son permis de conduire ou des papiers de son véhicule. Si tout ou partie du voyage ne pouvait être effectué pour cause de non validité ou de non présentation de ces documents, le participant ne pourrait prétendre à un quelconque remboursement de la part de l'organisateur. Les enfants mineurs ne sont acceptés qu'accompagnés d'un adulte responsable ou sous autorisation des parents. Ils devront être en possession des documents nécessaires de sorte du permis. Le participant doit prendre connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie. Il doit vérifier que son véhicule est bien couvert par une assurance pour le ou les pays traversés ; le défaut d'assurance n'est pas retenu dans les clauses d'annulation.

Annulation, modification et cession

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite du montant des frais d'annulation précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date de départ ;

- plus de 30 jours avant le départ : 10 € par personne de frais de dossier,
- de 30 à 21 jours de départ : 10 % du prix du voyage,
- de 20 à 8 jours de départ : 30 % du prix du voyage,
- de 7 à 2 jours de départ : 75 % du prix du voyage,
- moins de 2 jours de départ : 100 % du prix du voyage.

Toute cession (voir l'article R211-9 ci-dessus) pourra entraîner des frais d'un montant de 10 € par personne.

L'ineffectuation de participants peut entraîner l'annulation sans frais d'un voyage par l'organisateur sur information au plus tard 15 jours avant départ. Le minimum est de 10 camping-cars ; Toutefois compte tenu des conditions particulières de réalisation du voyage, ce nombre pourra être modifié, dans ce cas ce point devra être précisé dans le contrat.

Pour tout changement connu de lui, entraînant la modification d'un élément essentiel du voyage, l'organisateur s'engage, à en informer le client. A défaut d'acceptation, l'annulation sans frais sera de plein droit et le client recevra le remboursement intégral des sommes versées sans autre indemnité.

Nota : Pour certains voyages, la FFACCC se réserve le droit de proposer, en option, une assurance Annulation et Interruption de Voyage et de Séjour.

Les règlements

Ils sont effectués par chèque bancaire à l'ordre de l'association ou du club organisateur.

Situation particulière

En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, déclarations ou vols du véhicule, des bagages, des espèces, objets de bijoux, fouritures, bijoux, et objets précieux. De même le participant est seul juge de son aptitude personnelle, notamment physique à participer à la sortie.

Par principe et sauf circonstances particulières, les déplacements ne s'effectuent pas en convoi.

Mis à jour le 14 Décembre 2014

Sorties des Clubs 2018

Les voyages ou sorties des clubs sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages et séjours FFACCC. Pour pouvoir participer, il faut être membre du club organisateur.



A3C (Ariège Camping-Car Club)

Du 17 au 26 février

Du 11 au 17 avril

Du 23 au 31 mai

Du 8 juin au 10 juin

Du 22 au 29 juin

Du 4 au 22 septembre

Du 2 au 7 octobre

Du 9 au 13 novembre

Sortie Fête du citron à Menton et Carnaval de Nice

Sortie Vélo Voie Verte Ariège entre Mazamet et Bédarieux

Sortie Tarnaise : Carmaux, Cordes sur Ciel, Albi...

Rassemblement annuel, lieu à définir

Circuit Ariège

Sortie Vendanges au Portugal

Chasse annuelle aux champignons suivie de la Fête de Fraïsse sur Agout.

Sortie Abrivado aux Saintes Maries de la Mer



Amicale Camping-caristes Creuzier-le-Vieux

Du 4 au 8 avril

Du 14 au 18 mai

Du 20 au 23 juin

Le 15 août

Du 10 au 16 septembre

Du 12 au 14 octobre

Du 14 au 17 novembre

Vallée de l'Odet : tulipes bigoudennes

Le Périgord en calèche

Le Puy du Fou (85)

Anniversaire du club (10 ans)

Le marais poitevin, le Futuroscope

Le bouchon de Lapalisse (03)

Fête du beaujolais nouveau

Amicale Camping Cariste d'Armor

Du 13 au 17 avril

Le 1^{er} septembre

Le 8 novembre

Sortie de printemps : balade à pied, à vélo, pêche à l'étang

Projet de pique nique à Lanrodec (22)

Assemblée Générale à Saint-Agathon (22)



ACCAP.

Du 5 au 13 avril

Du 31 mai au 7 juin

Du 8 au 11 juin

Du 18 au 29 juin

Du 26 sept. au 9 octobre

Fin décembre

Séjour en Gironde

Escapade en Gascogne et la Ténarèze

24 heures camions à Nogaro (32)

Aveyron, Lot, Quercy

Été indien en camping car au Canada (pour info)

Réveillon + prolongations



Association Camping Club Morbihan

Du 5 au 13 avril	De Dinan à Fougères
Le 15 mai	Biélorussie-Russie
Du 15 au 18 mai	Grande marée à Noirmoutier
Du 23 au 30 mai	La transhumance en Aubrac (12)
Du 20 au 23 juin	Le Puy du Fou (85)
Le 12 juillet	Journée chez les Guerzailles à St Caradec (22)
Du 16 au 21 août	Folklore international de Plozevet (ouvert à tous)
Septembre	Voyage au Portugal
Du 8 au 11 octobre	Grande marée à Paimpol (22)
Le 17 novembre	Assemblée Générale à Guenin (56)



Association Camping-Car du Nord Deux-Sèvres

Les 24 et 25 mars	Salon des vins et du terroir à Thouars (79)
Le 21 avril	Le carnaval nocturne de Cholet (49)
Les 26 et 27 mai	Fête du pain à Cléssé au moulin Carré (79) (ouvert à tous)
Du 5 au 12 juin	Découverte de l'école nationale d'équitation de Saumur et balade en bord de Loire
Du 1^{er} au 15 juillet	Sortie découverte du Nord de la France
Du 16 août au 8 sept.	Découverte des Deux Sèvres et spectacle au Puy du Fou avec nos amis Portugais
Les 1^{er} et 2 septembre	Les Montgolfiades à Thouars (ouvert à tous)
Du 11 au 20 septembre	Balade en Alsace et parlement
Du 19 au 25 octobre	Sortie surprise en Vendée
Du 26 au 28 octobre	Assemblée Générale à Largeasse (79)
Les 24 et 25 novembre	Week-end accueil en terroir de Cognac, Burie...



ACcRéPa

Du 20 au 23 avril	Sortie pêche à Seraincourt (95)
Du 11 au 16 mai	La Sarthe en six Pays
Du 1^{er} au 9 juin	Au fil de l'eau et des grottes entre « Lot et Dordogne »
Du 15 au 24 juin	Balade en Bourgogne
Du 16 au 28 août	Tour de l'Avenir
Du 4 au 18 septembre	Sortie vélo dans le Nivernais
Les 24 et 25 novembre	Assemblée Générale à Condé s/Huisne (61)



Association Ouest Camping-Car

Du 11 au 18 mars	Montagne et neige à Gourette (64)
Du 16 au 22 avril	Mer, rando, VTT, fête de la coquille saint Jacques à St Quay Portrieux (22)
Du 15 au 31 mai	Visite du Lot et Aveyron : la transhumance
août / septembre	Circuit vélos team - Circuit en Touraine
Du 21 août au 5 sept.	Circuit vélos zen : canal parallèle à la Garonne
Du 26 août au 14 sept.	Circuit cyclos cools : Normandie, Mayenne
Du 24 au 29 septembre	Randonnée pédestre à Chantrigné et Nord Mayenne
Octobre	Voyage au Portugal
Du 16 au 18 novembre	Les 10 ans de l'A OCC : Assemblée Générale à Le Verger (35)
Du 30 déc. au 1^{er} janvier	Réveillon de la Saint Sylvestre à Le Grand Fougeret (35)



Autostar Club

Du 15 janvier au 3 mars

Du 22 avril au 3 mai

Du 23 mai au 2 juin

Du 7 au 15 juin

Du 23 juin au 5 juillet

Du 25 août au 25 sept.

Date et lieu à préciser

Du 2 au 5 novembre

Le Maroc

Histoire, culture, vélo de Nantes à Josselin

La Seine et Marne

Le Puy du Fou et ses environs avec Assemblée Générale le 11 juin

La Nièvre

La Grèce

Sortie des nouveaux adhérents

Les chanteurs de rue à Quintin



Camping Car 18 Club

Du 3 au 8 avril

Du 30 mai au 22 juin

Du 9 au 13 septembre

Assemblée Générale à Mazeyrolles (24)

Sortie « La Camargue »

Les grandes marées à Damgan (56)



Camping Car Association

Du 30 mars au 7 avril

Du 10 au 24 juin

Du 26 août au 1^{er} sept.

Du 15 au 19 octobre

Les 20 et 21 octobre

La Sarthe

La Vendée et la Loire Atlantique

Le Puy du Fou et sa région

La Charente Maritime

Assemblée Générale



Camping Car Club Alpes Mont Blanc

Du 27 au 29 avril

Du 23 au 25 mai

Septembre

Fin sept., début octobre

Date à confirmer

Sortie de l'Amitié à Doussard (74)

Sortie Pêche au Lac Genin à Charix (01)

Sortie Jura

Découverte d'Albertville et ses alentours (73)

Assemblée Générale (lieu à confirmer)



Camping Car Club de Digne les Bains

Villes et villages acceptant les camping-cars lors de leurs manifestations.

Nota : ces festivités ne sont pas organisées par le CCC Digne les Bains.

Le 25 mars	Fête de l'agneau à Digne les Bains (04) *
Le 20 mai	Fête du fromage à Banon (04) *
Du 10 mai au 24 juin	Visite de la Roseraie de Valsainte à Simiane la Rotonde (04) *
Du 22 au 25 juin	Fête de la St Jean-Baptiste à Colmars les Alpes (04) * (Costumes d'époque)
Le 1^{er} juillet	Corso de Puimoisson (04) *
Du 3 au 7 août	Corso de la Lavande à Digne les Bains (04) **
Les 4 et 5 août	Grande foire agricole à Ongles (04) * (La plus grande foire régionale).
Le 5 août	Fête des moissons à Revest du Bion (04) * Fête du Lac d'Allos (04) (2230 m. d'altitude) à faire et à voir *
Le 9 août	Marché paysan à Digne les Bains (04) *
Du 11 au 19 août	Fête Latino Mexicaine à Barcelonnette (04) **
Du 12 au 15 août	Fête médiévale à Colmars les Alpes (04) (avec de superbes costumes) *
Du 23 au 26 août	Foire de la Lavande à Digne les Bains (0) *
Du 5 au 7 octobre	Foire d'exposition à Sisteron (04) *
Les 14, 21 & 28 octobre	Fête des Châtaignes à Collobrières (83) * (à faire le 21)
Le 28 octobre	Fête des Châtaignes à Revest du Bion (04) *
Le 2 décembre	Fête de l'âne gris à Digne les Bains (04) *
Le 9 décembre	Grand marché de Noël à Malijal (04) **
Du 1^{er} décembre 2018 au 2 janvier 2019 :	Grande féerie de Noël au Château d'Oraison. A voir avec ses enfants ou petits-enfants. Superbes décors animés.

* Aire de services

* Parking aménagé

* Stationnement autorisé en ville dans certaines rues pour la fête Latino Mexicaine

* Stationnement difficile le jour du marché de Noël

** Stationnement interdit le 14 juillet et 1^{er} week-end d'août pour le corso de la lavande



Camping Car Club Est

Du 29 mars au 3 avril	Grandes marées à Angoulins (17)
Du 6 au 8 avril	Carnaval de Francourt (70)
Du 25 au 27 mai	La Patarate à Marsannay la Côte (21)
Du 14 au 22 avril	Sortie Alko
Du 15 au 29 avril	Rando-vélo
Du 14 au 17 juin	MMCC - Département de la Meuse
Du 20 au 27 juin	Enclave des Papes
Du 2 au 8 juillet	Sortie dans les Vosges
Du 17 au 19 août	Daim à la broche
Du 31 août au 2 sept.	Bellefosse (67)
Du 7 au 13 septembre	Grandes marées à Paimpol (22)
Date à préciser	Visite du musée de la mécanique en Allemagne
Du 19 au 21 octobre	Assemblée Générale à Montbéliard (25)



Camping Car Club Ile de France

Du 30 mars au 8 avri

Du 25 mai au 10 juin

Du 6 au 8 juillet

Les 21 et 22 juillet

Les 13 et 14 octobre

Les 8 et 9 décembre

Balade en Champagne

Balade en Franche Comté

Foire aux laines, Fête médiévale à Chateaudun (28)

Week-end barbecue à Fontains (77)

Assemblée Générale

Week-end visite des villages décorés de l'Orne



Camping Car Club Normand

Du 11 au 18 avril

Les 28 et 29 avril

Du 13 au 22 juin

Du 7 au 15 juillet

Du 7 au 15 août

5 au 15 septembre

Les 29 et 30 septembre

Les 3 et 4 novembre

Sortie de printemps dans l'Oise et Val d'Oise

Week-end Pêche à Gisay la Coudre (27)

Découverte du Gard (30)

Puisaye et Nivernais (89)

Noces bretonnes

D'Aubusson à Toulouse

Salon de la maquette à Mantes la Jolie (78)

Assemblée Générale (lieu à préciser)



Camping Car Club Nord Picardie

Du 4 au 14 juin

Du 16 au 23 juin

Du 6 au 10 juillet

Du 6 au 18 septembre

Du 19 au 22 octobre

Escapade en Champagne

Découverte du terroir entre Haute Loire et Aveyron

Balade en bord de Seine et à Versailles

Découverte de la presqu'île de Crozon à la pointe Bretagne (29)

A la découverte de Verdun (55)



Camping Car Club Provence Côte d'Azur

Du 23 au 26 mars

Du 6 au 9 avril

Du 13 au 16 avril

Du 20 au 22 avril

Du 18 au 20 mai

Du 23 mai au 6 juin

Du 26 mai au 18 juin

Du 16 au 23 juin

Le 25 juin

Du 21 au 24 septembre

Octobre

Du 26 au 29 octobre

Assemblée Générale à Orange (84)

Fête de l'Olivier à Saint Génies de Comolas (30)

Fête du Roy René à Peyrolles (13) (à confirmer)

Rencontre amicale entre boulistes à Pignans (83)

Fête Européenne du camping-car à Albi (81)

Périple Alsacien (67-68)

Voyage au Portugal

Semaine sortie scooters-motos à Mazan (84)

Fête de la transhumance à Riez, plateau de Valensole (04)
(à confirmer)

Week-end en Camargue (13) (à confirmer)

Étang de Thau, musée, découverte des parcs en bateau
à Bouzigues (34)

Loto à Pignans (83)



Camping Car Club Rhône-Alpes

- Du 6 au 8 avril** Rencontres de proximité
- Du 29 juin au 1^{er} juillet** Circuit autour de St Genis l'Argentière (69)
- Du 2 au 8 juillet** Circuit dans le Forez
- Du 16 au 22 août** Grandes randonnées à Tignes (73)
- Du 24 au 26 août** Randonnées à Sauvain (42)
- Du 5 au 11 septembre** Circuit dans le Périgord
- Du 5 au 7 octobre** Assemblée Générale à Autun (71)
- Du 8 au 17 octobre** Prolongations dans la Bourgogne du sud, Bourgogne du nord, et le beaujolais
- Du 6 au 10 décembre** La Fête des Lumières à Lyon (69)



Camping Car Club Sud-Ouest

- Du 23 au 25 mars** Découverte Nature à Audenge (33)
- Du 27 au 29 avril** Fête de l'Asperge à Étauliers (33)
- Du 22 au 24 juin** Écomusée de Marquèze à Sabres (40)
- Du 19 au 21 juillet** Le Puy du Fou à Espesses (85)
- Date à définir** « Les canoës fleuris » à Bommès (33)
- Du 16 sept. au 1^{er} octobre** « La Loire insolite »
- Du 19 au 21 octobre** Assemblée Générale à Marcillac (33)
- Du 10 au 12 novembre** Fête des volailles à St Sever (40)
- Du 7 au 9 décembre** La ronde des crèches dans le Gers (32)
- Les 31 déc. et 1^{er} janvier** Réveillon (lieu à définir)



Club DETHLEFFS France

- Du 15 au 26 mars** Entre terre et mer, le Var aux multiples couleurs
- Du 17 au 25 mai** Sortie détente : randonnée et visites : du Bec d'Allier à Briare
- Du 10 au 17 juin** Visite de l'usine Dethleffs, découverte des régions traversées
- Du 9 au 11 juillet** Autour de la Fête du pain : découverte de la région de Mensignac (24)
- Du 13 au 15 juillet** Fête du pain à Mensignac (24)
- Du 8 au 19 octobre** Autour de l'Assemblée Générale : au carrefour de la Haute-Loire, de la Lozère et de l'Ardèche



L'Escapade Camping-Car Club

- Du 30 mars au 9 avril** Le Bordelais cru 2018
- Du 22 au 29 avril** Balade en Haute Provence
- Du 29 mai au 6 juillet** Découverte de la Corse, île de beauté
- Du 7 au 18 juin** De la Hague au Val de Saire
- Du 8 au 16 juillet** Sortie en Dordogne à Mensignac, suite : 30^{ème} Fête du Pain
- Du 3 au 15 septembre** Du Bas aux Hauts de France
- Du 16 au 29 septembre** Du Lac du Der, La Meuse à Vic sur Seille



ITINEO Le Club

Début juin	La Route Napoléon
Début juillet	Balade en Mayenne et visite d'usine ITINEO/RAPIDO
Autour du 14 juillet	La Fête du Pain à Mensignac (24)
Début septembre	Séjour à Oraison (04)
Fin septembre	Circuit dans l'Yonne
Début octobre	Assemblée Générale à Plaintel (22)



Les MIGRATEURS

Du 18 mars au 15 avril	Visite de l'Andalousie
Du 16 au 19 avril	Les grandes marées à Locmariaquer (56)
Du 10 au 20 mai	La peinture en Vendée
Du 16 au 28 juin	Sortie dans le Jura
Du 8 au 18 septembre	Sortie en Sologne pour l'Assemblée Générale



Opale Camping Car Club

Du 12 au 20 mars	Le Carnaval Vénitien à Remiremont (88)
Du 15 au 30 mai	Le Sud-Ouest
Du 14 au 16 juillet	Roubaix et le Tour de France
Les 28 et 29 juillet	Marquise et les vieilles voitures



Sud MotorHome

Mars	Rencontre conjointe SMH-LLCCC dans le Priorat (Espagne)
Avril	Sortie dans les Landes
Juin	Sortie dans le Bordelais
Juillet	Montagnes Pyrénées vous êtes mes amours
Septembre	Le Cap d'Agde
Octobre	Assemblée Générale à Villecomtal (12) suivie de la prolongation
À l'étude	Sortie au Delta de l'Ebro (Espagne)



Union des Camping Caristes de France

En 2018, vous pourrez rencontrer les membres du bureau de l'UCCF aux manifestations suivantes :

Du 2 au 6 mai	À l'EURO CC d'Avignon (84) et aux prolongations du 6 au 11 mai
Du 17 au 20 mai	À notre Assemblée Générale à Pradelles (42)
Du 30 juillet au 5 août	Au Festival de Folklore de Port sur Saône (70)
Du 29 sept. au 7 octobre	Sur le stand de la FFACCC au Salon VDL du Bourget (93)
Du 9 au 13 novembre	Au Forum des voyages à Avoine (37)

SORTIES 2018 OUVERTES A TOUS LES CLUBS

Toutes ces sorties sont proposées à tous les clubs de la FFACCC et ensuite chaque club propose ces sorties à leurs adhérents conformément aux réglementations liées à l'immatriculation voyages et séjours de la FFACCC et pour pouvoir participer, il faut être membre de la FFACCC

Du 8 février au 22 mars	Séjour de printemps à Agay (83) (CCC EST)
Du 11 au 17 mars	Séjour de ski à Contamines (74) (CCC EST)
Du 12 au 17 mars	Les Alpilles et la Saint Patrick (CCC RA)
Du 19 au 24 avril	Les Cerfs Volants à Berck (62) (CCC NP)
Du 24 au 30 avril	La Légion Étrangère et le monde de Pagnol à Aubagne (13)
Les 1^{er} et 2 mai	+ la Fête des gardians à Arles (13) (CCC RA)
Du 2 au 6 mai	EURO CC à Avignon (84) (CCC RA & UCCF)
Du 6 au 11 mai	Prolongations EURO CC
Du 25 mai au 15 juin	Voyage en Irlande (CCC RA/ORCADADA)
Du 31 mai au 3 juin	La Fête du camping-car à Montrond les Bains (42) (CCC RA)
Du 8 au 11 juin	Circuit Alsace et ses environs (3CAMB)
Du 21 juin au 6 juillet	La Catalogne (CCC RA)
Du 22 au 24 juin	Le chemin gourmand à Nuits St Georges (21) (3CAMB)
Du 23 au 30 juillet	La Vendée et le Puy du Fou (CCC RA)
Du 30 juillet au 5 août	Festival international de folklore de Port s/Saône (70) (CCC EST)
Du 1^{er} au 7 août	Le Marais Poitevin (CCC RA)
Du 13 au 19 août	Festival de Confolens (16) (ACCAP)
Du 26 août au 18 sept.	Voyage au Portugal (DETHLEFFS/ORCADADA)
Du 27 au 31 août	Le Périgord en calèche (3CAMB)
Du 5 au 12 septembre	Un coin de Dordogne (CCC RA)
Du 7 au 21 septembre	Balade en Pays de Loire (CCC IF)
Du 16 sept. au 1^{er} octobre	Circuit en Sicile (CCC NP)
Du 28 au 30 septembre	Les 24 heures camions au Mans (72) (CCC EST)
Du 9 au 13 novembre	Le Forum des voyages à Avoine (37) (UCCF)
Du 29 sept. au 7 octobre	Salon des véhicules de loisirs au Bourget (93) (FFACCC)
Du 19 au 25 novembre	Stage de danse à La Ravoire (73) (3CAMB)

NB : Toutes ces indications concernant ces sorties ont été, soit transmises par les clubs, soit relevées sur les revues . Elles peuvent subir des modifications. Il est donc suggéré de se renseigner auprès des responsables des clubs concernés pour plus amples renseignements. Vous trouverez les programmes et les bulletins d'inscriptions sur le site internet de la FFACCC : www.ffaccc.fr ou sur le site du club organisateur.

